CDIC
Canada Deposit
Insurance Corporation

Annual Report 2009

Canada

$100,000 Deposit Insurance Coverage

What's covered?

CDIC insures eligible deposits held in each member institution up to a maximum of $100,000 (principal and interest combined) per depositor, for each of the following:

- savings held in one name
- savings held in trust for another person
- savings held in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs)
- savings held in Registered Retirement Income Funds (RRIFs)
- savings held for paying realty taxes on mortgaged property
- savings held in more than one name (joint deposits) and
- savings held in Tax-Free Savings Accounts (TFSAs)

Depositors are responsible for ensuring that the member institution's records include all information required for the separate protection of these deposits (see CDIC's website at **www.cdic.ca** for details).

What's an eligible deposit?

Eligible deposits include:

- savings accounts and chequing accounts
- Guaranteed Investment Certificates (GICs) and other term deposits with an original term to maturity of five years or less
- money orders, travellers' cheques and bank drafts issued by CDIC members and cheques certified by CDIC members
- debentures issued by loan companies that are CDIC members

Deposits must be payable in Canada, in Canadian currency.

What's not covered?

CDIC deposit insurance does not protect all accounts and financial products. For example, mutual funds, stocks and foreign currency deposits, including those in U.S. dollars, are not covered by CDIC.

CDIC Mission

To provide deposit insurance and to contribute to the stability of the financial system in Canada in a professional and innovative manner, meeting the highest standards of excellence, integrity and achievement, for the benefit of depositors of member institutions while minimizing the Corporation's exposure to loss. CDIC will provide an environment where employees are treated fairly and given opportunities and encouragement to develop their full potential.

CDIC Values

Excellence and Professionalism Integrity and Trustworthiness Communication and Teamwork Respect and Fairness

CDIC is committed to promoting awareness about deposit insurance. Visit our website at **www.cdic.ca**. You can reach us by phone, e-mail, fax or letter:

Head Office
Canada Deposit Insurance Corporation
50 O'Connor Street, 17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario K1P 5W5

Toronto Office
Canada Deposit Insurance Corporation
1200-79 Wellington Street West
P.O. Box 156
Toronto, Ontario M5K 1H1

Toll-free telephone service:
1-800-461-CDIC (2342)
Website: www.cdic.ca
E-mail: info@cdic.ca
Facsimile: 613-996-6095

CDIC
Canada Deposit
Insurance Corporation

Annual Report 2009

Five-Year Financial and Statistical Summary

For the Years Ending March 31[a]	2009	2008	2007	2006	2005
Selected Balance Sheet Items ($ millions)					
Cash and investments		1,660	1,554	1,447	1,325
Provision for insurance losses		650	600	600	550
Retained earnings		998	950	844	793
Selected Income Statement Items ($ millions)					
Premiums		68	75	65	93
Interest on cash and investments		65	56	43	35
Operating expenses		24	22	23	23
Adjustment to allowance and provisions for loss		50	(1)	42	1
Net income (loss)		48	105	52	105
***Ex ante* funding** ($ billions)		1.65	1.55	1.44	1.34
Member Institutions (Number)					
Domestic banks and subsidiaries		40	42	41	37
Domestic trust and loan companies and associations		21	19	20	21
Subsidiaries of foreign financial institutions		19	19	21	23
Total number of institutions		80	80	82	81
Total insured deposits ($ billions)		477	455	438	376
Growth rate of insured deposits (%)		4.6%	4.1%	16.5%[b]	3.4%
Employees (Number)					
Permanent employees[c]		83	79	79	79

[a] Financial figures are presented on a consolidated basis and include the results of CDIC and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity. As described in Note 6 to the Financial Statements, effective April 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15, *Consolidation of Variable Interest Entities*, issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants. This Guideline required that ACC be consolidated with CDIC.

[b] The increase in deposit insurance coverage from $60,000 to $100,000 in 2005 contributed to the majority of the 16.5% increase in insured deposits during CDIC's 2005/2006 fiscal year.

[c] Represents the number of full-time, permanent employees at year end. CDIC provides call centre services to the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost-recovery basis—these employees are not included in this total.

Highlights of 2008/2009

- Closely monitored the financial and operating environment of our member institutions. The elevated risk prompted CDIC to increase its provision for insurance losses by $150 million.
- Significantly enhanced CDIC payout and communication capacity and undertook the largest and most complex failure simulation to date.
- Received from Parliament the most important amendments to CDIC's powers and authorities in 20 years, adopting bridge bank powers and other international best practices.
- Launched a new long-term public awareness program; positive results were achieved showing that 54% of Canadians are aware of CDIC and 26% are aware of the $100,000 deposit insurance coverage limit.
- Played a leadership role in having the Basel Committee on Banking Supervision adopt the International Association of Deposit Insurers' *Core Guidance Principles on Deposit Insurance*. Collaborated with the Bank of England and the U.K. Financial Services Compensation Scheme to share information on failure resolutions and public awareness communication.
- Awarded the Canadian Institute of Chartered Accountants Award for Excellence in Financial Reporting in the large Crown corporation category.

CDIC's Mandate

The mandate of CDIC is to provide insurance against the loss of part or all deposits and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada—for the benefit of those with deposits in CDIC member institutions. Moreover, we must carry out this mandate in such a way as to minimize the Corporation's exposure to loss.

CDIC is funded by premiums that are assessed on the insured deposits of member institutions each year—we do not receive federal tax dollars to fund our operations. We conduct regular risk assessments of our members and monitor their performance and results using information from a variety of sources, including reports provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and the Autorité des marchés financiers (AMF). We also rely on OSFI and the AMF to conduct annual examinations of member institutions on our behalf. As one of five federal agencies that make up Canada's financial "safety net,"* our role is unique.

Further information about CDIC can be found on our website (**www.cdic.ca**).

* The "safety net" consists of the Bank of Canada, CDIC, the Department of Finance, the Financial Consumer Agency of Canada and OSFI.

TABLE OF CONTENTS

Message from the Chair 4
Message from the President and CEO 6

1 Management's Discussion and Analysis 8
CDIC's Operating Environment 9
Managing Our Risks 12
Performance Against Plan 16
Financial Overview 25
CDIC Management ERM Representation to the CDIC Board of Directors 35

2 Financial Statements 36
Management Responsibility for Consolidated Financial Statements 37
Auditor's Report 38
Financial Statements and Notes 39

3 Corporate Governance 54
Sound Governance 55
Board Composition and Activities in 2008/2009 55
Board Committees 57
Addressing Public Service Expectations 61
CDIC's Officers 62

4 Membership Profile and Performance 64
Membership Profile 65
Financial Performance 65
Comparative Membership Information 69

5 Glossary 78

MESSAGE FROM THE CHAIR

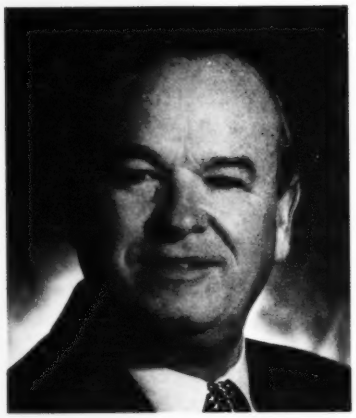

As a consequence of global financial market turmoil and contraction, Canada has experienced difficult economic times this past year. Nevertheless, CDIC's membership has continued to perform relatively well. Our members entered this period well capitalized, a result of careful management coupled with our country's strong regulatory regime and well-designed financial safety net. Canadians have maintained their confidence in our financial system.

CDIC's role in contributing to stability

CDIC plays a key role in maintaining that confidence. Our mandate specifically requires the Corporation to promote and contribute to the stability of Canada's financial system. To fulfill our mandate in these challenging times, the Board and management of CDIC are focused on planning for problems our members may encounter, translating lessons learned from other jurisdictions and from past economic turbulence into action plans for the present and the future. In his message, our President and CEO, Guy Saint-Pierre, has summarized some of the more significant projects pursued over the past year.

While there is a constant need to upgrade and improve our systems, processes and tools, CDIC is already widely recognized as a world leader in operating an effective deposit insurance regime. Our Board was pleased to support the extensive assistance provided by CDIC staff to the financial regulatory agencies in the United Kingdom as they reformed their compensation and resolution schemes. Collaboration with other jurisdictions gives CDIC exposure to issues that help inform our planning, and at the same time strengthens systems of deposit insurance outside our boundaries, contributing to public confidence in the global financial structure.

Governance and oversight

The Board of Directors has also focused on elements of governance critical to the effective functioning of CDIC. In the course of the past year, we enhanced our oversight of the succession planning processes used to ensure the Corporation will have the management leadership in place to meet the needs of the future. We also reviewed and adjusted CDIC's performance management policies to support a productive work force. The Board's Audit Committee oversaw the work now underway in support of the transition to International Financial Reporting Standards as well as management's review of the Corporation's internal controls.

As is mandated by the *Financial Administration Act*, the Office of the Auditor General (OAG) is presently undertaking a special examination of CDIC, and our Board looks forward to receiving its objective assessment of the efficiency and effectiveness of the Corporation's systems and practices, as well as any recommendations the OAG might propose for further strengthening the Corporation's performance.

Board changes

During the year, we said farewell to two Board members and had a replacement to one of our Alternate positions. Tracey Bakkeli, a Board member since 2001 and Chair of the Audit Committee for much of her tenure, retired from our Board, as did Barry Moore. As well, Serge Dupont, who had been the Alternate to the Deputy Minister, left the Board when he moved from the Department of Finance to accept a more senior position in the public service. The input of all of these colleagues was appreciated and their wise counsel will be missed.

At the same time, this past year we have been fortunate in obtaining the services of three new private sector members, as well as a replacement of the Finance Department Alternate. Joining an already strong Board, we welcomed Les Cannam (Saskatoon), John McFarlane (Halifax) and Éric Pronovost (Trois-Rivières) as Board members, and Jeremy Rudin as the Alternate for the Deputy Minister of Finance. As Chair, I am fortunate to be able to call upon such a talented and experienced set of Board colleagues as overseers of the Corporation.

The cornerstone of CDIC's ability to deliver on its mandate is the quality and commitment of its staff. I want to close by acknowledging the hard work and dedication of the CDIC team, led by our President and CEO. They accomplished much over the past year.

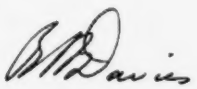

Bryan P. Davies

MESSAGE FROM THE PRESIDENT AND CEO

The global financial crisis and economic downturn have had effects on CDIC, its membership, and the Canadian financial sector. In spite of continued stresses, CDIC marked 13 consecutive years without a member failure. CDIC remains focused on ensuring it is ready to address the failure of a member institution.

A difficult environment

Member institutions entered the year with strong earnings and capital and, consequently, were in a good position to face a difficult environment. Overall, membership financial performance in 2008 was satisfactory, despite a significant drop in profitability and some deterioration in credit quality. Membership assets and deposits continued to grow rapidly during the year. Insured deposits at our member institutions surpassed $500 billion, emphasizing the important role CDIC plays in protecting the savings of Canadians and in promoting a stable financial system.

CDIC's financial position also remained strong this past year. Our *ex ante* fund reached $1.8 billion as at March 31, 2009. Revenues, largely premiums collected from our member institutions, amounted to $146 million. We increased our provision for insurance losses to $800 million to reflect the rising risk in the environment and the possibility that we may be called upon to address a member failure. This resulted in a net loss of $37 million, our first loss since 1995. We continued our efforts to closely contain our costs while making the necessary investment to ensure readiness. Net operating expenses of $26 million at March 31, 2009, were fully offset by interest earned on our funds.

While members have enjoyed historically low premium rates for several consecutive years including in 2008, a number of factors require that we increase premium rates for 2009. The deteriorating economy, coupled with the current faster-than-anticipated growth in insured deposits, made it much less likely that CDIC's *ex ante* funding target of 40 to 50 basis points, to which we are committed, would be reached within a reasonable time frame. With a modest increase in premium rates we will be able to reach the lower end of our *ex ante* funding target in the next five years. The 2009 rates will still be at historically low levels ranging from 1.9 to 14.8 basis points of insured deposits for the best-rated to the worst-rated categories, respectively.

Our strategies and related accomplishments

CDIC based its work during 2008/2009 on its three corporate strategies. I encourage you to learn more about the activities we undertook in support of these strategies in this Annual Report. I offer a few highlights here.

Our **readiness** strategy is designed to ensure that CDIC stays alert to developments that affect its membership, has the ability to anticipate and react to events, and manages its insurance risk. As member institutions have grown in both size and complexity, the challenges facing CDIC, if one or more members should fail, have likewise grown. Accordingly, over the year we continued a number of initiatives to enhance our ability to deal with payout and non-payout member resolutions. Initiatives included conducting a simulation of the largest failure to date. We made great strides in improving the effectiveness of our payout systems, with an emphasis on speed and volume, so that we can handle a more complex payout. In conjunction with this we upgraded our call centre and website capacity to allow a faster response to depositors.

Our **public awareness** strategy helps us target our efforts to increase consumer awareness of CDIC deposit insurance, including its benefits and limits. With a new long-term public awareness plan in place, CDIC's recent survey results are positive, with 54% of Canadians aware of CDIC and 26% with an unprompted recollection of our $100,000 deposit insurance limit—these results represent the highest levels of awareness in recent years. We are pleased that we were, again this year, able to partner with the Autorité des marchés financiers for our advertising in Québec.

Sustaining efficient governance and operational capacity, our third corporate strategy, supports all our activities. We manage our significant risks prudently and effectively, regularly assess the Corporation's compliance with all its statutory provisions and policies, and maintain a strong governance regime, which includes preparing for the adoption of International Financial Reporting Standards by 2011/2012.

The financial crisis of the past year has certainly demonstrated the need for effective systems of deposit insurance around the globe to help maintain public confidence. We supported this objective through our participation in the International Association of Deposit Insurers (IADI). During the year IADI and the Basel Committee on Banking Supervision drafted an international set of principles for effective deposit insurance systems. CDIC was pleased to be a part of this effort in promoting principles that reflect, in large part, Canada's well-respected and sound deposit insurance regime.

Looking ahead

The amendments to the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* set out in the *Budget Implementation Act*, 2009 (Bill C-10) will have a significant impact on CDIC's operations. Among other things, the Corporation will have more resolution options to respond to systemic risk concerns arising from a failing member. Over the coming year we will begin to implement these options and other new powers that arise from Bill C-10. Given the increasing complexity of the financial sector and the challenges being presented by current economic and financial conditions, we anticipate the need to further step up our capacity to be ready for future events that may unfold.

Our people are the key to carrying out CDIC's mandate and in turn supporting public confidence in its operations. In order to maintain a motivated work force, we foster an ethical and positive environment for all employees. Last year we received the Canadian Institute of Chartered Accountants award for financial reporting in the large Crown corporation category, a tribute to our employees' determination to sustain the highest quality in their work. As a very busy year closes and another begins, I thank them all for their commitment and integrity. I also extend a warm thank you to Bryan Davies, our Chair, for his leadership and to the Board for its ongoing support.

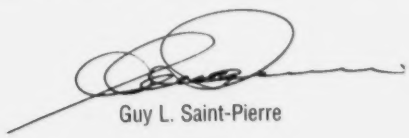

Guy L. Saint-Pierre

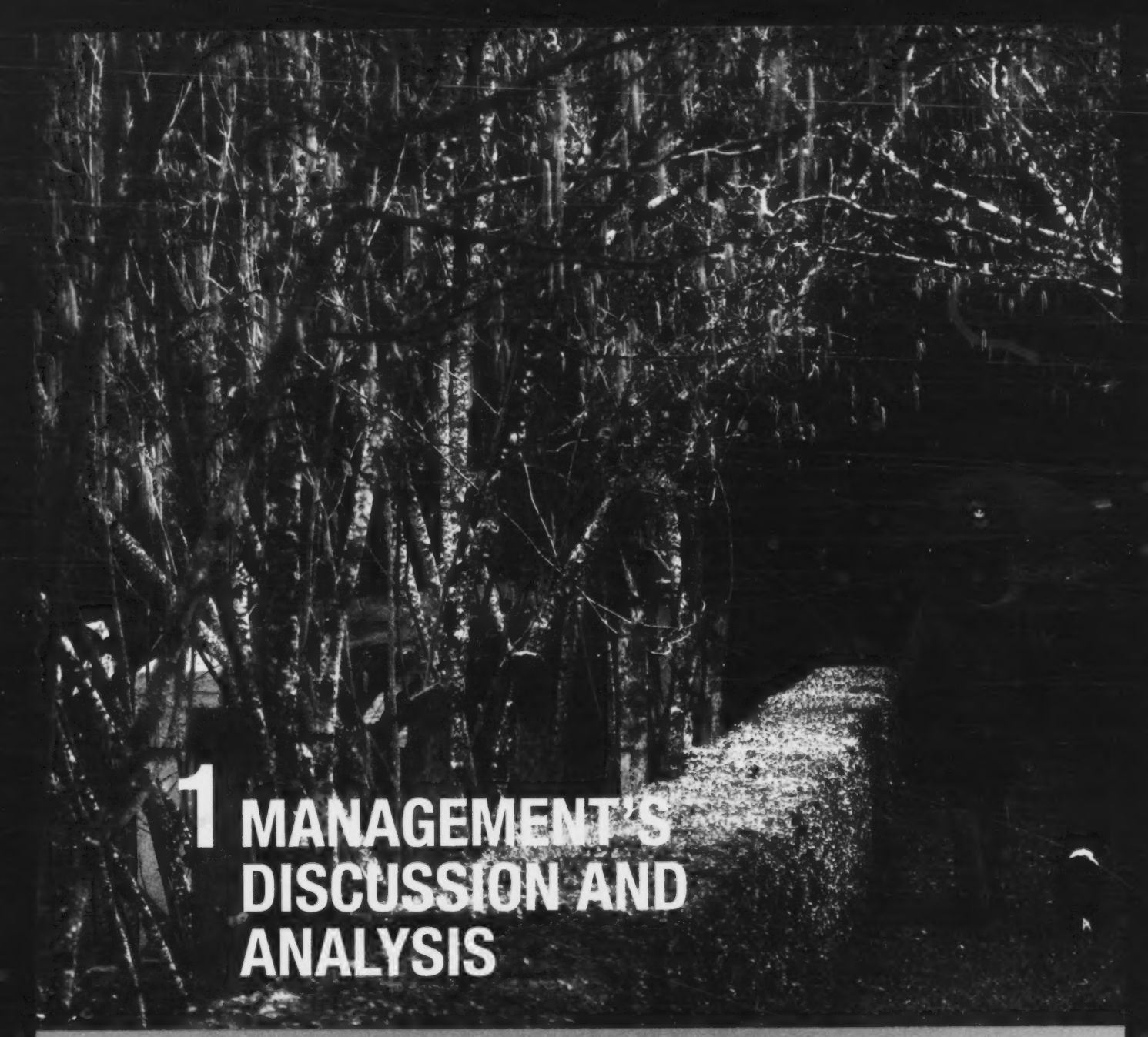

1 MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS

CDIC
CDIC
1-800-461-CDIC

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

SADC
SADC
1-800-461-SADC

SAVINGS PROTECTION CANADIANS CAN COUNT ON

CDIC'S OPERATING ENVIRONMENT

CDIC's operating environment has a critical influence on the ability of the Corporation to fulfill its mandate. CDIC constantly monitors and reviews all aspects of its broad operating environment including the Canadian economy and the financial sector, the legislative and regulatory environments, international events and other factors that may affect the Corporation and its member institutions.

Economic Environment

The dramatic contraction in the U.S. economy over the past year, as well as the rapid deterioration in business conditions in many other countries, has had a negative impact on the Canadian economy. This has primarily been felt through weakened exports, plunging commodity prices and a sharp slowdown in spending on consumer goods and housing. As well, unemployment rates have risen in most regions of the country.

Economic conditions would have been much worse if not for the relative resilience of Canada's financial system and the sizeable injection of fiscal and monetary stimuli into the economy. These measures are expected to take hold during CDIC's fiscal year 2009/2010 and are expected to contribute to a foundation for improving business and consumer conditions by 2010/2011. It is important to note, however, that even when growth returns to the economy it is expected that most consumers, businesses and financial institutions will continue to face a challenging environment.

Member Environment

Weak capital markets and deterioration in global financial conditions in 2008 have resulted in substantial losses in securities and derivatives. Concerns over counterparty risk sharply curtailed liquidity in a number of markets worldwide. This took place at a time when financial institutions attempted to reduce their own leverage, further fuelling the economic slowdown. Following the failure of several large globally-active financial institutions and deteriorating economic fundamentals, central banks around the world took aggressive actions to stabilize the financial system and to counteract the spread of the U.S.-led global recession.

Marked deterioration of global financial markets along with Canada's weakening economic performance, particularly in the last quarter of the year, contributed to a significant drop in profitability at CDIC member institutions in 2008. Although asset quality declined in the latter part of the year, it remained acceptable. Overall, CDIC membership capital ratios remained stable, assisted by the sale of additional common or preferred shares at large members.

However, larger banks continue to be challenged by their loan exposures to the U.S. and losses on complex securities and off-balance sheet derivatives. Going forward, weaker economic conditions in Canada could well result in continued deterioration in asset quality and in the performance of member institutions.

Legislative and Regulatory Developments

During the past year key legislative and regulatory developments affecting the Corporation have centered on expanding CDIC's capabilities to deal with potential problem member institutions and to contribute to financial stability. On March 12, 2009, Bill C-10 was passed by Parliament and it included the following key provisions affecting CDIC:

1. CDIC is able to establish a bridge institution as a resolution tool to preserve critical functions and help maintain financial stability in the event a CDIC member is no longer viable.

2. In order to provide CDIC with a broader range of options to respond to systemic risk concerns arising from the failure of a member, CDIC is allowed to resolve a failure in ways that may not result in a "lowest cost" solution to CDIC. The Government grants the Minister of Finance the power to direct CDIC to take specific action to prevent adverse effects on the stability of the financial system.

3. CDIC is authorized to hold or own shares in its member institutions, subject to the approval of the Minister of Finance.

4. CDIC is provided with greater flexibility in the timing of preparatory examinations.

5. The borrowing limit of CDIC is increased from $6 billion to $15 billion to reflect the growth of insured deposits since the last increase in 1992. The higher limit will increase annually in line with insured deposit growth.

6. Tax-Free Savings Accounts (TFSAs) have received separate CDIC deposit protection as is currently provided for Registered Retirement Savings Plans (RRSPs) and Registered Retirement Income Funds (RRIFs).

It is a priority for the coming year to operationalize these new provisions, enabling CDIC to respond effectively in the event of a failure.

Consumer Environment

The profile of Canada's population continues to change, with overall growth slowing and the population aging. One in seven Canadians is now aged 65 or older; seniors will account for an even greater proportion of Canadians as the first baby boomers reach the 65-year mark in 2011.

Financial services continue to evolve to meet the needs and preferences of an ever-changing population. Canadian consumers often receive complex information from their financial services provider and the media, making financial planning and decision making difficult. In fact, over 40% of Canadians say they find financial information confusing. Progress is being made—more than half of Canadians are aware of CDIC. When asked about CDIC, the majority of people surveyed consider CDIC to be safe, reliable and trustworthy. They indicate that they can count on CDIC to protect their savings.

In turbulent economic times, personal savings become more important to Canadians. In 2008, Canadians saved 1.5% more than in 2007, putting away money that they previously would have spent.[1] With an increase in savings comes a strong interest in knowing more about savings protection; consumers are actively seeking information about their financial protection. CDIC has found that advertising on the Internet draws increased demand for deposit insurance information from consumers, with online ads, for example, leading to more than 20,000 hits in a single day on the CDIC website. And with the growing interest in financial protection, awareness of the $100,000 deposit insurance limit is at the highest level seen to date.

Consumer concern for protection is also manifest in heightened awareness of CDIC's product coverage. CDIC-commissioned research indicates that over three quarters of Canadians now know that savings accounts are covered by CDIC. Two thirds are aware that term deposits are covered by CDIC and that stocks are not covered. Despite the fact that awareness of CDIC has climbed only modestly, these results represent an important increase over the past two years with the economic climate having an impact on consumer behaviour.

Corporate Environment

The increasingly difficult economic climate and membership environment has led CDIC to increase resources in key areas of the Corporation to support a heightened state of readiness. This approach is a prudent response to current global and Canadian economic developments. Our focus on readiness and contributing to stability goes hand in hand with recent G7 and G20 statements concerning restoring confidence in the financial system.

CDIC focuses on readiness in a number of ways, including monitoring the financial condition of its member institutions, conducting failure simulations and employee training, and through ongoing investment in technology and information systems. During the past year this type of readiness activity represented a major portion of our work and will continue to be a priority in the future.

Our relationships with other financial safety net players at the federal, provincial and international levels continue to be vital to CDIC in carrying out its mandate and contributing to strengthening the overall financial safety net in Canada. Global discussions in regard to recent economic problems have highlighted the importance of information sharing, and having a macro view of regulation and deposit insurance. For CDIC this demonstrates the importance of maintaining strong relationships with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and with other financial safety net players, as well as reinforcing the value of the regular exchange of information.

The significance of CDIC's information technology (IT) infrastructure to the Corporation's overall operations points clearly to the need to maintain this infrastructure in a current state at all times. Sound information systems (IS) governance remains a priority for CDIC, and integral to the process is a senior-level steering committee that reviews technology needs for effective operations. CDIC also maintains a robust business continuity management program to ensure the Corporation is able to cope with a range of potential business disruptions. Further, the Corporation is in the midst of upgrading its aging Ottawa office infrastructure, which includes plans for the construction of a new "green" data centre to be completed during the course of the upcoming year. This facility will feature energy efficient power and cooling systems, and environmentally friendly fire suppression methods.

---

[1] Statistics Canada. *Economic Indicators, 2009.* Report on Q4'08.

CDIC has a unique role in Canada and, as a result, employee knowledge of the Corporation's operations and deposit insurance is largely acquired on the job. Managing the risk of losing corporate knowledge is a key aspect of our operating environment, as deposit insurance expertise is not readily found in the labour market. CDIC ensures that employees are engaged and motivated, and promotes a positive working environment.

MANAGING OUR RISKS

Risk Governance and Management

CDIC's risks are subject to sound governance and management. CDIC's Board of Directors has formalized its risk governance responsibilities in the Board Charter. These are to:

- understand the significant risks to which CDIC is exposed
- establish appropriate and prudent risk management policies for those risks and review these policies on a regular basis—at least annually
- obtain reasonable assurance—through annual or more frequent reviews—that CDIC has an effective Enterprise Risk Management (ERM) process and that risk management policies are being adhered to

CDIC's Board has mandated its Audit Committee to assist it in carrying out these responsibilities. It has also established expectations of management with respect to supporting the Board in fulfilling its risk management responsibilities. Management's ERM process and results are subject to validation by CDIC's internal audit function.

CDIC's Significant Risks

CDIC is exposed to four categories of risks stemming from its statutory objects and the conduct of its affairs: insurance risk, financial risk, operational risk and reputation risk. Management has concluded that CDIC's overall risk exposure is acceptable. However, CDIC's insurance risk is viewed as "cautionary" and CDIC's insurance and some operational risks are increasing given the current economic environment. Management's assessment is summarized in the table on pages 13 and 14.

Overview of CDIC's Assessment of Its Significant Risks

	2008/2009		2007/2008	
Insurance Risk: CDIC's risk of loss, including costs incurred in the event of an intervention, associated with insuring deposits.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Insurance Powers Risk: The risk that CDIC does not have the necessary powers to support the management of its insurance risk in accordance with CDIC's statutory objects.		–		▲
Assessment Risk: The risk that CDIC does not promptly or systematically identify member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.		–		–
Intervention Risk: The risk that CDIC cannot or does not take timely and effective action with respect to an unacceptable level of insurance risk posed by a member institution, or with respect to failed member institutions.		▲		▲
Operational Risk: CDIC's risk of loss resulting from inadequate or failed internal processes, people and systems, or from external events.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
People Risk: The risk resulting from inadequacies in the competencies, capacity or performance, or from the inappropriate treatment, of CDIC personnel.		–		–
Information Risk: The risk that timely, accurate and relevant information is not available to facilitate informed decision making and/or the exercise of effective oversight.		–		▲
Technology Risk: The risk that CDIC's technology does not appropriately support the achievement of its statutory objects and the conduct of its affairs.		▲		▲
Process Risk: The risk resulting from the incorrect execution of a breakdown in, or a gap in, a policy, practice or control respecting CDIC's processes.		–		–
Legal/Compliance Risk: The risk that CDIC fails to identify, consider, fulfill or comply with its legal and other obligations and requirements, in the conduct of its affairs.		–		–
Business Continuity Risk: The risk that a disruption impacting CDIC's personnel, information, premises, technology or operations will impede its ability to achieve its statutory objects and conduct its affairs.		–		▼

LEGEND

Risk Rating: Acceptable Cautionary ■ Serious Concern

Risk Trend: ▼ Decreasing – Stable ▲ Increasing

Overview of CDIC's Assessment of Its Significant Risks

	2008/2009		2007/2008	
Financial Risk: CDIC's risk associated with managing its assets and liabilities, including those that appear on and off the balance sheet.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Liquidity Risk: The risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations (both on- and off-balance sheet) as they arise.		–		–
Market Risk: The risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market rates (such as interest rates and foreign exchange rates) or prices.		–		–
Credit Risk: The risk of loss attributable to counterparties failing to honour their obligations, whether on- or off-balance sheet, to CDIC.		–		–
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.		▲		–

LEGEND

Risk Rating: Acceptable Cautionary ■ Serious Concern

Risk Trend: ▼ Decreasing – Stable ▲ Increasing

Insurance Risk

In relative terms, insurance risk is CDIC's most significant risk. The failure of a member institution, which is the worst-case scenario from an insurance risk perspective, has the potential for a major impact on CDIC given the high costs of resolution and substantial resources required to handle a failure. Insurance risk is viewed as "cautionary" and is increasing due to two principal factors:

First, given the difficult environment in which our member institutions operate, CDIC faces an increased possibility of being called on to conduct one or more interventions at a time when it is in the midst of a multi-year effort to build its resolution capacity.

Second, although CDIC has had effective powers required to manage its insurance risk, additional powers are needed to deal effectively with the sudden failure of larger institutions such as those experienced in many countries. The Government is providing CDIC with additional resolution powers and time and resources will be needed to operationalize these important new powers.

Operational Risk

CDIC is exposed to operational risk in every aspect of its operations. With the exception of people risk, CDIC's operational risks were assessed as acceptable in 2008/2009. The exception relates to several factors. Key among them is the pressure stemming from CDIC's increased insurance risk. Although we continue to enhance our intervention capabilities and capacity and test them through simulations, our approach is to operate with only a core level of employees, some of whom perform multiple intervention roles that require specialized knowledge not readily available in the external labour market. We are taking steps to mitigate this risk. For example, some new employees were hired during the latter part of 2008/2009. We are actively seeking the remaining needed personnel during 2009/2010. We are also engaging (by way of stand-by agreements with external parties) a network of consultants/service providers to ensure that we continue to have adequate and ready resources to fulfill our mandate.

CDIC also could face some technology risk challenges in the next few years, even though our exposure to this risk is currently deemed to be acceptable. Our key challenge with respect to technology risk is that CDIC is making some major IT enhancements over the next three years, including to its ROADMAP payout system and data centre, causing delays in upgrading existing IT systems. Moreover, these major IT enhancements are being conducted at the same time that the Corporation faces an increased risk of being involved in an intervention.

Financial Risk

CDIC's financial risks (liquidity, market and credit risk) continue to be acceptable and stable. This reflects that the management of these risks is governed by conservative Board financial risk policies, which, in turn, ensures that funds can be available quickly and without material compromise to their value. These policies have enabled CDIC to avoid direct exposure to asset-backed commercial paper (ABCP) and equities, two types of investments that have recently undergone material declines. Management considers that appropriate practices and controls are in place to ensure adherence to these policies. In addition to having the appropriate segregation of duties, oversight of the Corporation's treasury strategy is provided by a Risk Management Unit and an Asset/Liability Committee (ALCO), which reflects a cross-section of CDIC's operations. All investments meet or exceed the Minister of Finance's *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations*.

Uncertainties in capital markets during the past year have caused some disruptions and a general "flight to quality." This move toward less risky investments has increased demand for the types of assets in which CDIC invests, thereby increasing the market value of CDIC's current portfolio and the value at which they are carried on CDIC's financial statements (in accordance with mark-to-market accounting requirements). At the same time, it has contributed to a reduction in yields on new investments going forward. About 90% of the portfolio is short term (i.e., a term-to-maturity of less than one year). The relatively short duration of CDIC's total investment portfolio protects the value of the portfolio to a large extent against interest rate fluctuations.

Management regularly shock tests CDIC's portfolio—with results discussed at management's ALCO and reported to the Audit Committee.

Reputation Risk

CDIC's reputation risk is assessed as acceptable but increasing. Public attention on CDIC has generally been perceived to be positive over the past year and has picked up significantly, as evidenced in particular by the number of enquiries to CDIC's call centre. CDIC is aware that it faces a greater possibility of being called on to conduct one or more interventions at a time when expectations are for faster payments of insured deposits. CDIC has not had recent experience in dealing with an actual failure although we continue to perform simulations, developing and upgrading our skills and capacity for a payout.

ERM Representation

CDIC management provides the Board of Directors with an annual ERM representation. The objective of the representation is to provide the Board with further assurances about the soundness of CDIC's risk management processes and to enable the Board to be in a position to consider CDIC's risks, including any risk management issues, prior to approving CDIC's annual financial statements and considering CDIC's Annual Report. Management's ERM representation for 2008/2009 is included on page 35 of this report.

PERFORMANCE AGAINST PLAN

Three Corporate Strategies

CDIC regularly reviews its corporate strategies in light of its ongoing assessment of the Corporation's operating environment and its significant risks. For its year ended March 31, 2009, CDIC focused on three strategies to direct its work. These strategies support the Corporation's mandate, at the same time placing considerable importance on managing CDIC's significant risks:

- ***Strengthening Core Expertise and Readiness***
- ***Promoting Depositor Awareness***
- ***Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity***

The activities that CDIC carried out over the past year in each of these three strategic areas are described below. Our success in meeting performance targets is reflected in our Corporate Scorecard (pages 22–24).

■ *Strengthening Core Expertise and Readiness*

CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and its membership. The Corporation must also ensure that it has the ability to anticipate and react to events and to manage insurance risk. CDIC will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolutions.

During the year we continued to monitor the financial and operating performance of our membership and the environment in which they operate, focusing on those emerging risks that have the potential to affect specific groups of members. In particular, we paid close attention to negative developments in the residential and commercial real estate markets, regionally and nationally, as well as on the non-bank ABCP market. CDIC focuses on proactively managing the risk posed by the riskiest members and relies heavily on information provided by OSFI, combined with its own analysis, to carry out this work effectively. We also made further improvements to the systems that support our ongoing monitoring and risk assessment functions and remained committed to working closely with both OSFI and the other safety net agencies.

CDIC continued its work as a member of the Financial Information Committee (FIC), a sub-committee of the Financial Institution Supervisory Committee (FISC)—giving consideration to such issues as potential improvements to regulatory filings by member institutions, including implementation of Basel II filing requirements. We also continued to carry out research and provided internal training related to the introduction of new accounting standards and capital rules under Basel II. This helps us prepare for our upcoming evaluation of the impact of the implementation of Basel II, fair value accounting, and International Financial Reporting Standards (IFRS) against the factors used under the *CDIC Differential Premiums By-law*.

To strengthen our capacity to carry out a depositor payout, CDIC worked on processes to respond promptly to meet depositor needs and expectations. Our capacity is evaluated in terms of the effectiveness of our communication with depositors, the speed by which depositors have access to their insured deposits, and the volume of depositors and accounts CDIC is capable of handling.

Immediate and effective communication with depositors has been strengthened by the development of CDIC's intervention website. During the year, we increased the capacity of the server supporting the website and made a first phase of improvements that will enable depositors of a failed member institution to verify online the status of their insurance payment.

The speed with which depositors will be able to access their funds has also been increased as a result of a number of other initiatives. We obtain advance information from problem member institutions about their deposit products and adjust our technology and processes accordingly. We have improved our software to speed up the calculation of each depositor's insured deposit. We have also augmented the capacity of our call centre with the addition of third party telephone services. CDIC will now be better able to handle large volumes of telephone calls from depositors in the event of a member institution failure. CDIC is in the second year of the Payout Capacity Enhancement Project. This multi-year project aims to increase the Corporation's capability to respond to the failure of member institutions, recognizing that the size of institutions has increased over time.

These readiness initiatives are subject to annual testing. As in prior years, CDIC conducted a comprehensive simulation this year. The exercise exposed our resources, systems and processes to the largest and most complex payout-related simulation to date.

Depositor payout is one method available to CDIC to resolve the failure of a member institution. Other non-payout options include financially assisting a buyer of a failing institution. In 2008/2009, CDIC continued work to strengthen our capabilities in non-payout intervention and resolution work. Resolution options were assessed to take into account changes in the environment and characteristics of CDIC membership. The applicability, strengths and weaknesses of each resolution method were documented and shared with other safety net agencies. We updated our valuation model, which is used to analyze the viability of members and assess various resolution options. Training was undertaken in the use of the model and in the conduct of a Special Examination. Employees were also added in the intervention area to enhance our capacity in the event of an intervention.

■ *Promoting Depositor Awareness*

CDIC is mandated to play a key role in supporting the stability of the financial system in Canada. Informing Canadians about CDIC deposit insurance is one of the principal methods we use to make this contribution, as awareness assists Canadians in making informed decisions about the protection of their savings.

CDIC must work to increase public awareness of deposit insurance and of its benefits and limits. Through our targeted, long-term strategy, we will carry out public awareness initiatives that build on past years' initiatives.

The deteriorating economic environment in the past year highlights the relevance of undertaking communication that inspires confidence in CDIC and the Canadian financial system, a goal that is consistent with CDIC's mandate. To this end, we launched a new long-term strategy for depositor awareness in 2008/2009 with two objectives:

1. To increase and sustain awareness of CDIC and deposit insurance while inspiring a sense of confidence and trust in CDIC and Canada's financial system.
2. To encourage Canadians to consult with member institutions or CDIC's website and call centre to learn more about what is covered and what is not covered by CDIC deposit insurance.

Our key audience under this new strategy is the general public with a focus on Canadians 50 years of age and older. During the year, activities under this new strategy focused on a national advertising campaign which included television, print and online advertisements, and participation in consumer shows. We also continued to operate our 1-800 phone line and website. As the success of a deposit insurance system hinges largely on consumers knowing about it, CDIC tracks the results of its annual public awareness campaign. During the past year total awareness of CDIC was at 54%, while 26% of Canadians can state the $100,000 coverage limit from memory. In addition, there has been an important increase in awareness of CDIC product coverage, which suggests that Canadians are paying closer attention to deposit protection messages during these tougher economic times.

CDIC partnered again this year with the Autorité des marchés financiers in its advertising efforts in Québec. Other partners in our public awareness activities included the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC), the Registered Deposit Brokers Association, and a number of financial and consumer associations. We also continued to participate in the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum's website (www.financeprotection.ca).

CDIC held its third annual public meeting in Montréal in October 2008. With close to 180 attendees, the meeting provided CDIC's Board members and senior management with an opportunity to discuss deposit insurance directly with Canadians.

■ *Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity*

To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. To achieve this objective, CDIC will take steps to manage its significant risks, maintain sound governance and continue to work actively with its key stakeholders. Such stakeholders include member institutions, the depositing public, employees, Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) members, regulators, parliamentarians, and other deposit insurers in Canada and around the world.

A key ongoing program in support of CDIC addressing regulatory, legislative and similar requirements is our semi-annual compliance assessment against all statutory provisions, policies and guidelines to which CDIC must adhere. The document that results from this process is reported to the Board and assists CDIC management in ensuring that appropriate compliance is demonstrated on an annual basis.

During the year CDIC continued the transition of our review of internal controls over financial reporting (ICFR) into an ongoing program of risk-based cyclical testing and annual reporting. The 2008/2009 ICFR work done in support of the annual statement (see sidebar, next page) focused on documenting and testing key controls for the remaining lower risk processes that were classified as lower risk during our initial scoping. Management also tested all of the higher risk control areas in support of annual reporting processes, including financial close and reporting, disclosure controls, and our entity level monitoring controls. The testing of these controls was coordinated with CDIC's Audit and Consulting Services group and, as appropriate, with our ERM process.

Management Review of Internal Controls

CDIC management acknowledges that it is responsible for establishing and maintaining effective internal controls over financial reporting (ICFR).

Consistent with evolving best practices in financial statement disclosure and governance, management has determined that a program of review of CDIC's internal controls over financial reporting will add additional support to the Corporation's existing practices as summarized in the "Management Responsibility for Consolidated Financial Statements" in this Annual Report.

In 2005/2006, after carefully assessing various approaches, CDIC began a risk-based multi-year approach to review its ICFR. The extent and frequency of testing CDIC's ICFR varies according to the risks associated with individual processes.

Management's ICFR work is coordinated to the extent possible with the internal audit work of CDIC's Audit and Consulting Services Department, as well as with CDIC's ongoing ERM process. CDIC's Board of Directors, through its Audit Committee, receives regular reports on management's work with respect to internal controls over financial reporting, and also monitors progress on any action items arising from such work.

Although a number of observations of potential areas of improvement were noted, and management has action plans in place for addressing these opportunities, management did not identify any significant internal control deficiencies through the work conducted to date.

The move to International Financial Reporting Standards (IFRS) is having an impact on both CDIC and our member institutions. During the past year, the Corporation continued its active participation in a working group of Crown corporations studying the implications of these new standards. CDIC is working towards the requirement to report under IFRS for the year ended March 31, 2012, with IFRS-compliant comparatives for the year ended March 31, 2011. Details of CDIC's IFRS work and plans are included in the Financial Overview on page 25.

CDIC is dedicated to maintaining an organizational climate that attracts and retains employees who have excellent skills, who conduct business with the uppermost ethical standards, and who are committed to the mandate and operations of CDIC. CDIC's Human Resources (HR) Strategy and Plan reinforces the importance of employees as a key resource, assures the future of the organization by creating a sustainable and adaptable work force, and maintains CDIC's excellence as a workplace. Activities against the objectives in the HR Strategy and Plan are tracked annually. In 2008/2009 in particular, a review of key human resource policies was conducted which incorporated feedback from the previous year's employee survey.

CDIC's Information Systems (IS) Strategic Plan guided the Corporation throughout the year in a number of key areas. The Corporation dedicated a substantial amount of its IS resources to the continued efforts to improve the intervention systems that are essential in supporting the Corporation's mandate. Intervention systems are supported by CDIC business and technical staff to maintain the level of internal expertise needed to evolve and adapt these systems to meet the changing intervention landscape.

Several corporate projects to upgrade the technical infrastructure were launched this year to improve the capabilities of CDIC's information systems. These projects included enhancements to the features associated with CDIC's financial system in order to support new accounting standards and the ability to link systems to the portal to improve online reporting.

CDIC is in the fifth year of its Enterprise Information Portal roll-out, which has delivered many benefits to the staff in their ability to collaborate online. The portal has seen large adoption this year by CDIC staff to improve the way they share and manage information related to projects, meetings and committees.

The HR employee self-serve system features were expanded to allow employees to do more online and reduce the need to use paper to track HR requests. Several projects were started to support the communication needs of CDIC, which included increasing the CDIC website capacity using the website to support CDIC intervention needs. Several corporate systems have been upgraded, including the e-mail server, office suite and records systems. The productivity gains from these upgrades have had a positive effect on CDIC's ability to be more efficient in running its operations.

The Corporation continued to develop and strengthen our business continuity management program. A key activity over the year involved systems upgrades that enable our employees to work more collaboratively from any location. This was led by a new Secure Remote Access (SRA) approach to enable CDIC staff and designated personnel to work remotely. SRA has many spin-off benefits including enabling staff to work from an alternate location (part of CDIC's business continuity planning) and allowing CDIC to scale up its resources to meet staffing needs in the event of an intervention.

Successful all-employee testing of the SRA solution was a key component of CDIC's business continuity and pandemic preparedness plans. During the year we continued to monitor potential risks to our plans and developed actions to mitigate them. We also made improvements to our shared emergency back-up site and to its business recovery capabilities.

In 2007, CDIC initiated a leasehold project to ensure that the Corporation has appropriate long-term accommodation for its offices in Ottawa and Toronto. This work progressed through 2008/2009 and will allow our Ottawa leasehold renovations and the construction of a new data centre to be undertaken.

Collaboration and partnership continues to be an important aspect of CDIC's work. Collaborative work in Canada included working with and providing advice to a number of provincial regulators and deposit insurers concerning intervention planning. In June 2008, CDIC participated in the joint Credit Union/Caisse Populaire Stabilization Fund of Canada and Credit Union Regulatory Conference in Halifax, where we provided an update on CDIC membership performance.

In November 2008, CDIC also provided a membership overview and participated in the annual conference of the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum in Toronto. The forum brought together organizations responsible for the protection of Canadian consumers of financial services, including CDIC, Assuris, Canadian Investors Protection Fund, Property and Casualty Insurance Compensation Corporation, Deposit Insurance Corporation of Ontario, the Autorité des marchés financiers, Financial Institutions Commission of British Columbia, and Mutual Fund Dealers Association of Canada, as well as representatives from the Credit Union Deposit Guarantee Corporations of Alberta and Saskatchewan.

Internationally, CDIC was also active. Key activities are included in the "International Involvement" sidebar on the next page.

International Involvement

CDIC's international activities are aimed at helping the Corporation sustain a high level of core competencies and readiness. This work also provides benefits to Canada and CDIC member institutions through contributions made to international financial system stability. Major initiatives undertaken during 2008/2009 included:

- Providing substantial assistance to the United Kingdom—Staff visited the Bank of England on four occasions to assist in their development of a special failure resolution regime and to help build the capacity to conduct risk assessment. CDIC also hosted a delegation from the U.K. Financial Services Compensation Scheme to share information on public awareness, communication and payout resolutions. Other assistance was provided to deposit insurance authorities such as Jamaica, Japan, Malaysia and Switzerland.

- Continuing to work with the International Association of Deposit Insurers (IADI)—The Corporation's President and Chief Executive Officer is an active member of the Executive Council of IADI and member of the joint IADI—European Federation of Deposit Insurers (EFDI) Steering Committee. These groups looked at areas where EFDI and IADI can share information and cooperate more effectively. CDIC staff members also worked with IADI and the Financial Stability Institute to develop online tutorials on deposit insurance and training on failure resolutions; they also completed the 2008 International Deposit Insurance System Survey.

- Co-chairing a working group between IADI and the Cross-Border Resolution Group of the Basel Committee on Banking Supervision to develop a set of internationally agreed upon Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems—Based on earlier work by IADI, the Core Principles were endorsed by IADI and the Basel Committee for public consultation on March 10, 2009. This work is an important aspect of the Financial Stability Forum/G20 workplan for financial stability.

CDIC CORPORATE SCORECARD—RESULTS AGAINST KEY INDICATORS, AS AT MARCH 31, 2009

CDIC's Corporate Scorecard, presented on the following pages, sets out the progress made for the year ended March 31, 2009, against the Corporation's key performance indicators established in CDIC's Corporate Plan. The Scorecard shows that CDIC's progress against the majority of key performance indicators proceeded as planned and that the Corporation achieved the majority of its key performance targets for 2008/2009. Only two of the nineteen indicators did not proceed as planned:

- Training is in progress to keep employees up-to-date on the use of current non-payout strategies, special examination methodologies and the valuation model. Current operational priorities slowed the pace of this training and it will continue into the next year.
- Although a draft Pandemic Preparedness Plan (PPP) is in place, fine-tuning and testing of this plan have yet to be performed. CDIC is now developing plans to fine-tune and fully test its PPP in the fall of 2009.

CDIC CORPORATE SCORECARD—2008/2009 to 2012/2013

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Strengthening Core Expertise and Readiness CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and its membership. It must also ensure that it has the ability to anticipate and react to events and to manage insurance risk. The Corporation will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolutions.	**Insurance Program and Powers**	
	• Return of Insured Deposits: Consultation with member institutions about premium assessment base. • *Joint and Trust Account Disclosure By-law:* Undertake comprehensive review. • *Deposit Insurance Information By-law:* Update internal clearance system.	• Return of Insured Deposits and by-laws are current and relevant, and take into account member institutions' input. ▲
	• Amendments to CDIC differential premiums system to address Basel II.	• Consultation with members completed and appropriate amendments made to the differential premiums system for the 2010 premium year. ▲
	Membership Risk Monitoring	
	• Training for CDIC Risk Managers in support of changes reported by member institutions respecting Basel II, International Financial Reporting Standards (IFRS), fair value accounting and other changes.	• Basel II training completed by March 2009 and other training programs ongoing throughout the planning period. ▲
	Readiness for Payout	
	• Undertake the Payout Capacity Enhancement Project: Conduct annual end-to-end and limited scope simulations to test existing capacity and enhancement project progress.	• Achievement of annual project milestones for each year up to completion of the project as evidenced by CDIC's ability to conduct a large payout, while always maintaining existing capacity in full readiness—by March 2012. ▲

CDIC CORPORATE SCORECARD—2008/2009 to 2012/2013

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
	Readiness for Non-Payout Resolutions	
Strengthening Core Expertise and Readiness CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and its membership. It must also ensure that it has the ability to anticipate and react to events and to manage insurance risk. The Corporation will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolutions.	• Review and update the valuation model.	• Valuation model reviewed and updated as required during the planning period. ▲
	• Maintain current, optimal resolution methods by member peer group—a "toolbox" of non-payout failure resolution strategies and supporting documentation. Ensure all Risk Managers are trained on special examination methodologies and on the valuation model.	• All Risk Managers up-to-date on the use of current non-payout strategies, special examination methodologies, and the valuation model via tailored and ongoing training program. ▼
Promoting Depositor Awareness CDIC must work to increase public awareness of deposit insurance and of its benefits and limits. Through our targeted, long-term strategy, we will carry out public awareness initiatives that build on past years' initiatives.	• Develop for Board approval, and implement, the next long-term public awareness strategy and plan.	• 50% awareness of CDIC and 25% awareness of the $100,000 deposit insurance coverage limit. ▲
	• Enhance stakeholder partnerships in the delivery of activities to promote depositor awareness.	• Diversify public awareness activities with stakeholders such as the Autorité des marchés financiers (AMF), CARP—Canada's Association for the 50 Plus, the Association of Chinese Canadian Entrepreneurs (ACCE), and the Federation of Canadian Independent Deposit Brokers (FCIDB). ▲
	• Monitor the effectiveness of communications tools to ensure that they reflect best practices and contribute to measuring the impact of the public awareness strategy and plan.	• Maintain, test and adapt communications tools as required during the planning period. ▲
	Governance	
Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. To achieve this objective, CDIC will take steps to manage its significant risks, maintain sound governance, and continue to work actively with its key stakeholders. Such stakeholders include: member institutions, the depositing public, employees, Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) members, regulators, parliamentarians, and other deposit insurers in Canada and around the world.	• Continue to conduct annual assessments of CDIC's significant corporate risks, review and update CDIC's Board and management risk policies as necessary, and provide (through the Management's Discussion and Analysis section of CDIC's Annual Report) regular reports to stakeholders about the management of CDIC's significant corporate risks.	• Significant risks are assessed at least annually. Risk management initiatives are undertaken on a timely basis to ensure exposure is within acceptable levels. ▲
	• Negotiate new leases for both Ottawa and Toronto CDIC offices (existing leases expire in 2010 and 2011, respectively).	• New long-term leases for both Ottawa and Toronto offices in place by 2010 and 2011, respectively. Premises are secured that satisfy CDIC's human resource and operational requirements. ▲

Legend:

▲ Planned progress on schedule and within budget

▼ Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances

● Cancelled or deferred

CDIC CORPORATE SCORECARD—2008/2009 to 2012/2013

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. To achieve this objective, CDIC will take steps to manage its significant risks, maintain sound governance, and continue to work actively with its key stakeholders. Such stakeholders include: member institutions, the depositing public, employees, Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) members, regulators, parliamentarians, and other deposit insurers in Canada and around the world.	**Governance**	
	• Make enhancements to the Ottawa office data centre (subject to resolution of CDIC's lease situation).	• Ottawa office data centre enhancements addressing all space, power and climate control issues completed by the end of 2009. The data centre has the capacity to meet CDIC's long-term needs. ▲
	• Continue to implement the Information Systems (IS) Strategic Plan.	• Initiatives specified in the IS Strategic Plan implemented in accordance with timelines set out in that Plan. ▲
	• Continue to implement the Human Resources (HR) Strategy and Plan.	• Initiatives described in the HR Strategy and Plan implemented throughout the planning period. ▲
	• Monitor employee satisfaction to ensure that there are no impediments to a productive and motivated work force.	• An employee survey to be undertaken, and the survey results analyzed and addressed during the planning period. ▲
	• Business continuity management activities—address issues arising from the 2007/2008 Business Impact Analysis (BIA), and finalize and maintain a Pandemic Preparedness Plan (PPP).	• All BIA issues addressed during the planning period. ▲ • Complete draft of PPP completed by March 31, 2009. ▼
	Regulatory, Legislative and Other Requirements	
	• Complete implementation of Internal Control Review initiative arising from Treasury Board Secretariat (TBS) governance measures for Crown corporations.	• Internal Control Review annual reporting regime in place pursuant to TBS guidelines. Annual attestations report no material deficiencies. ▲
	Stakeholder Initiatives	
	• Annual reporting of CDIC plans and progress to parliamentarians and all interested stakeholders through publications such as the Annual Report and Summary of the Corporate Plan.	• CDIC Annual Report and Summary of the Corporate Plan tabled in both houses of Parliament and available on CDIC's website each year. ▲

Legend:

- ▲ Planned progress on schedule and within budget
- ▼ Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances
- ● Cancelled or deferred

FINANCIAL OVERVIEW

About the Consolidated Financial Statements

CDIC's consolidated financial statements include the Corporation's results and those of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE). This is due to the fact that, effective April 1, 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15 (AcG-15), *Consolidation of Variable Interest Entities*, issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA). The guideline requires the consolidation of VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest.

The impact from the consolidation of ACC on the Corporation's financial statements is an increase in assets of $1.3 million (2008: $1.5 million) and no increase in liabilities (2008: $3 thousand), as well as an increase in total revenue of $48 thousand (2008: $14 thousand) and an increase in total expenses of $265 thousand (2008: $10 thousand). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.3 million (2008: $1.5 million).

In addition, CDIC adopted Section 1535 *Capital Disclosures*, Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures*, and Section 3863 *Financial Instruments—Presentation*. As a result of the adoption of Section 1535, the Corporation has increased disclosures regarding its objectives, policies and processes for managing capital, the quantitative data about what the Corporation regards as capital, whether the Corporation has complied with any capital requirements and also if it has not complied, the consequences of such non-compliance. Sections 3862 and 3863 replace Section 3861 *Financial Instruments—Disclosure and Presentation*. The adoption of these new sections resulted in additional disclosures with respect to the nature and extent of risks arising from financial instruments and how the Corporation manages those risks.

In October 2008, the CICA issued amendments to Section 3855 *Financial Instruments—Recognition and Measurement*, and Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures*. These amendments permit the reclassification of non-derivative financial assets out of the held-for-trading and available-for-sale categories under specified circumstances. The Corporation did not reclassify any non-derivative financial assets and, therefore, there is no impact from the amendments.

International Financial Reporting Standards

In January 2006, the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) announced its decision to replace Canadian Generally Accepted Accounting Principles (GAAP) with IFRS for all Publicly Accountable Enterprises. In early 2008, the AcSB announced that the changeover date for full adoption of IFRS will be for fiscal years starting on or after January 1, 2011. The Corporation will be required to report under IFRS for the year ended March 31, 2012, with IFRS-compliant comparatives for the year ended March 31, 2011.

IFRS uses a conceptual framework similar to Canadian GAAP, but there are differences between the two in recognition, measurement and disclosure requirements. During the first half of the 2008/2009 fiscal year, the Corporation conducted a diagnostic assessment which identified at a high level the main differences between CDIC's accounting policies and IFRS and the systems and processes that will need to be updated to issue IFRS-compliant financial statements. As a result of the diagnostic, it has been determined that 21 of the 37 standards have an impact on CDIC. Of note, 10 of the standards that will impact CDIC are subject to change before the implementation date. As a result, the Corporation plans to monitor changes in the standards as part of its IFRS conversion strategy and consider the impact of these changes, if any, on current plans and decisions taken.

A project team has been set up and a formal approach to IFRS established. CDIC will continue to invest in training and resources throughout the transition period to facilitate a timely conversion.

The impact of the transition on financial reporting cannot be reasonably estimated at this time.

Consolidated Balance Sheet Highlights

As at March 31, 2009, CDIC's total assets amounted to $1,779 million representing growth of approximately 7% compared to total assets of $1,664 million as at March 31, 2008. Total assets are comprised primarily of investments (99% of total assets). CDIC's investment portfolio is made up of Government of Canada or provincial treasury bills (17%) and bonds issued or guaranteed by the Government of Canada or a province (83%). Other investments held for cash management purposes are insignificant (less than 1%). CDIC's investments as at March 31, 2009, carry a weighted average yield to maturity of 2.31% (2008: 3.93%) with a modified duration of 0.9. This suggests that CDIC's investments have a low exposure to interest rate risk and thus a low volatility in value given the short-term nature of the portfolio.

Investments

CDIC's investment strategy is based on two key principles:

- limiting credit and market risk to preserve capital
- using the investment portfolio as the primary initial funding source for intervention activity

Investment Portfolio
Distribution of Credit Ratings* (%)
March 31, 2009

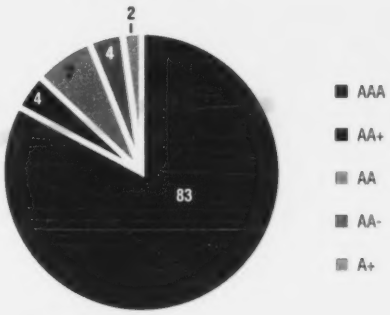

* As rated by Standard & Poor's

These principles require that CDIC maintain a conservatively structured portfolio. CDIC's treasury activity follows the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* issued by the Minister of Finance. CDIC's Board Financial Risk Policies require that investments be limited to only those that meet or exceed the credit quality criteria mandated by the Guidelines. The Board Financial Risk Policies further limit risk by setting a maximum amount and term that can be invested in each qualifying instrument. The Corporation is restricted under these policies to investments issued or guaranteed by the Government of Canada or a province. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of "A." The Corporation's investments of more than three years are restricted to Government of Canada securities.

Future Recoveries

CDIC estimates possible future recoveries from failed member institutions of approximately $16 million. These potential additional recoveries relate primarily to recoveries of amounts that were previously written-off by CDIC and are not reflected on CDIC's financial statements due to uncertainty with respect to both potential amount and ultimate receipt. There is also considerable uncertainty when projecting the timing and amount of future recoveries. Factors contributing to this uncertainty include creditor disputes, lawsuits against the estates and competing claims in respect of specific assets.

Name of Institution (Method of Failure Resolution—Year of Failure)	CDIC's Total Claims and Loans	CDIC's Recoveries to March 31, 2009	CDIC's Possible Future Recoveries	CDIC's Projected Loss as a % of:	
	($ millions)	($ millions)	($ millions)	Claims and Loans—Nominal Basis	Claims and Loans—NPV[a] Basis
Standard Trust Co. (Formal Liquidation—1991)	1,164	967	14	16%	33%
Adelaide Capital Corp. (Loan and Management Agreement—1992)	1,588	1,484	2	6%	15%

[a]All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value (NPV).

Income Taxes

CDIC is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act*, the Corporation's premium revenue is not taxable. For the year ended March 31, 2009, CDIC's income tax expense was $8.6 million and its income taxes receivable (after taking into account installments made during the year) was $5.1 million.

CDIC recognizes future income tax assets and liabilities based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items, including fair value changes on available-for-sale financial assets, and their corresponding tax basis.

The future benefits or costs of income taxes are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such income taxes will be realized. In accordance with CICA recommendations, the related asset or liability is re-valued each year. As at March 31, 2009, the future income tax liability was $3.9 million, compared to $2.4 million as at March 31, 2008.

Provision for Insurance Losses

The risks to CDIC's membership have increased during the 2008/2009 fiscal year as a result of weakening economic conditions. The provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions. As at March 31, 2009, the provision was $800 million, an increase of $150 million from March 31, 2008. This increase reflects the intensification of the global recession over the year combined with the Bank of Canada's view that global economic weakness has become more synchronous. Canadian gross domestic product declined by 3.4% during the Corporation's third quarter ended December 31, 2008, and is expected by the Bank of Canada to show a further decline of 7.3% for the quarter ended March 31, 2009, once economic data have been finalized.[2] This weak economic environment could negatively impact the financial condition of CDIC's members.

CDIC's provision is estimated based on a number of inputs including the level of insured deposits, the expectation of default derived from probability statistics, CDIC's specific knowledge of its members and an expected loss given default.

The derivation of default probabilities includes both historical and forward-looking perspectives of potential for failure. Moody's and Standard & Poor's default statistics are used to derive a historically based view of default, while Moody's KMV, a well-known provider of market-based quantitative credit risk products for financial institutions and credit risk investors, is used to provide a forward-looking perspective to the probability of default estimate.

The loss given default estimate is the cumulative un-weighted average loss sustained by CDIC in member failures since 1987. In 1987, CDIC's legislation was changed to require that it pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss. Accordingly, the losses associated with failures since that time are significantly lower than those incurred by CDIC prior to 1987 and are more indicative of the losses the Corporation can expect to incur in the future.

Ex Ante Funding

CDIC recognizes the importance of having appropriate financial resources for the proper functioning of a sound deposit insurance system. There must be a high degree of confidence that the resources available to CDIC will be sufficient to address the risks to which it is exposed. In its 2003/2004 fiscal year, CDIC's Board of Directors decided that it would be appropriate to maintain an amount of advance or *ex ante* funding available for possible deposit insurance losses. It was further determined that this amount of *ex ante* funding would be represented by the aggregate of both the retained earnings and the provision for insurance losses as reported in CDIC's financial statements. The target range for the amount of *ex ante* funding is currently between 40 and 50 basis points of insured deposits—which translate into a range of approximately $2.1 billion to $2.6 billion based on insured deposits as at April 30, 2008. The reported amount as at March 31, 2009, was $1.8 billion, representing 34 basis points of insured deposits.

Under current forecasts, as set out in CDIC's 2009/2010 to 2013/2014 Corporate Plan, the bottom of the range will be achieved in the Corporation's 2014/2015 fiscal year. The progression of the *ex ante* fund toward the bottom of the target range is sensitive to the level of insured deposits, premium levels and market interest rates. Changes in one or all of these criteria can materially impact the time it will take the *ex ante* fund to reach 40 basis points of insured deposits.

[2] The actual rate of decline in gross domestic product for Q1 was 5.4%—as reported by the Bank of Canada in its June 4, 2009, rate announcement.

Consolidated Statement of Income and Retained Earnings—Highlights

CDIC ended 2008/2009 with **retained earnings** of $960 million, a decrease of approximately 4% compared to last year. The decrease was primarily attributable to an increase in the provision for insurance losses of $150 million.

For the year ended March 31, 2009, CDIC's **revenues** totaled $146.4 million, offset by net operating expenses of $25.6 million and income taxes of $8.6 million. This, combined with the increases in provisions for loss of $149.5 million, resulted in a **net loss** for the year of $37.3 million.

Premiums for the fiscal year were $92.3 million, compared to $67.8 million for 2007/2008.

Premiums are based on the total amount of insured deposits held by members as of April 30th each year, calculated in accordance with the *CDIC Act* and its *Differential Premiums By-law*, which classifies member institutions into one of four premium categories.

Net Income (Loss) and Retained Earnings

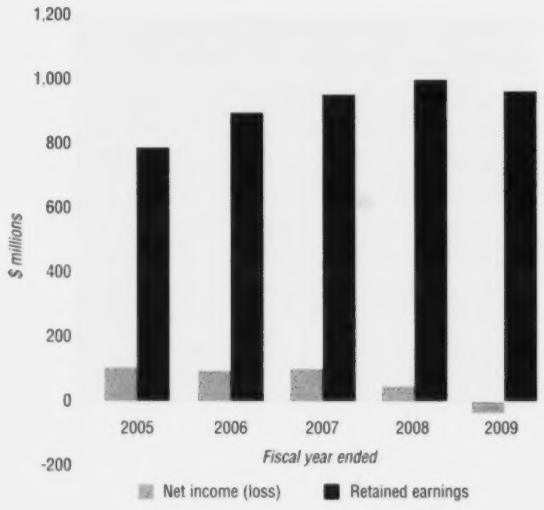

Classification is based on a mix of quantitative and qualitative factors. Premium rates in effect for the 2008 premium year, unchanged from 2007, were as follows:

- Category 1—1/72nd of 1% of insured deposits
- Category 2—1/36th of 1% of insured deposits
- Category 3—1/18th of 1% of insured deposits
- Category 4—1/9th of 1% of insured deposits

The table below illustrates the distribution of members among premium categories in the 2008 premium year as well as the preceding four premium years.

Premium Category	Premium Year				
	2004 %	2005 %	2006 %	2007[a] %	2008 %
1	78	81	84	93	75
2	18	18	14	6	20
3	3	0	2	1	5
4	1	1	0	0	0

[a] Restated

CDIC generates sufficient interest revenue on its investments to cover its operating expenses. **Interest revenue from investments** was $53.9 million in 2008/2009, a decrease of approximately 17% from the previous fiscal year due primarily to a significantly lower interest rate environment.

Net operating expenses for the year ended March 31, 2009, totaled $25.6 million ($23.6 million in 2007/2008). CDIC continues to focus on readiness activities to ensure that the Corporation is prepared to address issues as they arise.

Interest Revenue vs. Operating Expenses

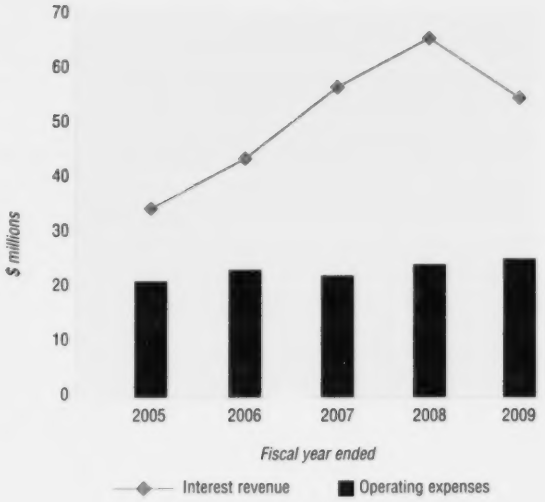

Profile of Operating Expenses (%)
March 31, 2009

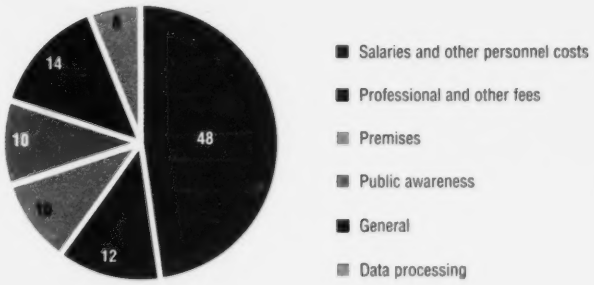

CDIC's expense profile reflects reliance on a core group of skilled employees. As a result, the most significant expense category is salaries and other personnel costs that comprised almost 50% of total net operating expenses in 2009 consistent with the prior year.

CDIC's operating expenses are net of cost recoveries received from other organizations. CDIC provides call centre services to FCAC and OSFI (related parties) on a cost-recovery basis. The Autorité des marchés financiers in Québec contributes to CDIC's public awareness campaign. The total recoveries recorded in 2008/2009 were $940 thousand (2007/2008: $802 thousand).

Comparison with 2008/2009 Corporate Plan

Balance Sheet

Total assets as at March 31, 2009, were $1,779 million, compared to the planned amount of $1,761 million. The variance of $18 million was primarily the result of higher-than-planned investments.

Statement of Income and Retained Earnings

Total revenue during the year was $146 million, or $11 million higher than budgeted. The variance was the result of higher-than-planned premium revenue offset by lower-than-planned interest on investments.

Net loss for the year ended March 31, 2009, was $37 million compared to planned net income of $97 million, a variance of $134 million. This variance is primarily the result of a $150 million increase in CDIC's provision for insurance losses to reflect increasing risks to CDIC's members. In addition, lower-than-planned interest on investments caused by a significantly lower interest rate environment and higher-than-planned premium revenue contributed to the variance in financial performance during 2009. Net operating expenses were in line with planned expenses of $25 million.

The year-end **retained earnings** of $960 million were $196 million lower than planned. This variance reflects the cumulative impact of a higher-than-expected provision for insurance losses in 2008/2009 and 2007/2008 combined with higher-than-expected premium revenue and lower-than-planned interest on investments.

2009/2010 to 2013/2014 Corporate Plan

2009/2010 Fiscal Year

CDIC's plan for the 2009/2010 fiscal year includes $102 million in premium revenue, an increase of approximately 11% over the 2008/2009 fiscal year. The Corporation has based its plans on a forecast increase in premium rates of one third over rates applicable for the 2008/2009 fiscal year. The impact of such an increase in premium rates on premium revenue will vary from year to year based on the differential premium rate categorization of member institutions each year. In addition, CDIC is assuming a continued weak interest rate environment resulting in a 33% decline in interest on investments to $36 million from $54 million in 2008/2009. CDIC's total revenues are planned to be $138 million.

Premium Revenue

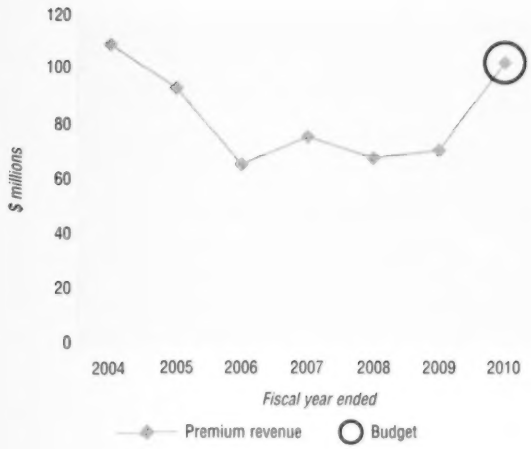

Operating expenses are planned to be $32 million in 2010 compared to $26 million in 2009, an increase of 23%. CDIC plans to add 13 new employees with key core competency skills, engage external parties in stand-by arrangements to augment CDIC intervention resources if necessary, and to increase our public awareness activities.

In addition, recoveries of amounts previously written-off are forecast at $14 million, resulting in a projected net income before income taxes of $120 million.

As at March 31, 2010, cash and investments, and retained earnings are projected to be $1,873 million and $1,228 million, respectively. Also as at March 31, 2010, CDIC's level of *ex ante* funding is projected to be $1,878 million, representing 35 basis points of insured deposits.

Subsequent to the approval of the 2009/2010 to 2013/2014 Corporate Plan, the provision for insurance losses was increased by $150 million. This would increase the projected provision for insurance losses to $800 million and reduce projected retained earnings to $1,080 million as at March 31, 2010.

2009/2010 to 2013/2014

Over CDIC's current five-year planning period, premium revenue is expected to total $752 million and interest income on cash and investments is forecast to total $211 million. Over this same period, CDIC expects to incur total net operating expenses of $167 million.

At the end of the planning period (March 31, 2014), cash and investments are projected to be $2,555 million and CDIC's retained earnings were projected to grow to $1,904 million.

The projections included in CDIC's 2009/2010 to 2013/2014 Corporate Plan are based on a number of assumptions and, accordingly, actual results may vary materially from the figures included in the Plan. Key financial assumptions include the following:

- Premium revenue is projected assuming premium rates are increased by one third over 2008/2009 rates in each of 2009/2010, 2010/2011 and 2011/2012, effectively doubling the 2008/2009 rates.
- Interest revenue on investments is based on an assumed average yield of 2%.
- There will be no member institution failures during the planning period.
- The adequacy of the provision for insurance losses is assessed on an annual basis and, if necessary, adjustments are recorded. For the purposes of the 2009/2010 to 2013/2014 Corporate Plan, the provision for insurance losses was forecast to remain at $650 million (see sidebar).

CDIC's Corporate Plan for the fiscal period commencing April 1 is based on information as at December 31 of the preceding year. As such, the financial information and commentary in this section reflect the original Corporate Plan information but do not reflect the impact of the increases in the provision for insurance losses of $50 million as at March 31, 2008, and $150 million as at March 31, 2009. The provision for insurance losses is recalculated each fiscal year-end based on a combination of quantitative criteria and on CDIC's assessment of the environment at the time.

$ millions

Consolidated Balance Sheet (as at March 31)	2009/2010 Corporate Plan[a]	2008/2009 Actual Results	2008/2009 Corporate Plan[a]
Assets			
Cash and investments	1,873	1,770	1,758
Accounts receivable	5	2	–
	1,878	1,772	1,758
Capital assets	2	2	2
	1,880	1,774	1,760
Income taxes receivable	–	5	–
Future income tax asset	1	–	1
Total assets	1,881	1,779	1,761
Liabilities			
Accounts payable	3	4	4
Income taxes payable	–	–	1
Future income tax liability	–	4	–
Provision for insurance losses	650	800	600
	653	808	605
Equity			
Retained earnings	1,228	960	1,156
Accumulated other comprehensive income[b]	–	11	–
	1,228	971	1,156
Total liabilities and equity	1,881	1,779	1,761
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings (for the year ended March 31)			
Revenue			
Premiums	102	92	70
Interest on investments	36	54	65
Other revenue	–	–	–
	138	146	135
Expenses			
Net operating expenses	32	26	25
Adjustment to allowance and provision for loss	–	149	–
Recovery of amounts previously written-off	(14)	–	–
	18	175	25
Net income (loss) before reduction in future income tax asset/income tax expense	120	(29)	110
Reduction in future income tax asset/income tax expense	2	8	13
Net income (loss)	118	(37)	97
Retained earnings, beginning of year	1,110	997	1,059
Retained earnings, end of year	1,228	960	1,156
Consolidated Statement of Comprehensive Income (for the year ended March 31)			
Net income (loss)	118	(37)	97
Other comprehensive income			
Change in unrealized gains on available-for-sale financial assets[b]	–	4	–
Income taxes	–	(1)	–
Other comprehensive income	–	3	–
Comprehensive income (loss)	118	(34)	97

[a] The Corporate Plans 2008/2009 to 2012/2013 and 2009/2010 to 2013/2014 were developed based on information at December 31, 2007 and 2008, respectively. As a result, the impacts of the increase in the provision for insurance losses of $50 million at March 31, 2008, and $150 million at March 31, 2009, are not reflected in those respective columns.

[b] It was assumed in the 2008/2009 and 2009/2010 Corporate Plans that the market value of the Corporation's available-for-sale financial assets were equal to book value; therefore, there were no unrealized gains or losses.

CDIC MANAGEMENT ERM REPRESENTATION TO THE CDIC BOARD OF DIRECTORS

May 1, 2009

This representation is provided to support the Board of Directors in fulfilling its responsibilities under Principle 16 of the Board Charter.

During CDIC's fiscal year 2008/2009, management has, using an Enterprise Risk Management process:

- Identified and assessed the significant risks to which CDIC is exposed and provided the Audit Committee of the Board of Directors and the Board of Directors with reports designed to enable them to understand these risks;
- Reviewed CDIC's policies governing each significant risk to ensure that they continue to be appropriate and prudent; and
- Identified initiatives to enhance the management of each significant risk and monitored the progress in completing each initiative.

Based on the work undertaken by management during CDIC's 2008/2009 fiscal year and our knowledge of the Corporation's affairs as at March 31, 2009, we represent that:

- CDIC has appropriate and prudent risk management policies governing the management of its risks, and these policies are being adhered to; and
- CDIC has an effective Enterprise Risk Management process.

Based on this work, management has concluded that CDIC's overall risk remains acceptable, although CDIC's insurance and some operational risks are increasing given the current environment.

In arriving at our conclusion, management has exercised prudent judgment, caused a reasonable amount of review to take place and applied the concept of significance in the manner contemplated under Principle 16 of the Board Charter. In addition, the Enterprise Risk Management process is subject to validation by CDIC's Audit and Consulting Services on an ongoing basis.

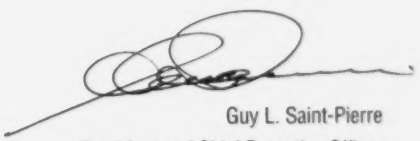

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

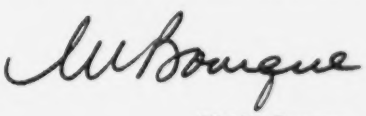

Michèle Bourque
Executive Vice-President, Insurance and Risk Assessment
Chairperson, Enterprise Risk Management Committee

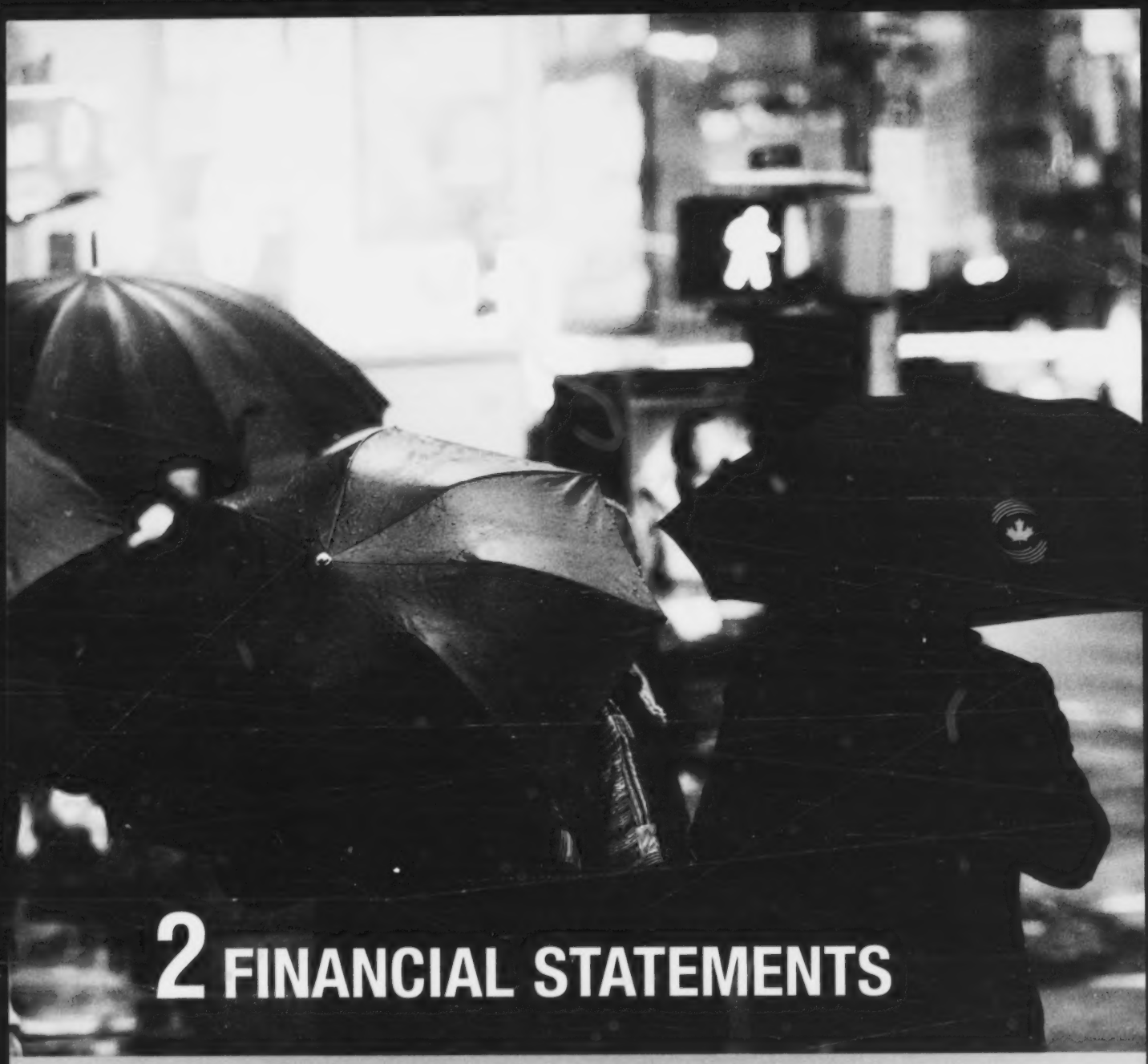

2 FINANCIAL STATEMENTS

CDIC

CDIC

1 800 461 CDIC

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

SADC

SADC

1 800 461 SADC

SAVINGS PROTECTION CANADIANS CAN COUNT ON

MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

May 1, 2009

The accompanying consolidated financial statements of the Canada Deposit Insurance Corporation and the information related to the financial statements in this *Annual Report* are the responsibility of management. The consolidated financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The consolidated financial statements include some amounts, the most significant one being the provision for insurance losses, that are necessarily based on management's best estimates and judgment.

The consolidated financial statements have been approved by the Board of Directors. Financial information presented elsewhere in the *Annual Report* is consistent with that contained in the consolidated financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the consolidated financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are duly authorized, assets are safeguarded and proper records are maintained in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and by-laws of the Corporation. The system of internal control is augmented by internal audit, which conducts periodic reviews of different areas of the Corporation's operations. In addition, the internal and external auditors have free access to the Audit Committee of the Board, which oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting and which recommends the consolidated financial statements to the Board of Directors.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditor, the Auditor General of Canada, and her report is included herein.

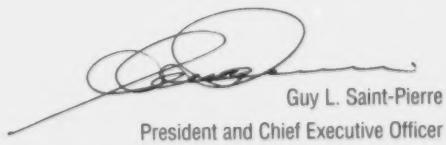

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

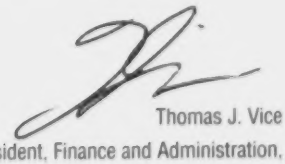

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration,
and Chief Financial Officer

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the consolidated balance sheet of Canada Deposit Insurance Corporation as at 31 March 2009 and the consolidated statements of income and retained earnings, comprehensive income and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at 31 March 2009 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, and the by-laws of the Corporation.

Clyde M. MacLellan, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
1 May 2009

FINANCIAL STATEMENTS AND NOTES

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Balance Sheet
as at March 31
(in thousands of dollars)

	Notes	2009	2008
Assets			
Cash		$ 450	$ 425
Investments	4	1,770,216	1,659,793
Accounts and other receivables		2,001	1,972
		1,772,667	1,662,190
Capital assets		1,641	1,512
Income taxes receivable	9	5,089	–
		6,730	1,512
		$1,779,397	**$1,663,702**
Liabilities			
Accounts payable and accrued liabilities		$ 4,007	$ 3,723
Income taxes payable	9	–	2,101
Future income tax liability	9	3,885	2,355
Provision for insurance losses	5	800,000	650,000
		807,892	658,179
Equity			
Retained earnings	7	960,211	997,518
Accumulated other comprehensive income	10	11,294	8,005
		971,505	1,005,523
		$1,779,397	**$1,663,702**
Contingent liabilities and commitments	14, 15		

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

Approved by the Board:

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	Notes	2009	2008
Revenue			
Premium	11	$ 92,338	$ 67,838
Interest on investments		53,906	64,928
Other		115	691
		146,359	133,457
Expenses			
Operating	12	25,616	23,624
Increase to provisions for loss	5	149,497	49,998
Recovery of amounts previously written-off		–	(1,338)
		175,113	72,284
Net income (loss) before income taxes		(28,754)	61,173
Income Taxes			
Current	9	7,993	12,944
Future	9	560	346
		8,553	13,290
Net Income (Loss)		(37,307)	47,883
Retained earnings, beginning of year		997,518	949,798
Adjustment as a result of the adoption of the effective interest method		–	(163)
Retained earnings, end of year		**$960,211**	**$997,518**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Comprehensive Income
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	2009	2008
Net Income (Loss)	$(37,307)	$47,883
Other Comprehensive Income		
Change in unrealized gains on available-for-sale financial assets	4,260	14,314
Income tax expense on unrealized gains on available-for-sale financial assets	(971)	(4,548)
Other comprehensive income	3,289	9,766
Comprehensive Income (Loss)	**$(34,018)**	**$57,649**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Cash Flows
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	2009	2008
Operating Activities		
Premium revenue received	$ 92,338	$ 67,838
Claims recovered	–	1,008
Interest revenue received	56,361	59,556
Recovery of amounts previously written-off	–	1,338
Other amounts received (paid)	(237)	597
Income taxes paid	(15,183)	(17,922)
Recoveries under guarantee agreements	503	2
Payments to suppliers and employees	(25,139)	(23,246)
Cash flows from operating activities	108,643	89,171
Investing Activities		
Purchase of securities and term deposits	(6,392,388)	(4,107,347)
Maturities of securities and term deposits	6,283,770	4,018,537
Cash flows used in investing activities	(108,618)	(88,810)
Cash		
Increase during the year	25	361
Balance, beginning of year	425	64
Balance, end of year	**$ 450**	**$ 425**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Notes to Consolidated Financial Statements
March 31, 2009

1 – Authority and Objective

The Corporation was established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). It is a Crown corporation named in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act* and is funded by premiums assessed against its member institutions. The Corporation is subject to federal income tax pursuant to the provisions of the *Income Tax Act*.

The objects of the Corporation are to provide insurance against the loss of part or all of deposits in member institutions and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. These objects are to be pursued for the benefit of depositors of member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The Corporation has the power to do all things necessary or incidental to the furtherance of its objects, including acquiring assets from, and providing guarantees or loans to, member institutions and others. Among other things, it may make or cause to be made inspections of member institutions and act as liquidator, receiver or inspector of a member institution or a subsidiary thereof.

The Corporation is for all purposes an agent of Her Majesty in right of Canada. As a result, all obligations under debt instruments issued by the Corporation are obligations of Canada.

2 – Significant Accounting Policies

Basis of Preparation. These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. These financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of failed member institutions in which the Corporation has intervened.

Basis of Consolidation. These consolidated financial statements include the financial statements of the Corporation and, as required by Accounting Guideline 15 (AcG-15), *Consolidation of Variable Interest Entities* (see Note 6), the financial statements of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE) for which the Corporation is considered to be the primary beneficiary. Inter-company balances and transactions have been eliminated.

Adoption of New Accounting Standards. The following new standards issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) became effective for the Corporation beginning on April 1, 2008: Section 1535 *Capital Disclosures*, Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures* and Section 3863 *Financial Instruments—Presentation*. As a result of the adoption of Section 1535, the Corporation has increased disclosures regarding its objectives, policies and processes for managing capital, the quantitative data about what the Corporation regards as capital, whether the Corporation has complied with any capital requirements and also, if it has not complied, the consequences of such non-compliance. Sections 3862 and 3863 replace Section 3861 *Financial Instruments—Disclosure and Presentation*. The adoption of these new sections resulted in additional disclosures with respect to the nature and extent of risks arising from financial instruments and how the Corporation manages those risks.

In October 2008, the CICA issued amendments to Section 3855 *Financial Instruments—Recognition and Measurement* and Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures*. These amendments permit the reclassification of non-derivative financial assets out of the held-for-trading and available-for-sale categories under specified circumstances. The Corporation did not reclassify any non-derivative financial assets and, therefore, there is no impact on these financial statements from the amendments.

Use of Estimates. Financial statements prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles necessarily include estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. The most significant areas requiring the use of estimates are financial instruments measured at fair value and the provision for insurance losses.

The Corporation reviews its estimates annually. While the estimates are based on the most reliable data available, actual results, in the near term, could differ significantly from the estimates depending upon certain events and uncertainties including the timing and extent of losses the Corporation incurs as a result of future failures of member institutions.

The risk of deviation from the Corporation's estimates varies in proportion to the length of the estimation period and the potential volatility of the underlying assumptions. In the event that actual results vary from the current estimates, the Corporation can recommend that the annual premium charged to member institutions be increased or decreased, depending on the situation.

Investments. Investments, consisting of marketable securities and term deposits, are purchased with the intention of being held to maturity but may be sold in response to changes in liquidity requirements, to fund intervention solutions respecting member institutions or to bring financial risk exposures within the parameters of the exposure limits permitted under CDIC's financial risk policies. As a result, the Corporation has classified its investments as available for sale. Any unrealized gains or losses due to the change in value of available-for-sale investments are recorded in other comprehensive income. As unrealized gains and losses are realized as a result of sale or other than temporary reduction in value, they are transferred from accumulated other comprehensive income into interest on investments. Interest income is calculated using the effective interest rate method and is included in interest on investments. Investments are recorded on a settlement date basis.

Transaction costs for financial assets designated as available for sale are immediately expensed to net income.

Accounts and Other Receivables. Accounts and other receivables are classified as loans and receivables. They are recorded at fair value upon initial recognition and are subsequently measured at amortized cost using the effective interest method. The book value of accounts and other receivables approximate fair value due to their short term to maturity.

Accounts Payable and Accrued Liabilities. Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities and are measured at amortized cost using the effective interest method. The book value of accounts payable and accrued liabilities approximate fair value due to their short term to maturity.

Provisions for Guarantees and Insurance Losses. In its financial statements, the Corporation records the following provisions for guarantees and insurance losses:

Provision for Guarantees—In order to facilitate the resolution of financial difficulties of member institutions, the Corporation may provide guarantees. The provision for guarantees is determined by estimating the future cash payments required under these guarantees.

Provision for Insurance Losses—The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions.

The provision for insurance losses is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's members based on: (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default. The Corporation calculates its losses as a result of member institution failures on a present value basis. The loss given default is expressed as a percentage and reflects the cumulative un-weighted average of losses sustained since the *CDIC Act* was amended in 1987 to require that CDIC pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss.

Changes in the provision for insurance losses that result from annual estimations for financial reporting purposes are recognized as an adjustment to the provision for loss in the period in which the changes occur.

Premium Revenue. Premium revenue is calculated on the amount of insured deposits held by member institutions as at April 30 of each year. Premium revenue is recognized upon receipt of the Return of Insured Deposits submitted by member institutions, which is due July 15 of each year. Premiums are payable in two equal installments on July 15 and December 15.

Other Revenue. In certain situations, amounts recovered from the estates of member institutions exceed the amounts claimed. Such amounts (referred to as post-liquidation interest) are recorded as other revenue when they are reasonably determinable and reasonable certainty of receipt exists.

Pension Plan. All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. The Corporation's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligations of the Corporation. The Corporation is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

Employee Future Benefits. Employees are entitled to certain non-pension benefits provided for under their conditions of employment. The liability for these benefits is recorded in the accounts as the benefits accrue to employees.

Income Taxes. The Corporation follows the asset and liability method of accounting for income taxes. Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items, including fair value changes in available-for-sale financial assets, and their corresponding tax basis. The future income taxes are measured using the corporate income tax rates in effect as at the balance sheet date.

International Financial Reporting Standards (IFRS). In January 2006, the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) announced its decision to replace Canadian Generally Accepted Accounting Principles with IFRS for all Publicly Accountable Enterprises. In early 2008, the AcSB announced that the changeover date for full adoption of IFRS will be for fiscal years starting on or after January 1, 2011. The Corporation will be required to report under IFRS for the year ended March 31, 2012, with IFRS-compliant comparatives for the year ended March 31, 2011.

3 – Fair Value

Other than investments, no active or liquid market exists in which the Corporation's financial assets and liabilities could be traded. Where no market exists for financial instruments, fair value estimates are based on judgments regarding current and future economic conditions and events, the risk characteristics of the instruments, and other factors. The estimates of fair value as at March 31, 2009, involve uncertainties and matters of significant judgment. Changes in assumptions could materially affect the estimates.

4 – Investments

All investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2009			March 31, 2008		
	Remaining term to maturity (in thousands of dollars)					
	Under 1 year	1 to 3 years	Total	Under 1 year	1 to 3 years	Total
Treasury bills	$305,478	$ –	$ 305,478	$ 819,070	$ –	$ 819,070
Weighted average effective yield (%)	2.40	–	2.40	4.09	–	4.09
Bonds	580,407	883,531	1,463,938	459,845	260,527	720,372
Weighted average effective yield (%)	3.05	1.80	2.29	3.89	3.67	3.82
Other	800	–	800	120,351	–	120,351
Weighted average effective yield (%)	0.45	–	0.45	3.55	–	3.55
Total investments	**$886,685**	**$883,531**	**$1,770,216**	**$1,399,266**	**$260,527**	**$1,659,793**
Weighted average effective yield (%)	**2.82**	**1.80**	**2.31**	**3.98**	**3.67**	**3.93**

	March 31, 2009				March 31, 2008
	(in thousands of dollars)				
	Amortized Cost	Gross Unrealized Gains	Gross Unrealized Losses	Fair Value	Fair Value
Treasury bills	$ 304,375	$ 1,103	$ –	$ 305,478	$ 819,070
Bonds	1,449,048	14,890	–	1,463,938	720,372
Other	800	–	–	800	120,351
Total investments	**$1,754,223**	**$15,993**	**$ –**	**$1,770,216**	**$1,659,793**

5 – Provisions for Guarantees and Insurance Losses

The following table is a continuity schedule of the provision for guarantees and the provision for insurance losses as at March 31, 2009, with corresponding totals as at March 31, 2008.

	March 31, 2009			March 31, 2008
	(in thousands of dollars)			
	Provision for Guarantees	Provision for Insurance Losses	Total	Total
Beginning of period	$ –	$650,000	$650,000	$600,000
Receipts	503	–	503	2
Write-offs	–	–	–	–
Adjustment to provisions for guarantees and insurance losses	(503)	150,000	149,497	49,998
End of period	**$ –**	**$800,000**	**$800,000**	**$650,000**

These provisions for loss are subject to measurement uncertainty. As such, actual losses may differ significantly from these estimates.

6 – Variable Interest Entities

Effective April 1, 2005, the Corporation adopted AcG-15 issued by the CICA, which required the consolidation of certain VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest.

AcG-15 defines a VIE as an entity that either does not have sufficient equity at risk to finance its activities without subordinated financial support or where the holders of the equity at risk lack the characteristics of a controlling financial interest. ACC is such a VIE. AcG-15 requires the primary beneficiary to consolidate VIEs and considers an entity to be the primary beneficiary of a VIE if it is exposed to the majority of the expected losses or will receive the majority of the expected residual returns, or both. CDIC is considered the primary beneficiary of ACC. Therefore, for accounting purposes, ACC is consolidated with the financial statements of CDIC.

The Corporation's interest in ACC is associated with the failure of Central Guaranty Trust Company (CGT) and Central Guaranty Mortgage Corporation (now ACC). On December 31, 1992, CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to The Toronto-Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan of $1.6 billion made by CDIC to ACC whereby ACC purchased the majority of the remaining assets from CGT. The purpose of ACC is to manage and dispose of its assets in an orderly and expeditious manner, to maximize the repayment of the loan from CDIC.

The impact from the consolidation of ACC on the Corporation's financial statements is an increase in assets of $1.3 million (2008: $1.5 million) and no increase in liabilities (2008: $3 thousand), as well as an increase in total revenue of $48 thousand (2008: $14 thousand) and an increase in total expenses of $265 thousand (2008: $10 thousand). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.3 million (2008: $1.5 million).

7 – Capital Management

The Corporation's capital is comprised of retained earnings. CDIC is not subject to externally imposed capital requirements.

The Corporation has determined that it is prudent to maintain an amount of advance or *ex ante* funding to absorb losses. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's capital and its provision for insurance losses. The target range for the *ex ante* fund is between 40 and 50 basis points of insured deposits.

The Corporation is exposed to two types of losses related to its insurance obligations; those losses that it is likely to incur and residual exposure to losses that cannot be reasonably estimated due to insufficient data. On an annual basis the Corporation estimates the losses that it is likely to incur and records such estimate as a provision for insurance losses (see Note 5).

The target range for the level of capital that should be available to absorb losses that cannot be reasonably estimated is the residual target range for the *ex ante* fund after deducting the provision for insurance losses.

The Corporation has not yet achieved the bottom of the target range for capital as determined by the *ex ante* funding process. The key mechanism used to manage the level of capital is premium rates (see Note 11). CDIC will determine the disposition of any capital above the target range once such level has been attained.

Ex Ante Fund

	Actual March 31, 2009	Actual March 31, 2008	Target Range* March 31, 2009	
			(in thousands of dollars)	
			Low	High
Retained earnings	$ 960,211	$ 997,518	$1,248,886	$1,761,107
Basis points of insured deposits	18*	21**	24	34
Provision for insurance losses	800,000	650,000	800,000	800,000
Basis points of insured deposits	16*	14**	16	16
Total	$1,760,211	$1,647,518	$2,048,886	$2,561,107
Total basis points of insured deposits	34*	35**	40	50

* Based on level of insured deposits as at April 30, 2008
** Based on level of insured deposits as at April 30, 2007

8 – Financial Risk Management

The Corporation's assets consist primarily of its investment portfolio. CDIC's investment strategy is based on two key principles, that is, limiting credit and market risk to preserve principal and the use of the investment portfolio as the initial funding source for intervention activity. CDIC has a comprehensive risk management framework to evaluate, monitor and manage its risks. All risks, financial and other, are managed in accordance with an Enterprise Risk Management (ERM) framework which sets out the Board's responsibilities. The ERM process and results are subject to validation by the Corporation's internal audit function.

Formal policies are in place for all significant financial risks to which CDIC is exposed. The policies are reviewed regularly, at least annually, in order to ensure that they continue to be appropriate and prudent. Significant financial risks that arise from transacting and holding financial instruments include credit, liquidity and market risks.

Credit Risk. Credit risk is defined as the risk of loss attributable to counterparties failing to honour their obligation, whether on- or off-balance sheet, to CDIC. CDIC's maximum exposure to credit risk is the carrying amount of investment assets and accounts and other receivables held on the Consolidated Balance Sheet. None of the accounts and other receivables are past due or impaired.

The credit risk policy sets out, among other things, that the Board of Directors shall approve investment dealers, securities vendors, agents acting on behalf of CDIC and others with whom CDIC is authorized to deal respecting financial transactions. Investments are to be held with approved creditworthy counterparties that must have a minimum credit rating from an external credit rating agency (Standard & Poor's or Moody's). CDIC cannot exceed Board approved limits for transactions, by transactor, either individually or on a combined basis.

The Corporation's financial risk policies limit investments to Government of Canada or provincially guaranteed securities as well as debt issued by municipal financing authorities. Risk is further limited by setting a maximum investment amount and term for each qualifying instrument. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of A at the time of acquisition. The Corporation's investments of more than three years are restricted to Government of Canada securities having a minimum credit rating of AA-.

Further, CDIC adheres to the *Minister of Finance Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* in order to minimize its credit risk.

The following table summarizes the credit quality of CDIC's investment portfolio by credit rating:

Credit Rating*	2009	2008
	(in thousands of dollars)	
AAA	$1,475,588	$1,352,840
AA+	68,858	19,941
AA	123,495	193,713
AA-	70,358	65,715
A+	31,917	27,584
Total	$1,770,216	$1,659,793

*As rated by Standard & Poor's

CDIC may at times intervene in one capacity or another, in providing financial assistance to a troubled financial institution, either in the form of a loan, by guarantee or otherwise. The Corporation could also have to make payment to insured depositors in the event of a member institution failure. The latter action results in claims receivable by the Corporation. Realization on its claims is largely dependent on the credit quality or value of assets held within the estates of failed member institutions, thus exposing CDIC to additional credit risk. The Corporation is closely involved in the asset realization process of these failed institutions in order to mitigate credit risk and minimize any potential loss to CDIC. The Corporation does not currently have such claims.

Liquidity Risk. Liquidity risk is defined as the risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations, whether on- or off-balance sheet, as they arise.

Exposure to liquidity risk relates firstly to funding ongoing day-to-day operations. Potential cash requirements could also arise to fund payment of insured deposits in the case of a member institution failure or to provide financial assistance to a troubled institution. The predictability of these events is difficult. The Corporation's liquidity risk is subject to extensive risk management controls and is managed within the framework of policies and limits approved by the Board. The Board receives reports on risk exposures (semi-annually) and performance against approved limits (quarterly). The Asset/Liability Committee (ALCO) provides senior management oversight of liquidity risks through their regularly scheduled meetings.

The liquidity risk policy sets out, among other things, management's responsibilities in managing the Corporation's investment portfolio while respecting, firstly, the parameters established under all the financial policies and, secondly, CDIC's mandate and statutory objects. The maturity profile of the portfolio is to be matched against maturing debt, if any, or any other cash outflow requirements and is also to comply with Board approved term to maturity portfolio allocations.

The Corporation also has authority to borrow funds from the capital markets or from the Consolidated Revenue Fund, subject to ministerial approval. CDIC can borrow up to $6 billion or such greater amount as may be authorized by Parliament under an appropriation act.

Market Risk. Market risk is defined as the risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market prices (due to changes in interest rates, foreign exchange rates and other price risks).

Principal exposures to market risk relate to the Corporation holding financial assets or liabilities where values are influenced by market conditions, such as its investment portfolio. CDIC's main exposure to market risk is through interest rate risk. The Corporation's exposure to foreign exchange risks and other price risks is insignificant.

Interest Rate Risk

The Corporation accounts for its investments at fair market value and, by doing so, it obtains a clear picture of the impact of changes in interest rates on the value of its investments. The difference between the amortized cost of its investments and their fair market value is found in Accumulated Other Comprehensive Income, on an after-tax basis, in the Equity section of the Consolidated Balance Sheet. From a Consolidated Balance Sheet perspective, the impact of interest rate movements on the value of CDIC's investments is not significant relative to the size of the Corporation's conservatively structured investment portfolio, due to the portfolio's high quality and its short term to maturity. From a Consolidated Statement of Income perspective, however, movement in interest rates can have a significant impact on the Corporation's investment income due to the size of its investment portfolio and the relative importance of the revenue it generates. CDIC actively manages its interest rate exposures with the objective of enhancing net interest income within established risk tolerances while diligently respecting approved policies. Interest rate shock analyses are performed on a regular basis on the Corporation's investments to evaluate the impact of possible interest rate fluctuations on interest income. Other financial assets exposed to interest rate risk include cash which is held at short-term interest rates.

Based on the Corporation's investment portfolio as at March 31, 2009, the following table shows how after-tax net income and other comprehensive income would have been affected by a 100 basis point increase or by a 25 basis point decrease in interest rates.

	Net Income	Other Comprehensive Income (Loss)
	(in thousands of dollars)	
100 basis point increase	$ 8,220	$(11,087)
25 basis point decrease	$(2,055)	$ 3,056

Currency Risk and Other Price Risk

The market risk policy sets out, among other things, management's responsibility to not expose the Corporation to any material equity, foreign exchange or commodity related positions. CDIC cannot engage in trading financial instruments other than to meet its liquidity requirements, which are funding day-to-day operations and funding intervention solutions respecting member institutions.

9 – Income Taxes

The Corporation is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act* the Corporation's premium revenue is not taxable.

A reconciliation of the Corporation's income tax expense, related to the Corporation's net income, is as follows:

	March 31, 2009	March 31, 2008
	(in thousands of dollars)	
Statutory tax rate	29%	32%
Income tax expense at the federal statutory rate	$ (8,448)	$ 19,435
Increase (decrease) resulting from:		
Non-taxable premium revenue	(27,129)	(21,552)
Recovery of amounts previously written-off	–	(425)
Increase (decrease) to allowance and provision for loss	43,922	15,884
Other	(352)	(398)
Income tax expense	**$ 7,993**	**$ 12,944**

Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. As at March 31, 2009, $2.8 million of undepreciated capital cost (2008: $4.3 million) and $16.0 million relating to unrealized gains on available-for-sale assets (2008: $11.7 million) has been applied, in calculating the future income tax liability of $3.9 million (2008: $2.4 million).

10 – Accumulated Other Comprehensive Income

	March 31, 2009	March 31, 2008
	(in thousands of dollars)	
Opening balance	$ 8,005	$ –
Unrealized gains (losses) on available-for-sale financial assets at date of transition—April 1, 2007	–	(2,581)
Income tax on transition adjustment	–	820
Other comprehensive income	3,289	9,766
Accumulated other comprehensive income	**$11,294**	**$ 8,005**

11 – Insured Deposits and Premiums

Deposits insured by the Corporation, on the basis of returns received from member institutions as described in Note 2, Premium Revenue, as at April 30, 2008, were $512 billion (2007: $477 billion).

Under CDIC's *Differential Premiums By-law*, members are classified into four different categories based on a system that scores them according to a number of criteria or factors. The premium rates in effect for 2009, unchanged from 2008, are 1/72nd of 1% of insured deposits for members in Category 1, 1/36th of 1% for Category 2, 1/18th of 1% for Category 3 and 1/9th of 1% for members in Category 4. Premium rates are fixed annually considering the Corporation's financial condition, the economic environment, the risk profile of the membership and the actual and projected size of the Corporation's *ex ante* fund relative to the target range.

12 – Operating Expenses

	March 31, 2009	March 31, 2008
	(in thousands of dollars)	
Salaries and other personnel costs	$12,573	$11,779
Professional and other fees	3,381	3,202
General expenses	3,622	3,348
Premises	2,546	2,483
Public awareness	2,757	2,180
Data processing	1,677	1,434
	26,556	24,426
Expense recoveries		
Related parties	665	527
Other	275	275
Operating Expenses	**$25,616**	**$23,624**

The Corporation provides call centre services to two related parties, the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost-recovery basis. In addition, the Autorité des marchés financiers in Québec contributes to the Corporation's public awareness campaign based on agreement between the parties and such contributions are reflected above under other expense recoveries. The associated costs are included in the relevant expense categories.

13 – Related Party Transactions

The Corporation is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Corporation has transacted with related parties through both the provision and receipt of various services. Such transactions were conducted in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties.

There are no material related party transactions and balances that are not already disclosed in the notes.

14 – Contingent Liabilities

ACC, the consolidated VIE, is involved in a judicial action that has arisen in the normal course of operations. In the opinion of the ACC this action will not likely result in liabilities that would have a significant adverse effect on the financial position of the Corporation. However, the final outcome with respect to the legal proceeding pending at March 31, 2009, cannot be predicted with certainty. Accordingly, the impact of any matter will be reflected in the period in which the matter becomes determinable.

15 – Commitments

The aggregate minimum rent payments (exclusive of other occupancy costs) for the Corporation's operating leases in effect as at March 31, 2009, are as follows:

Fiscal Year Ending March 31	Amount (in thousands of dollars)
2010	$1,085
2011	757
2012	250
Total	**$2,092**

16 – Employee Future Benefits

a) Pension Benefits

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. As required under present legislation the contributions made by the Corporation to the Plan are 1.91 times (2008: 2.02 times) the employees' contribution on amounts of salaries below $136,700 (2008: $130,700) and 7.5 times (2008: 7.3 times) the employees' contribution on amounts of salaries in excess of $136,700 (2008: $130,700). The contributions during the year were as follows:

	March 31, 2009	March 31, 2008
	(in thousands of dollars)	
Employer	$1,565	$1,450
Employee	$ 611	$ 551

b) Severance Benefits

The Corporation provides severance benefits to its employees based on years of service and final salary. The cost of these benefits is accrued as employees render the services necessary to earn them.

	March 31, 2009	March 31, 2008
	(in thousands of dollars)	
Balance, beginning of year	$673	$658
Current service cost	85	15
Balance, end of year	$758	$673

3 CORPORATE GOVERNANCE

CDIC
This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation
Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada
CDIC
1-800-461-CDIC
SADC
SADC
1-800-461-SADC

SAVINGS PROTECTION CANADIANS CAN COUNT ON

This section provides a description of CDIC's corporate governance activities over the past year.

SOUND GOVERNANCE

CDIC remains committed to maintaining a strong governance framework—one that meets Canadians' expectations and sustains confidence in the Corporation. Sound governance has been a priority for CDIC for many years and remained one of CDIC's corporate strategies this past year.

This section contains information about CDIC's Board of Directors' mandate and composition, highlights of Board activities in 2008/2009, Director education and training, the mandate and composition of each of the Board Committees (the Audit Committee, the Governance and Nominating Committee, the Human Resources and Compensation Committee, and the Executive Committee), and highlights of Committee activities in 2008/2009. The section also contains information regarding Directors' attendance at Board and Committee meetings, public service expectations and CDIC's officers.

CDIC is the recipient of the 2007 Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) award for corporate reporting in the large Crown corporation category for its *2007 Annual Report* and *2007/2008 Summary of the Corporate Plan*. The award was presented in December 2008. In selecting CDIC, the CICA judges commented that CDIC has produced a reader friendly report, using plain language, which discloses relevant information to Canadians. In particular, CDIC was commended for its prudent discussion of future plans and risks, its clear description of its operating environments and principal risks such as operational, insurance, reputation, financial, and their assessment, as well as its disclosure about the Board of Directors and CDIC's public expectations.

BOARD COMPOSITION AND ACTIVITIES IN 2008/2009

Board of Directors Mandate and Composition (2008/2009)

CDIC's affairs are administered by its Board, made up of a Chairperson, five other private sector Directors and five *ex officio* Directors (the Governor of the Bank of Canada, the Deputy Minister of Finance, the Superintendent of Financial Institutions (SOFI), a Deputy Superintendent of Financial Institutions or another officer of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) appointed by the Minister, and the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC)). Biographical information about each Director is also available on CDIC's website (**www.cdic.ca**).

The Board of Directors provides strategic guidance to management and oversees the activities of the Corporation. The Board's commitment to effective stewardship of the Corporation and its overall mandate are outlined in the Board Charter, also available on CDIC's website.

Chairperson

Bryan P. Davies
Chair of the Board
Canada Deposit Insurance Corporation
Joined Board: June 2006

Names in bold denote current Board members.

Highlights of Board Activities (2008/2009)

The Board reviewed, monitored, discussed and, where appropriate, approved the following:

- CDIC's readiness activities and participation in government proposals to enhance CDIC's resolution powers
- The financial health of CDIC's member institutions and exposures to market changes based on risk assessment information received from management
- Amendments to certain by-laws applicable to CDIC member institutions
- CDIC's five-year Corporate Plan, Operating and Capital Budgets, and Borrowing Plan (with recommendations on premium rates to the Minister of Finance)

Board of Directors Mandate and Composition (2008/2009)

Private Sector Directors

Tracey Bakkeli
President
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina, Saskatchewan
Board member from March 2001 to January 2009

Les Cannam
Partner
Meyers Norris Penny LLP
Saskatoon, Saskatchewan
Joined Board: January 2009
Appointed for a three-year term

Nancy Lockhart
Chief Administrative Officer
Frum Development Group
Toronto, Ontario
Joined Board: December 2007
Appointed for a five-year term

John S. McFarlane
Lawyer
Halifax, Nova Scotia
Joined Board: September 2008
Appointed for a three-year term

Barry Moore
Senior Auditor
Dumoulin, Ethier & Lacroix, C.A.
Maniwaki, Québec
Board member from December 2007 to September 2008

Éric Pronovost
Licensed Trustee
Trois-Rivières, Québec
Joined Board: September 2008
Appointed for a three-year term

Shelley M. Tratch
Lawyer
Vancouver, British Columbia
Joined Board: December 2006
Appointed for a three-year term

Ex Officio Directors

Mark Carney
Governor
Bank of Canada
Joined Board: February 2008
Appointed for a seven-year term

Julie Dickson
Superintendent of Financial Institutions
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Joined Board: October 2006
Appointed for a seven-year term

Ursula Menke
Commissioner
Financial Consumer Agency of Canada
Joined Board: December 2007
Appointed for a five-year term

Ted Price
Assistant Superintendent
Supervision Sector
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Joined Board: January 2007
Appointed under s. 5(1)(b.1) of the CDIC Act

Robert Wright
Deputy Minister
Department of Finance
Joined Board: June 2006
Appointed to hold office during pleasure

Alternates (for Ex Officio Directors)

Pierre Duguay
Deputy Governor
Bank of Canada
Appointed Alternate: September 2005

Serge Dupont
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance
Alternate: From July 2006 to October 2008

Jeremy Rudin
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance
Appointed Alternate: October 2008

Highlights of Board Activities (2008/2009)

- The annual report on CDIC's significant corporate risks and changes to Board Risk Policies
- Public awareness plans and CDIC's new long-term public awareness strategy and plan commencing in 2008/2009
- The President and CEO objectives for the year and assessment
- Executive Succession Plans
- The Board Charter and standing committees' Charters, and changes to the Audit Committee Charter
- Amendments to the Chairperson Accountability Profile and to the Directors Profile
- The 2009 Office of the Auditor General's special examination plan
- CDIC's first report on the Compliance Management Process and the annual report on employee compliance with codes/policies governing ethical behaviour
- Amendments to employee performance management policies

Names in bold denote current Board members.

At each regular Board meeting, the Directors set aside a period of time to meet without any representatives from CDIC management present.

Education and Training

Each new private sector Director appointed to the CDIC Board in 2008/2009 received an orientation on his or her responsibilities and the mandate and operations of the Corporation. A comprehensive information session was devoted to reviewing CDIC intervention activities and the Board's role therein. Continuing education opportunities were made available for all Directors throughout the year.

BOARD COMMITTEES

CDIC's Board had four standing committees in 2008/2009—the Audit Committee, the Human Resources and Compensation Committee, the Governance and Nominating Committee, and the Executive Committee. The mandate of each Committee is set out in the Committee Charters, available at **www.cdic.ca**. Highlights of the Charters and an overview of each of the Board Committee's activities during 2008/2009 are outlined below.

Audit Committee

Mandate and Composition (2008/2009)	Highlights of Activities
Audit Committee—oversees internal and external audits, advises the Board on financial issues including the review of the Management Discussion and Analysis (MD&A), as well as the consolidated financial statements and the Office of the Auditor General's attest audit, and oversees risk management **B.P. Davies (Chair)** Member and Chair of Audit Committee since January 2009 T. Bakkeli Member of Audit Committee from April 2001 and Chair of Audit Committee from June 2002 to January 2009 **L. Cannam** Member of Audit Committee since January 2009 **N. Lockhart** Member of Audit Committee since February 2008 **J. McFarlane** Member of Audit Committee since September 2008 B. Moore Member of Audit Committee from February 2008 to September 2008 **T. Price** Member of Audit Committee since January 2007 **É. Pronovost** Member of Audit Committee since September 2008	The Audit Committee reviewed, monitored, and recommended or approved the following as appropriate: • the MD&A • consolidated financial statements • provision for insurance losses • the Auditor's report • the annual report on the risk management of CDIC's investment portfolio and the semi-annual report on the performance of CDIC's investment portfolio • the 2009 Office of Auditor General's special examination plan • internal audit's 2009/2010 plan • internal audit review reports • the Enterprise Risk Management Annual Report, the Management Representation letter and the Board Risk Policies • management's initiatives concerning internal control review and its planning for convergence to International Financial Reporting Standards • the *Board Legal Services Procurement Policy* • the Business Continuity Management annual report • the Compliance Management Process annual report • the Information Systems Strategy and Plan • the expenses of the Chairperson, Directors and officers • the annual report on employee compliance with codes/policies governing ethical behaviour • changes to the Audit Committee Charter and the internal audit's mandate • action plans arising from the Committee's self-assessment

Names in bold denote current Board members.

Human Resources and Compensation Committee

Mandate and Composition (2008/2009)	Highlights of Activities
Human Resources and Compensation Committee—reviews and advises the Board on human resource issues (policies, CEO and senior management succession planning, CEO objectives and assessment, compliance with legal requirements, compensation, and any complaints concerning the President and CEO that may reach the Board) **S. Tratch (Chair)** Member of HRC Committee since January 2007 and Chair of HRC Committee since February 2008 **B.P. Davies** Chair of HRC Committee from September 2006 to February 2008 and Member of HRC Committee since February 2008 **J. Dickson** Member of HRC Committee since February 2008 **J. McFarlane** Member of HRC Committee since September 2008	The HRC Committee reviewed, monitored, oversaw and recommended the following, as appropriate: • the annual performance assessment of the President and CEO (2007/2008) and the President and CEO objectives (2009/2010) • the Human Resources Strategy and Plan for employees • the annual report on employee compliance with codes/policies governing ethical behaviour • succession planning for the President and CEO, and senior management • a report on results of the employee satisfaction survey and action items arising therefrom • the Committee Charter • employee benefits • employee performance management policies • action plans arising from the Committee's self-assessment

Names in bold denote current Board members.

Governance and Nominating Committee

Mandate and Composition (2008/2009)	Highlights of Activities
Governance and Nominating Committee—ensures appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities and succession planning for the private sector Directors **B.P. Davies (Chair)** Member and Chair of GN Committee since June 2006 T. Bakkeli Member of GN Committee from April 2001 to January 2009 **N. Lockhart** Member of GN Committee since February 2008 **U. Menke** Member of GN Committee since February 2008 **S. Tratch** Member of GN Committee since January 2007	The GN Committee reviewed, monitored and recommended the following, as appropriate: • planning of the 2008 Annual Public Meeting • the CDIC public awareness program and CDIC's new long-term public awareness strategy and plan commencing in 2008/2009 • amendments to Chairperson Accountability Profile and Directors Profile • the first annual report on Compliance Management Process • Director continuing education opportunities • the Board, Governance and Nominating Committee, and Executive Committee Charters • action plans arising from the Committee's, Chair's and Board's self-assessments

Names in bold denote current Board members.

Executive Committee

Mandate and Composition (2008/2009)	Highlights of Activities
Executive Committee—to meet, when required, at the request of the Board, the Chairperson, or the President and CEO to review any matter referred to it by the Board, the Chairperson or the President and CEO that would not be considered within the mandate of any other Committee of the Board; and to carry out such other functions as are assigned or delegated to it by the Board **B.P. Davies (Chair)** Member and Chair of Executive Committee since June 2006 T. Bakkeli Member of Executive Committee from September 2006 to January 2009 **M. Carney** Member of Executive Committee since February 2008 **S. Tratch** Member of Executive Committee since January 2009	There were no meetings held in 2008/2009, as no matters were referred to the Executive Committee.

Names in bold denote current Board members.

Board members' attendance at the Board meetings and Board Committee meetings in respect of which they are members is summarized on the next page.

Board and Committee Meetings and Attendance[a] (April 1, 2008, to March 31, 2009)

		BOARD COMMITTEES			
	Board of Directors[b]	Executive Committee	Audit Committee	Governance and Nominating Committee	Human Resources and Compensation Committee[c]
Number of Meetings	5	0	4	4	4
Attendance:					
Current Directors					
B.P. Davies—Chair	5		3	4	4
L. Cannam[d]	1		1		
N. Lockhart	5		4	4	
J. McFarlane[e]	3		3		3
É. Pronovost[f]	3		3		
S. Tratch	4			4	4
Directors who departed during the year					
T. Bakkeli[g]	3		3	3	
B. Moore[h]	0		0		
***Ex Officio* Members (Alternates)**					
Bank of Canada[i]	4 (5)				
SOFI[k]	5				4
OSFI—second Director[l]	5		4		
Department of Finance[m]	0 (4)				
FCAC[n]	5			4	

[a] Includes meetings attended by telephone.

[b] Includes a Strategic Session of the Board.

[c] Includes a Human Resources and Compensation Committee Session devoted to President and CEO and senior management succession planning.

[d] Les Cannam was appointed a Director on January 22, 2009.

[e] John McFarlane was appointed a Director on September 4, 2008.

[f] Éric Pronovost was appointed a Director on September 4, 2008.

[g] Tracey Bakkeli ceased to be a Director on January 22, 2009.

[h] Barry Moore ceased to be a Director on September 4, 2008.

[i] The names of the *ex officio* Directors who served on the Board during the year are listed below.

[i] **Bank of Canada**

Mark Carney

Pierre Duguay attended one meeting as Alternate for the Governor and four as an observer.

[k] **Superintendent of Financial Institutions**

Julie Dickson

[l] **Office of the Superintendent of Financial Institutions**

Ted Price

[m] **Department of Finance**

Robert Wright, Deputy Minister

Serge Dupont attended two meetings as Alternate in Rob Wright's absence. Mr. Dupont ceased to be an Alternate on June 16, 2008.

Jeremy Rudin was appointed Alternate to Rob Wright on October 7, 2008, and attended two meetings in Mr. Wright's absence.

Diane Lafleur attended one meeting as an observer for the Department of Finance.

[n] **Financial Consumer Agency of Canada**

Ursula Menke

In 2008/2009, private sector Directors' fees for the performance of their services in respect of their office totaled $213,000. These Directors also incurred expenses of $105,000. In 2007/2008, private sector Directors' fees for the performance of their services in respect of their office totaled $230,507.93. These Directors also incurred expenses of $116,359.08. CDIC's internal audit function reviewed the foregoing and concluded that they were duly authorized, supported with documentation, complied with applicable corporate policies and appeared reasonable.

ADDRESSING PUBLIC SERVICE EXPECTATIONS

CDIC is mindful of and committed to meeting Canadians' public service expectations in areas such as codes of conduct and ethical behaviour, whistleblowing, compliance with legislation and policies, and proactive disclosure. Key activities in 2008/2009 included:

- CDIC's *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors*, its *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees* and *Conflicts of Interest Code* (available at **www.cdic.ca**) reflect the commitment of CDIC and its Directors, officers and employees to continue to live up to CDIC's reputation as an organization with high ethical standards. Directors and employees annually confirm their intention to adhere to these codes. The Board of Directors monitors compliance with the codes and other corporate practices related to business and employee conduct through the receipt of annual reports to its Audit Committee and Human Resources and Compensation Committee. CDIC regularly provides mandatory employee ethics sessions and plans to hold such sessions again next year.

- As part of its determination to ensure that it exercises the highest standards of good corporate governance, CDIC formalized its Compliance Management Process (CMP) this year. CMP is a process whereby CDIC identifies the legislative and other requirements to which CDIC is subject or has chosen to follow, and assesses and reports on its status of compliance with those requirements. The Board received its first annual CMP report on the status of CDIC compliance during 2008/2009. CDIC was in compliance with all its key statutory responsibilities.

- CDIC knows from its research, and from practices carried out by deposit insurers around the world, that the success of a deposit insurance system hinges on consumers knowing the facts about its deposit insurance. CDIC pursued its ongoing efforts to inform Canadians about CDIC deposit insurance and developed a new long-term public strategy and plan commencing in 2008/2009, which will see CDIC's activities increase during 2009/2010.

- CDIC's Board held its third Annual Public Meeting (APM) in Montréal, Québec, on October 7, 2008. CDIC's APM is part of its commitment to be transparent. The meeting was well-attended and provided an opportunity for CDIC to inform Canadians about the Corporation's mandate. The next APM is planned for the fall in Halifax, Nova Scotia.

CDIC'S OFFICERS

CDIC's officers, as of March 31, 2009, are set out below. Biographical information about each officer is available on the CDIC website (**www.cdic.ca**).

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer
Appointed May 2005

Michèle Bourque
Executive Vice-President, Insurance and Risk Assessment
Appointed December 2008
(formerly Vice-President, Insurance and Risk Assessment, December 2002 to December 2008)

M. Claudia Morrow
Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary
Appointed March 2003

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer
Appointed March 2003

Salary ranges for CDIC's officers, as of March 31, 2009, are:

- for the position of President and Chief Executive Officer—$221,100–$260,100
- for the position of Executive Vice-President, Insurance and Risk Assessment—$187,315–$249,750
- for the position of Vice-President—$171,220–$228,280

CDIC discloses officers' travel and hospitality expenses on its website.

CDIC

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

CDIC

1-800-461-CDIC

SADC

SADC

1-800-461-SADC

SAVINGS PROTECTION CANADIANS CAN COUNT ON

This section of CDIC's Annual Report provides an overview of our member institutions and highlights of their collective financial performance in 2008.

MEMBERSHIP PROFILE

As at March 31, 2009, the Corporation had 81 member institutions, an increase of one from the previous year. During the year, Jameson Bank and Shinhan Bank Canada became CDIC members and GE Money Trust Company ceased to accept deposits and was discontinued as a federal institution. A listing of CDIC members as at March 31, 2009, is presented on page 70. A current list of CDIC members is also posted on the CDIC website at **www.cdic.ca**.

CDIC has 55 distinct groups of member institutions based on affiliation with a parent institution. For the purposes of analysis, each member institution or affiliated group is assigned to a peer group based on similar size, geographic reach of its operations and/or its primary business activities (see sidebar).

CDIC Member Peer Groups

International—largest banks; business activities extend across all business lines; includes some international exposure

Regional—business activities extend across most business lines but are geographically focused with some exposure to other regions of Canada

Residential—main business line is residential mortgages

Commercial—main business lines are smaller business loans or commercial mortgages

Consumer—main business lines are retail and investment loans to individuals

Fee Income—revenues largely derived from services and related fees, although these members do not necessarily operate in similar business lines

FINANCIAL PERFORMANCE

With the increasingly challenging capital markets and credit environment over the past year, CDIC members collectively pose an increasing level of risk to the Corporation. Our largest member banks were challenged by their loan exposures to the U.S. and the turmoil in global financial markets. In contrast, many smaller members involved mainly in residential mortgages and consumer lending recorded improved profits and better return on assets in 2008. However, the deterioration in the Canadian economy since the last quarter of 2008 may lead to weaker results this year.

CDIC membership total profitability dropped significantly in 2008 with net income falling to $14.0 billion compared to $21.0 billion in the prior year. A majority of the drop in profits was attributable to weaker performance at a few large banks, while many smaller members recorded improved profitability.

Non-interest income plummeted almost 30% due to the U.S. and global financial market turmoil. Members with direct exposure to global financial markets were the most affected. This was partially off-set by strong net interest income. Higher provisions for credit losses were reported by CDIC members as the overall credit quality began to deteriorate.

Interest rate spreads stabilize near historical lows

Net interest income increased 17.6% to $42 billion in 2008 due to continued strong loan growth of over 15% combined with a slight increase in net interest rate spread. The general downward trend in interest rate spread since the peak in 2002 was mainly due to a shift in the loan mix from higher yield corporate loans to highly competitive lower margin retail loans. Since 2007, the negative global financial market environment, along with counterparty and liquidity concerns, has raised the cost of wholesale funds for all banks; however, this increase has been passed on largely to borrowers contributing to the slight improvement in interest rate spreads.

Securities and derivative losses cause steep decline in non-interest income

Non-interest income decreased due to weak capital markets. Income from trading and investment securities, mainly those relating to structured credit instruments, experienced a $14 billion negative swing in revenue compared to the prior year. Members in the International peer group accounted for the majority of the decline. Losses from trading and investment securities at smaller members stemmed from non-bank sponsored asset-backed commercial paper (ABCP), foreign exchange and interest rate swaps.

Net Income and Provisions of CDIC Members*

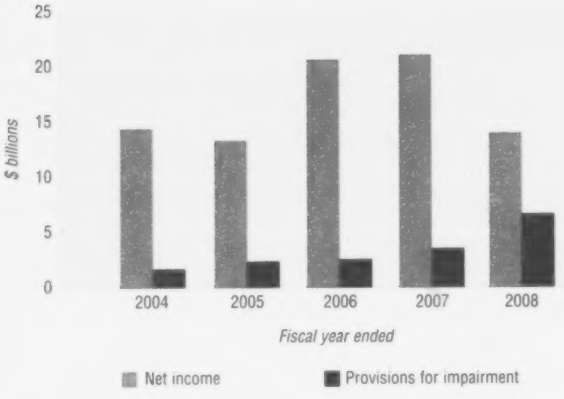

*For members' fiscal year end

Average Membership Spread* *(gross of provisions)*

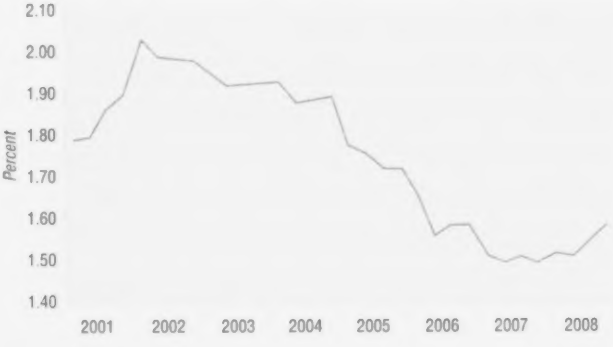

*Net interest income/average assets

Declines in global equity markets during the year resulted in reductions of assets under administration and outflows from mutual funds. While investment management and custodial services fees still increased slightly in 2008, some contraction can be expected in 2009. Securities commissions and underwriting fees were down almost 20% last year while income from securitization activities, particularly those relating to insured mortgages, and credit and debit card fees and service charges, posted strong gains. Insurance revenues at the larger members are gaining importance and account for almost 8% of non-interest income.

Components of Non-Interest Income* (%)

2007 ($43.4 billion)

2008 ($30.5 billion)

- Service charges
- Investment management and custodial services
- Income from trading and investment securities
- Securities commissions and underwriting fees
- Insurance and all other fees
- Loan, guarantee and bankers' acceptances fees
- Credit and debit card fees
- Income from securitization of assets

*For members' fiscal year end

Leverage continues to increase while capital ratios remain above OSFI guidelines

The average Bank for International Settlements (BIS) total capital ratio for CDIC membership increased slightly to 12.3% from 12.2%, and remained well above OSFI's well-capitalized requirements of 10%. In 2008, with the implementation of Basel II capital charges for operational risk, a decline in total Basel II capital ratios was noticeable for several members, mostly in the Fee Income and the Consumer peer groups. In contrast, the International peer group experienced improved capital ratios.

CDIC Membership Assets to Capital Multiple (ACM)

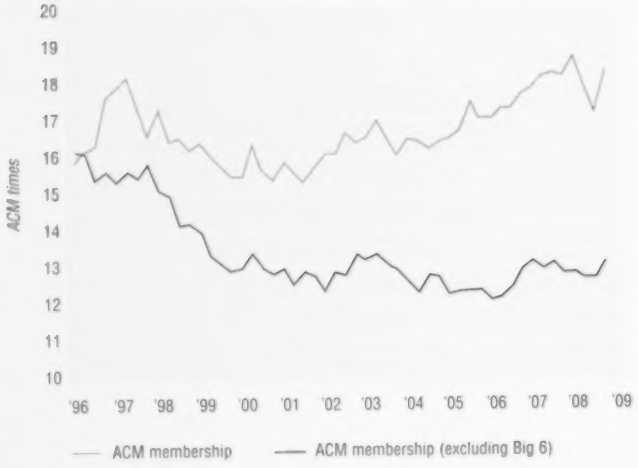

The assets-to-capital multiple (ACM), a measure of leverage, continued its rising trend over the past decade to 18.3 times from 15.4 times in 1999 mainly due to increases at the International peer group. Over the same period the ACM for the CDIC membership excluding these banks remained in a narrow range of 12.0 to 13.5 times.

Fast asset growth over each of the past four years

Asset growth of over 19% for the CDIC membership was the highest since 1997 and continued a four-year streak of double digit growth. As a result, total assets held by CDIC member institutions have almost reached the $3.0 trillion mark. The International peer group enjoyed substantial growth over the past four years due to major U.S. and Latin American acquisitions. The growth rate is even more pronounced at smaller members in the Commercial, Consumer and Residential peer groups, several of which had annual growth exceeding 25%.

Asset Mix* (%)
2008 ($2.93 trillion)

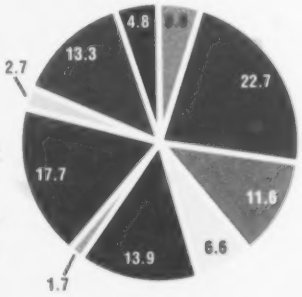

- Cash
- Securities
- Personal/consumer loans
- Reverse repurchase agreements
- Commercial loans
- Commercial mortgage loans
- Residential mortgage loans
- Other loans and bankers' acceptances
- Derivatives related amounts
- Other assets

*As at members' fiscal year end

Loans continue to be the dominant asset class, making up just over 52% of total assets. Substantial increases in residential mortgages and personal loans, as well as commercial loans, were noted in fiscal year 2008. The overall loan portfolio increased by over 15% with corporate and commercial loans reaching $681 billion and retail loans increasing to $856 billion in fiscal year 2008.

Overall credit quality has deteriorated but remains acceptable at this time

Credit quality deteriorated across the CDIC membership with increased impaired loans and higher loans and securities losses. However, overall credit quality remains acceptable. Provision for credit losses jumped 96% in 2008 to $6.8 billion, but was still well below the high level of losses of $9.3 billion experienced in 2002.

Challenging environment ahead: CDIC insurance risk is acceptable but increasing

The difficult Canadian economic environment following the global financial crisis that surfaced in the fall of 2008 will provide a challenging climate for CDIC members in the coming year. Large banks continue to be exposed to complex securities and off-balance sheet derivatives that could further negatively impact their financial results. Both large and small CDIC members face risks of rising loan defaults in Canada as asset impairment typically does not peak until one to two years after the start of a recession. The largest threat to most CDIC members is the possibility of a significant and prolonged decline in Canadian real estate prices.

In the short term, CDIC's insurance risk is acceptable but rising. While liquidity and valuation issues surrounding structured products were a major concern in the last year, future challenges to CDIC members will likely come from capital market uncertainty, asset quality issues and the degree to which the Canadian economy deteriorates.

CDIC continues to be concerned with trends at several institutions, particularly those with rapid asset growth and members holding elevated and rising high-risk real estate categories, such as commercial mortgages, interim construction loans and commercial loans to the real estate sector.

In summary, CDIC members had a satisfactory year in fiscal 2008 despite operating in a more challenging environment. Their overall financial condition remains sound, but the overall risk is rising.

COMPARATIVE MEMBERSHIP INFORMATION

The following profile, which provides comparative information about CDIC's membership, is not intended to comment on risk to CDIC. It has been prepared from financial information supplied by the members through the Bank of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), and from financial information received directly by CDIC. The financial information is presented as aggregates and averages; for this reason, financial information for individual members can vary significantly from these amounts.

The membership profile includes:

- membership information
- membership changes
- summary financial information—total CDIC membership
- deposit liabilities in Canada
- profitability measures
- capitalization measures
- asset quality measures

It should be noted that, in its five-year tables, CDIC restates the peer group results of prior years to reflect the current year's membership. Accordingly, the following tables exclude the financial information of institutions that were no longer members as of March 31, 2009.

MEMBERSHIP INFORMATION
CDIC Members as at March 31, 2009[3]

Domestic Banks and Subsidiaries		Domestic Trust and Loan Companies and Associations		Subsidiaries of Foreign Institutions	
Member Institutions	**Peer Group**	**Member Institutions**	**Peer Group**	**Member Institutions**	**Peer Group**
Bank of Montreal	International	AGF Trust Company	Consumer	Amex Bank of Canada	Consumer
Bank of Montreal Mortgage Corporation		Caledon Trust Company	Fee Income	Bank of China (Canada)	Commercial
BMO Trust Company		CIBC Mellon Trust Company	Fee Income	Bank of East Asia (Canada) (The)	Commercial
Bank of Nova Scotia (The)	International	Community Trust Company	Commercial	Citibank Canada	Fee Income
Bank of Nova Scotia Trust Company (The)		Concentra Financial Services Association	Residential	Computershare Trust Company of Canada	Fee Income
Dundee Bank of Canada		Concentra Trust			
Maple Trust Company		Desjardins Trust Inc.	Fee Income	CTC Bank of Canada	Commercial
Montreal Trust Company of Canada		Effort Trust Company (The)	Residential	First Data Loan Company. Canada	Fee Income
National Trust Company		Equitable Trust Company (The)	Residential	Habib Canadian Bank	Commercial
Scotia Mortgage Corporation		Home Trust Company	Residential	HSBC Bank Canada	Regional
Bank West	Consumer	Industrial Alliance Trust Inc.	Fee Income	Household Trust Company	
Bridgewater Bank	Residential	League Savings and Mortgage Company	Residential	HSBC Mortgage Corporation (Canada)	
Canadian Imperial Bank of Commerce	International	MCAN Mortgage Corporation	Residential	HSBC Trust Company (Canada)	
CIBC Mortgages Inc.		M.R.S. Trust Company	Consumer	ICICI Bank Canada	Commercial
CIBC Trust Corporation		Investors Group Trust Co. Ltd.	Residential	ING Bank of Canada	Residential
Canadian Tire Bank	Consumer	Peace Hills Trust Company	Commercial	Korea Exchange Bank of Canada	Consumer
Canadian Western Bank	Regional	Peoples Trust Company	Residential	MBNA Canada Bank	Consumer
Canadian Western Trust Company		RBC Dexia Investor Services Trust	Fee Income	Mega International Commercial Bank (Canada)	Commercial
Citizens Bank of Canada	Residential	ResMor Trust Company	Residential	Shinhan Bank Canada	Consumer
CS Alterna Bank	Residential	Sun Life Financial Trust Inc.	Residential	State Bank of India (Canada)	Commercial
DirectCash Bank	Fee Income			UBS Bank (Canada)	Fee Income
General Bank of Canada	Consumer				
Jameson Bank	Fee Income				
Laurentian Bank of Canada	Regional				
B2B Trust					
Laurentian Trust of Canada Inc.					
LBC Trust					
Manulife Bank of Canada	Residential				
National Bank of Canada	Regional				
Natcan Trust Company					
National Bank Trust Inc.					
Pacific & Western Bank of Canada	Commercial				
Royal Bank of Canada	International				
Royal Bank Mortgage Corporation					
Royal Trust Company (The)					
Royal Trust Corporation of Canada					
Toronto-Dominion Bank (The)	International				
Canada Trust Company (The)					
First Nations Bank of Canada	Commercial				
TD Mortgage Corporation					
TD Pacific Mortgage Corporation					
Total: 41		**Total: 20**		**Total: 20**	

Total: 81 members

[3] Member institutions with common affiliation have been grouped together, starting with the member having the largest assets and following in alphabetical order.

Membership Changes
April 1, 2008–March 31, 2009

New Members

July 22, 2008: Jameson Bank
February 5, 2009: Shinhan Bank Canada

Other Membership Changes

November 26, 2008: GE Money Trust Company ceased to accept deposits and was discontinued as a federal institution.

Summary Financial Information—Total CDIC Membership

Balance Sheet ($ billions and percentage)

As at members' fiscal year end	2008		2007		2006		2005		2004	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Assets										
Cash resources	146.0	5.0	129.7	5.3	112.8	5.1	102.8	5.2	83.7	4.7
Securities	663.6	22.6	642.4	26.1	626.5	28.1	527.1	26.6	453.3	25.5
Loans and acceptances	1,525.7	52.1	1,321.8	53.8	1,205.6	54.1	1,075.4	54.3	970.4	54.6
Other assets	593.9	20.3	364.3	14.8	282.4	12.7	275.1	13.9	271.2	15.2
Total assets	**2,929.2**	**100.0**	**2,458.2**	**100.0**	**2,227.3**	**100.0**	**1,980.4**	**100.0**	**1,778.6**	**100.0**
Liabilities										
Deposits	1,903.5	65.0	1,618.4	65.8	1,479.9	66.4	1,329.4	67.1	1,187.3	66.8
Other liabilities	888.3	30.3	728.4	29.6	644.1	28.9	560.0	28.3	504.9	28.4
Total liabilities	**2,791.8**	**95.3**	**2,346.8**	**95.4**	**2,124.0**	**95.3**	**1,889.4**	**95.4**	**1,692.2**	**95.2**
Shareholders' equity	137.4	4.7	111.4	4.6	103.3	4.7	91.0	4.6	86.4	4.8
Total liabilities and shareholders' equity	**2,929.2**	**100.0**	**2,458.2**	**100.0**	**2,227.3**	**100.0**	**1,980.4**	**100.0**	**1,778.6**	**100.0**

Income Statement ($ millions)

For the members' fiscal year ending in	2008	2007	2006	2005	2004
Interest income	111,171	111,634	93,727	74,484	64,077
Interest expense	68,749	75,562	60,179	41,294	30,849
Net interest income	**42,422**	**36,072**	**33,548**	**33,190**	**33,228**
Provision for impairment	6,809	3,479	2,413	2,187	1,476
Net interest income after provision for impairment	**35,613**	**32,593**	**31,135**	**31,003**	**31,752**
Non-interest income	30,523	43,410	42,689	37,517	33,931
Net interest income and non-interest income	**66,136**	**76,003**	**73,824**	**68,520**	**65,683**
Non-interest expenses	51,013	49,831	47,181	49,320	45,260
Net income before provision for income taxes	**15,123**	**26,172**	**26,643**	**19,200**	**20,423**
Provision for income taxes	1,240	4,897	5,618	5,409	5,470
Net income before non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	**13,883**	**21,275**	**21,025**	**13,791**	**14,953**
Non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	-75	245	373	507	575
Net income	**13,958**	**21,030**	**20,652**	**13,284**	**14,378**

Deposit Liabilities in Canada

Total Deposits ($ billions and percentage)

As at April 30	2008		2007		2006		2005		2004	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
International	1,305.5	84.9	1,204.7	84.6	1,074.1	85.0	1,003.2	85.9	950.7	87.8
Regional	146.6	9.5	143.8	10.1	128.0	10.1	112.3	9.6	95.7	8.9
Residential	49.1	3.2	41.0	2.9	35.5	2.8	29.5	2.5	23.0	2.1
Commercial	7.2	0.5	5.2	0.4	3.9	0.3	3.0	0.3	2.6	0.2
Consumer	11.3	0.7	7.6	0.5	5.0	0.4	3.6	0.3	3.5	0.3
Fee Income	18.1	1.2	21.9	1.5	17.1	1.4	16.8	1.4	7.5	0.7
Membership	**1,537.8**	**100.0**	**1,424.2**	**100.0**	**1,263.6**	**100.0**	**1,168.4**	**100.0**	**1,083.0**	**100.0**

Insured Deposits ($ billions and percentage of Total Deposits)

As at April 30	2008		2007		2006		2005		2004	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
International	402.5	30.8	382.1	31.7	371.1	34.5	358.5	35.7	312.1	32.8
Regional	60.0	40.9	54.4	37.8	50.5	39.5	46.5	41.4	39.5	41.3
Residential	36.5	74.3	31.0	75.6	26.6	74.9	22.3	75.6	16.1	70.0
Commercial	5.3	73.6	3.8	73.1	2.5	64.1	1.7	56.7	1.3	50.0
Consumer	6.4	56.6	4.4	57.9	3.1	62.0	2.4	66.7	1.8	51.4
Fee Income	1.6	8.8	1.3	5.9	1.5	8.8	1.3	7.7	0.3	4.0
Membership	**512.3**	**33.3**	**477.0**	**33.5**	**455.3**	**36.0**	**432.7**	**37.0**	**371.1**	**34.3**

Profitability Measures

Efficiency (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2008	2007	2006	2005	2004
International	71.6	62.3	62.0	71.0	68.0
Regional	64.0	67.3	62.9	63.6	64.8
Residential	54.0	57.6	56.0	58.2	56.4
Commercial	69.8	67.9	59.6	81.2	80.6
Consumer	54.1	58.9	59.3	58.4	59.0
Fee Income	75.4	72.4	60.5	58.5	65.3
Membership	**69.9**	**62.7**	**61.9**	**69.8**	**67.4**

Efficiency: Non-interest expenses/(net interest income + non-interest income)

Non-Interest Income (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2008	2007	2006	2005	2004
International	40.8	54.8	56.0	53.0	50.0
Regional	41.3	52.6	53.9	51.2	52.3
Residential	25.5	14.3	23.0	22.9	27.2
Commercial	28.9	17.0	30.5	27.1	24.1
Consumer	54.3	56.0	58.4	59.6	59.4
Fee Income	82.6	88.8	90.8	102.7	97.0
Membership	**41.8**	**54.6**	**56.0**	**53.1**	**50.5**

Non-interest income: (trading income + gain (losses) on instruments held for other than trading purposes + other income) / (net interest income + non-interest income)

Return on Average Assets (ROAA) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2008	2007	2006	2005	2004
International	0.5	0.9	1.0	0.7	0.8
Regional	0.7	0.6	0.8	0.9	0.8
Residential	0.7	0.6	0.7	0.7	0.8
Commercial	0.1	0.4	0.8	0.4	0.4
Consumer	1.9	1.8	2.4	2.5	3.3
Fee Income	0.5	0.6	1.1	0.9	0.8
Membership	**0.5**	**0.9**	**1.0**	**0.7**	0.8

ROAA: Net income/average assets

Return on Average Equity (ROAE) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2008	2007	2006	2005	2004
International	10.9	21.1	22.3	14.9	17.3
Regional	15.0	13.7	17.3	17.8	15.8
Residential	13.1	11.7	11.9	10.9	14.1
Commercial	1.1	4.7	9.0	3.8	4.2
Consumer	13.2	11.1	13.0	13.6	17.0
Fee Income	7.3	8.5	18.4	13.5	13.0
Membership	**11.2**	**19.6**	**21.3**	**15.0**	**16.9**

ROAE: Net income/average shareholders' equity

Cost of Funds (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2008	2007	2006	2005	2004
International	3.8	4.7	4.2	3.2	2.5
Regional	3.3	4.3	3.6	2.6	2.4
Residential	3.8	4.3	4.0	3.3	3.1
Commercial	4.2	4.2	3.9	3.3	3.2
Consumer	4.9	6.4	6.4	5.3	4.4
Fee Income	2.3	3.5	3.5	2.6	2.0
Membership	**3.8**	**4.6**	**4.2**	**3.1**	**2.5**

Cost of funds: Interest expense/average interest bearing liabilities

Capitalization Measures

Leverage (times)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	22.2	23.1	22.6	22.5	21.4
Regional	21.4	23.1	21.2	21.0	19.6
Residential	19.7	19.7	17.9	16.5	17.9
Commercial	9.6	10.7	11.1	10.1	9.9
Consumer	7.0	6.1	5.5	5.4	5.1
Fee Income	13.3	14.6	16.3	15.5	16.5
Membership	**21.4**	**22.4**	**21.8**	**21.7**	**20.8**

Leverage: Average assets/average shareholders' equity

BIS Risk-Based Capital (percentage)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	11.9	11.9	12.4	12.8	13.2
Regional	12.9	12.0	12.3	11.6	12.3
Residential	16.7	16.2	16.1	19.5	17.8
Commercial	15.9	17.5	14.9	15.0	15.7
Consumer	15.5	16.8	19.6	19.7	20.1
Fee Income	21.5	22.7	25.3	20.3	19.7
Membership	**12.3**	**12.2**	**12.6**	**12.9**	**13.3**

BIS (Bank for International Settlements) risk-based capital: Total regulatory capital/risk-weighted assets

Asset Quality Measures

Asset Growth (percentage)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	19.7	10.9	11.9	10.4	4.5
Regional	13.9	2.6	10.7	16.6	8.9
Residential	15.0	11.8	15.2	32.6	29.0
Commercial	56.1	31.6	36.5	25.5	17.2
Consumer	23.4	40.9	21.5	23.2	25.2
Fee Income	13.9	14.6	64.5	3.6	9.6
Membership	**19.2**	**10.4**	**12.5**	**11.3**	**5.3**

Asset growth: Year-over-year growth

Impaired Assets to Total Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	0.4	0.2	0.2	0.3	0.4
Regional	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5
Residential	0.4	0.3	0.2	0.1	0.2
Commercial	0.6	0.6	0.6	0.8	1.4
Consumer	0.3	0.2	0.8	1.1	1.1
Fee Income	0.6	0.3	0.0	0.0	0.0
Membership	**0.4**	**0.2**	**0.2**	**0.3**	**0.4**

Impaired assets (gross)/total assets (gross)

Impaired Loans to Total Loans (percentage)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	0.8	0.4	0.4	0.5	0.7
Regional	1.1	0.5	0.5	0.5	0.8
Residential	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3
Commercial	0.9	0.8	1.0	1.1	2.0
Consumer	0.4	0.2	1.0	1.3	1.3
Fee Income	0.0	0.0	0.1	0.4	0.4
Membership	**0.8**	**0.4**	**0.4**	**0.5**	**0.7**

Impaired loans (gross)/total loans (gross)

General Allowance to Risk-Weighted Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	0.6	0.5	0.5	0.6	0.7
Regional	0.7	0.6	0.6	0.7	0.9
Residential	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
Commercial	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8
Consumer	2.3	2.0	2.0	2.3	2.4
Fee Income	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3
Membership	**0.6**	**0.5**	**0.5**	**0.6**	**0.7**

General allowance/risk-weighted assets

Net Impaired Loans to Total Shareholders' Equity (percentage)

As at members' fiscal year end	2008	2007	2006	2005	2004
International	0.4	-2.9	-4.2	-4.4	-3.3
Regional	1.5	-3.4	-4.5	-5.3	-5.2
Residential	0.9	-1.3	-1.8	-1.9	-2.0
Commercial	0.2	-0.8	-2.1	-2.2	0.0
Consumer	-13.6	-10.7	-4.7	-4.7	-5.2
Fee Income	-0.7	-0.7	-1.0	-1.5	-1.7
Membership	**0.2**	**-3.1**	**-4.1**	**-4.4**	**-3.5**

Impaired loans (net)/average shareholders' equity

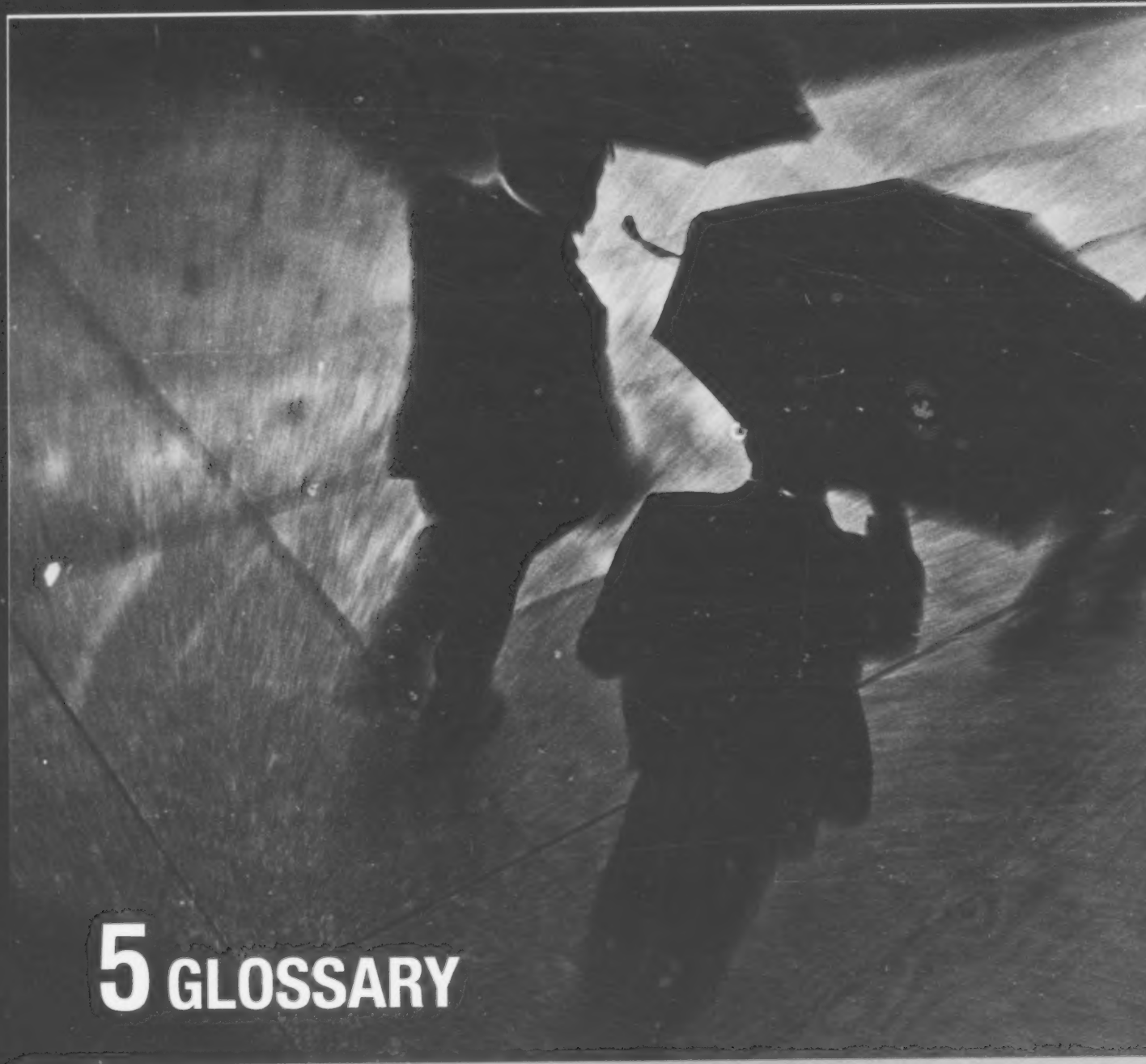

5 GLOSSARY

SAVINGS PROTECTION CANADIANS CAN COUNT ON

Additional Coverage: CDIC provides separate coverage (up to a maximum of $100,000, including principal and interest) for each of the following types of eligible deposits—those held: jointly, in the name of two or more persons, in trust, in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs), in Registered Retirement Income Funds (RRIFs), Tax-Free Savings Accounts (TFSAs), and in mortgage tax accounts. *("Couverture additionnelle")*

Basel II Accord: The Basel II Accord was initially published in 2004 and is now in the process of being implemented by national bank supervisory authorities. It describes a more comprehensive measure and minimum standard for capital adequacy and seeks to improve on the previous 1988 Accord known as Basel I by aligning regulatory capital requirements more closely to the underlying risks that banks face. In addition, the Basel II Framework is intended to promote a more forward-looking approach to capital supervision which is better able to evolve with advances in markets and risk management practices. *("Bâle II")*

Basic Coverage: The maximum basic coverage for eligible deposits held in the name of a depositor at a single member institution is $100,000 (principal and interest combined). *("Couverture de base")*

Deposit: As defined in the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, a deposit is the unpaid balance of money received or held by a CDIC member institution from or on behalf of a person in the usual course of deposit-taking business for which the member:

(a) is obliged to give credit to that person's account or is required to issue an instrument for which the member is primarily liable,

(b) is obliged to repay on a fixed day or on demand by that person or within a specified period of time following demand by that person, including any interest that has accrued or which is payable to that person. *("Dépôt")*

Eligible Deposit: To be eligible for CDIC deposit insurance protection, deposits must be: in Canadian currency, payable in Canada; repayable no later than five years from the date of deposit; and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are: savings and chequing accounts; term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates (GICs); money orders; drafts; certified drafts and cheques. Not all deposits are eligible. For example, foreign currency deposits and investments in mortgages, stocks and mutual funds are not covered by CDIC. *("Dépôt assurable")*

***Ex Ante* Funding:** The accumulation of a reserve or fund to cover deposit insurance claims in anticipation of the failure of a member institution which, in the case of CDIC, is the aggregate of the retained earnings and the provision for insurance losses. *("Financement* ex ante*")*

***Ex Officio*:** Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as Directors as long as they hold those positions. *("Nommé (ou membre) d'office")*

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. *("Règlement des faillites")*

Guide to Intervention for Federally Regulated Deposit-Taking Institutions: This document, developed by OSFI and CDIC, outlines the intervention steps that may be taken when a federally regulated deposit-taking financial institution or CDIC member is experiencing problems. It describes the coordination mechanisms in place between OSFI and CDIC, summarizes the circumstances under which certain intervention measures may be taken, and defines a graduated and progressive set of responses, based on the institution's particular circumstances. Reference: http://www.cdic.ca/e/formemberinstitutions/intervention.html *("Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales")*

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. *("Dépôt en commun")*

Member Institution: A bank, trust company, loan company or an association governed by the *Cooperative Credit Associations Act* whose deposits are insured by CDIC. *("Institution membre")*

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways: (1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. *("Remboursement des dépôts assurés")*

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. *("Exercice comptable des primes")*

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. *("Primes")*

Preparatory Examination: An examination by CDIC or by a person designated by CDIC, of the books, records and accounts of a member institution relating to its deposit liabilities, where CDIC believes that the making of a deposit insurance payment is imminent, and that it would be in the best interest of both the depositors and CDIC that preparations be made to make that payment as soon as possible. *("Examen préparatoire")*

Regulatory Capital: Capital designed to provide a cushion to absorb unexpected losses and thus offer a measure of protection to depositors and other creditors in the event of the failure of a financial institution. The Basel Capital Accord, agreed to by the G-10 supervisory authorities, sets out a framework for measuring capital adequacy and the minimum capital ratios to be achieved, which were implemented at the individual supervisory level. The Accord maintains a minimum risk-based requirement of 8%; however, OSFI has established a target level of 10% for federally regulated deposit-taking institutions. *("Capital réglementaire")*

Special Examination: An examination of the affairs of a member institution conducted by or on behalf of CDIC for a specified purpose at such times as CDIC may require. It is a detailed examination of the assets and deposit liabilities of a bank with a view to estimating CDIC's potential exposure to loss, and it enables CDIC to compare payout and non-payout intervention strategies to minimize its exposure to loss. *("Examen spécial")*

Tax-Free Savings Account: A Tax-Free Savings Account (TFSA) is a new way for residents of Canada to set money aside, tax-free, throughout their lifetimes. The TFSA rules allow a variety of financial products and other types of investments to be held in a TFSA. In the 2009 Federal Budget, the Government amended the *CDIC Act* to provide separate coverage for TFSAs; however, only eligible deposits held in a TFSA are covered by CDIC. *("Compte d'épargne libre d'impôt")*

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

Rapport annuel 2009

Canada

Plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- épargnes au nom d'une seule personne
- épargnes en fiducie au nom d'une autre personne
- épargnes dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- épargnes dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite)
- épargnes dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués
- épargnes au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- épargnes dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

C'est aux déposants de vérifier que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que ces épargnes bénéficient d'une protection distincte (consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**, pour plus de précisions).

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

Mission de la SADC

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Valeurs de la SADC

Excellence et professionnalisme Intégrité et loyauté Communication et travail d'équipe Respect et équité

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web, à l'adresse **www.sadc.ca**. Vous pouvez aussi nous joindre par la poste ou par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

SADC
Société d'assurance-dépôts
du Canada

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars[a]	2009	2008	2007	2006	2005
Éléments tirés du bilan (en millions de dollars)					
Encaisse et placements	1 771	1 660	1 554	1 447	1 325
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	650	600	600	550
Bénéfices non répartis	959	998	950	844	793
Éléments tirés de l'état des résultats (en millions de dollars)					
Primes	92	68	75	65	93
Intérêts sur encaisse et placements	54	65	56	43	35
Frais d'exploitation	26	24	22	23	23
Redressement des provisions pour pertes	149	50	(1)	42	1
Bénéfice net (perte nette)	(37)	48	105	52	105
Financement *ex ante* (en milliards de dollars)	1,76	1,65	1,55	1,44	1,34
Institutions membres (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	41	40	42	41	37
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	20	21	19	20	21
Filiales d'institutions financières étrangères	20	19	19	21	23
Nombre total d'institutions membres	81	80	80	82	81
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	512	477	455	438	376
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	7,3 %	4,6 %	4,1 %	16,5 %[b]	3,4 %
Employés (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents[c]	97	83	79	79	79

[a] Les chiffres sont consolidés. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 6 des états financiers, à compter d'avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC–15, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La note exige qu'ACC soit consolidée dans les états financiers de la SADC.

[b] La hausse de 16,5 pour 100 du volume des dépôts assurés au cours de l'exercice financier 2005-2006 de la SADC est due principalement au relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005.

[c] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés concernés ne sont pas inclus dans le total.

Faits marquants de 2008-2009

- Étroite surveillance des contextes financier et opérationnel de nos institutions membres. La tendance à la hausse des risques a poussé la SADC à augmenter de 150 millions de dollars sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.
- Renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés et de communication de la SADC et simulation d'un remboursement de dépôts assurés, la plus vaste et la plus complexe jusqu'ici.
- Le Parlement apporte les plus importantes modifications aux pouvoirs de la SADC en 20 ans, l'autorisant à agir à titre d'institution-relais et à recourir à d'autres pratiques exemplaires reconnues internationalement.
- La mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation du public à long terme a donné des résultats encourageants : 54 pour 100 des Canadiens savent qui est la SADC, et 26 pour 100 connaissent le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars.
- La SADC a joué un rôle de chef de file dans l'adoption par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire des grands principes sur l'assurance-dépôts élaborés par l'Association internationale des assureurs-dépôts. Elle a collaboré avec la Banque d'Angleterre et l'organisme d'indemnisation des consommateurs de produits financiers du Royaume-Uni, le Financial Services Compensation Scheme, auxquels elle a fourni des renseignements sur le règlement des faillites, la communication avec le public et la sensibilisation de ce dernier.
- La SADC a reçu le Prix d'excellence en matière d'information d'entreprise de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, dans la catégorie des sociétés d'État de grande taille.

Mandat de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada, le tout à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC, et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. La Société ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle évalue régulièrement les risques que posent ses institutions membres et surveille le rendement et les résultats de ces dernières en s'appuyant sur diverses sources d'information, notamment sur des rapports fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La SADC compte sur le BSIF et sur l'AMF pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom. Elle est l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier* du Canada, et, à ce titre, son mandat et son rôle sont uniques.

Pour de plus amples informations sur la SADC, on peut consulter le site Web de la Société, à l'adresse **www.sadc.ca**.

* L'Agence de la consommation en matière financière du Canada, la Banque du Canada, le BSIF, le ministère des Finances et la SADC forment le filet de sécurité financier du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil 4
Message du président et chef de la direction 6

1 Rapport de gestion 8
Contexte d'exploitation de la SADC 9
Gestion des risques de la Société 12
Rendement par rapport au plan 16
Revue financière 25
Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 35

2 États financiers 36
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37
Rapport du vérificateur 38
États financiers et notes afférentes 39

3 Gouvernance de la Société 54
Une saine gouvernance 55
Composition et activités du conseil en 2008-2009 55
Comités du conseil 57
Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 61
Direction de la SADC 62

4 Profil et rendement des institutions membres 64
Profil des institutions membres 65
Résultats financiers 65
Renseignements comparatifs sur les institutions membres 69

5 Glossaire 78

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La tempête qui secoue les marchés financiers de la planète et la contraction de l'économie mondiale n'ont pas épargné le Canada au cours de l'exercice. Malgré tout, les institutions membres de la SADC continuent d'enregistrer d'assez bons résultats. Elles ont amorcé l'exercice avec des fonds propres suffisants, signe d'une gestion prudente, d'un système de réglementation solide et d'un filet de sécurité financier bien tissé. Les Canadiens et les Canadiennes continuent d'ailleurs d'avoir confiance dans notre système financier.

Rôle de la SADC dans la stabilité du système financier

Étant tenue par son mandat d'encourager la stabilité du système financier canadien, la SADC contribue pour beaucoup au maintien de cette confiance. Pour le conseil d'administration et la direction, cela veut dire, en ces temps difficiles, anticiper les difficultés auxquelles nos institutions membres pourraient faire face et traduire les leçons apprises dans d'autres pays et en d'autres temps de crise économique en plans d'action immédiats et pour l'avenir. Dans son message, notre président et chef de la direction, Guy Saint-Pierre, résume les grands projets qui nous ont occupés durant l'exercice.

S'il est vrai que nous devons fréquemment mettre à jour et améliorer nos systèmes, nos processus et nos outils, force est de constater que le régime d'assurance-dépôts de la SADC est largement reconnu pour son efficacité, sur la scène internationale. Le conseil d'administration a volontiers appuyé le travail du personnel de la SADC lorsque celui-ci a prêté son concours aux organismes de réglementation du système financier britannique, qui cherchaient à réformer leurs régimes d'indemnisation et d'intervention. La collaboration avec d'autres pays expose la SADC à des questions dont elle tire les leçons dans sa planification. En outre, elle permet de consolider les régimes d'assurance-dépôts de ces pays et de donner au public confiance dans le système financier mondial.

Gouvernance et surveillance

Le conseil d'administration a porté son attention sur les aspects de gouvernance qui aiguillent l'efficacité du travail de la SADC. Au cours de l'exercice, nous avons suivi de plus près les processus de planification de la relève pour veiller à ce que la Société ait à sa direction les dirigeants qui lui permettront de relever les défis futurs. Par ailleurs, nous avons revu et mis à jour les politiques de gestion du rendement de façon à favoriser la productivité du personnel. Le Comité de vérification du conseil a surveillé le travail en cours pour passer aux Normes internationales d'information financière, ainsi que l'examen des contrôles internes par la direction.

En application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau du vérificateur général (BVG) mène actuellement l'examen spécial de la SADC. Le conseil d'administration accueillera de bonne grâce l'évaluation objective du BVG quant à l'efficacité et l'efficience des systèmes et des pratiques de la Société, ainsi que toute recommandation qui permettra à la Société d'accroître son efficacité.

Changements au conseil

Au cours de l'exercice, nous avons dit au revoir à deux de nos administrateurs et accueilli un nouveau substitut. Tracey Bakkeli, qui siégeait au conseil depuis 2001 et a présidé le Comité de vérification pendant la plus grande partie de son mandat, s'est retirée du conseil, tout comme Barry Moore. Serge Dupont a cessé d'être substitut du sous-ministre lorsqu'il a quitté le ministère des Finances pour accepter un poste supérieur à la fonction publique. La contribution de ces collègues fut précieuse et leurs conseils avisés indispensables.

Parallèlement, nous avons eu le bonheur d'accueillir trois administrateurs issus du secteur privé ainsi qu'un nouveau substitut du sous-ministre des Finances. Ont rejoint les rangs d'un conseil déjà fort expérimenté Les Cannam de Saskatoon, John McFarlane d'Halifax et Éric Pronovost de Trois-Rivières, à titre d'administrateurs, et Jeremy Rudin à titre de substitut du sous-ministre des Finances. En tant que président du conseil, j'ai la chance de pouvoir faire appel au talent et à la vaste expérience de mes collègues du conseil pour superviser le travail de la Société.

La SADC ne pourrait remplir son mandat sans l'expérience et le dévouement de son personnel. J'aimerais donc, pour terminer, remercier l'équipe de la SADC de son travail assidu et de son dévouement, sous la houlette de son président et chef de la direction. Elle aura beaucoup œuvré tout au long de l'exercice.

Bryan P. Davies

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

La crise financière et le ralentissement économique influent sur la SADC, ses institutions membres et le secteur financier. Malgré les tensions qui persistent, aucune institution membre de la SADC n'a cependant fait faillite, et ce, pour la treizième année consécutive. La Société poursuit ses efforts pour s'assurer d'être prête à intervenir en cas de faillite d'une institution membre.

Un environnement difficile

Les institutions membres ont amorcé le dernier exercice, fortes de solides bénéfices et de fonds propres suffisants, ce qui leur a permis d'envisager une conjoncture moins favorable. Dans l'ensemble, elles ont affiché un rendement satisfaisant en 2008, en dépit de bénéfices en net recul et d'une détérioration de la qualité du crédit. Leur actif et le volume de leurs dépôts ont continué de croître rapidement au cours de l'exercice. Les dépôts assurés que détiennent nos institutions membres ont dépassé les 500 milliards de dollars. Cela confirme, s'il est besoin, le rôle important de la SADC dans la protection des épargnes des Canadiens et des Canadiennes et dans la stabilité du système financier.

La situation financière de la SADC est demeurée solide durant le dernier exercice. Notre financement *ex ante* atteignait 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2009. Nos produits, tirés principalement des primes reçues de nos institutions membres, ont totalisé 146 millions de dollars. Nous avons relevé notre provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts à 800 millions de dollars pour tenir compte de l'incertitude croissante qui plane sur notre environnement et du fait que nous serions appelés à intervenir en cas de faillite d'une institution membre. Il en résulte une perte nette de 37 millions de dollars, la première depuis 1995. Tout en engageant les dépenses nécessaires pour renforcer la capacité d'intervention de la Société, nous avons continué de nous employer à maîtriser les coûts. Ainsi, nos frais d'exploitation nets, de 26 millions de dollars au 31 mars 2009, étaient compensés en totalité par les intérêts sur placement.

Les taux de prime de nos institutions membres sont demeurés à des creux historiques pendant plusieurs années consécutives, y compris en 2008. Toutefois, un certain nombre de facteurs nous pousse à augmenter ces taux en 2009. Le ralentissement de l'économie et la hausse plus rapide que prévu du volume des dépôts assurés rendent beaucoup plus improbable l'atteinte, dans un avenir raisonnable, de notre cible de financement *ex ante*, qui se situe entre 40 et 50 points de base et constitue un engagement ferme. La hausse modeste des taux de prime nous permettra d'atteindre le premier niveau de notre fourchette cible dans les cinq ans. En 2009, les taux demeureront relativement faibles par rapport aux valeurs qu'ils ont atteintes par le passé ; ils seront compris entre 1,9 point de base des dépôts assurés pour la meilleure catégorie et 14,8 points de base pour la catégorie la moins bonne.

Stratégies d'entreprise et avancées

En 2008-2009, notre travail a reposé sur trois stratégies d'entreprise. Je vous invite à en apprendre plus sur les activités menées à l'appui de ces stratégies dans le présent Rapport annuel. En voici les grandes lignes.

La stratégie liée à notre **capacité d'intervention** vise à permettre à la SADC de demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres, d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers, d'y réagir et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. Les défis que devrait relever la SADC en cas de faillite d'une ou de plusieurs institutions membres sont proportionnels à la taille et à la complexité croissantes de celles-ci. Par conséquent, durant l'exercice, nous avons continué de renforcer notre capacité à régler des faillites par le biais du remboursement de dépôts assurés ou d'autres solutions. Nous avons notamment mené la simulation d'une faillite, la plus vaste jusqu'ici. Nous avons grandement amélioré l'efficacité de nos systèmes de remboursement des dépôts assurés, particulièrement en ce qui a trait à la rapidité du remboursement et au volume des dépôts à rembourser, pour être plus à même de régler une faillite complexe. En parallèle, nous avons renforcé la capacité de notre centre d'appels et de notre site Web pour pouvoir communiquer plus rapidement avec les déposants.

Notre stratégie de **sensibilisation du public** guide les efforts que nous déployons pour mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Le nouveau plan de sensibilisation à long terme est en place. Un sondage mené récemment par la SADC a donné des résultats encourageants : 54 pour 100 des Canadiens ont entendu parler de la SADC et 26 pour 100 des personnes interrogées pouvaient mentionner le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars sans être aidées. Ce sont les meilleurs résultats de ces dernières années. Cette année encore, au Québec, nous avons eu le plaisir d'être partenaires avec l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de notre campagne de sensibilisation.

Notre troisième stratégie d'entreprise, le **maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces**, sous-tend toutes les activités de la Société. Nous gérons nos principaux risques avec prudence et efficacité, évaluons régulièrement le respect par la Société de toutes les dispositions des lois et politiques qui s'appliquent à elle, et tenons à jour un solide régime de gouvernance, notamment pour faciliter le passage aux Normes internationales d'information financière d'ici à 2011-2012.

La crise financière qui a sévi au cours de l'exercice montre l'importance de régimes d'assurance-dépôts efficaces à l'échelle de la planète pour renforcer la confiance du public. Dans cette optique, nous avons participé aux activités de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD). Durant l'exercice, l'AIAD et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ont élaboré un ensemble de principes reconnus internationalement visant à assurer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts. La SADC se réjouit d'avoir contribué à promouvoir des principes qui s'inspirent en grande partie du régime d'assurance-dépôts du Canada, dont la solidité et le respect sont reconnus.

À l'horizon

Les modifications de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* annoncées dans la *Loi d'exécution du budget de 2009* (Projet de loi C-10) vont avoir de profondes répercussions sur le fonctionnement de la SADC. Ainsi, la Société disposera de plus d'options de règlement lorsque la faillite potentielle d'une institution membre suscitera des préoccupations liées au risque systémique. Au cours de l'exercice, nous commencerons à mettre en place ces solutions ainsi que les autres pouvoirs conférés par le Projet de loi C-10. Vu la complexité croissante du secteur financier et les défis que pose la conjoncture économique et financière, nous devrons renforcer notre capacité d'intervention pour être prêts à toute éventualité.

La SADC ne pourrait remplir son mandat et donner au public confiance dans son travail sans le soutien de son personnel. Pour que nos employés demeurent motivés, nous favorisons un cadre de travail où chacun fait preuve d'un comportement éthique et peut s'épanouir pleinement. L'année dernière, la SADC a reçu le Prix d'excellence en matière d'information d'entreprise décerné par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, dans la catégorie des sociétés d'État de grande taille, ce qui témoigne de la détermination de nos employés à fournir un travail de la plus grande qualité. Alors que nous passons d'un exercice occupé à l'autre, je tiens à remercier le personnel de la SADC de son dévouement et de son intégrité. J'en profite aussi pour remercier notre président du conseil, Bryan Davies, de son rôle de chef de file, ainsi que le conseil du soutien qu'il nous a apporté.

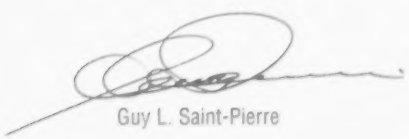

Guy L. Saint-Pierre

1 RAPPORT DE GESTION

SADC
SADC
1 800 461 SADC

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

CDIC
CDIC
1 800 461 CDIC

UNE PROTECTION SUR LAQUELLE LES CANADIENS PEUVENT COMPTER

CONTEXTE D'EXPLOITATION DE LA SADC

Le contexte dans lequel évolue la SADC a une influence déterminante sur la capacité de celle-ci à réaliser son mandat. La Société surveille en permanence toutes les composantes de ce vaste contexte, notamment l'économie canadienne, le secteur des services financiers, la législation et la réglementation, les phénomènes internationaux et d'autres facteurs susceptibles d'avoir des répercussions sur elle-même et sur ses institutions membres.

Conjoncture

L'économie canadienne se ressent du repli prononcé de l'économie américaine qui s'est opéré durant le dernier exercice et de la rapide détérioration de la conjoncture dans nombre de pays. À preuve, surtout, le recul du volume des exportations, la chute des prix des produits de base et le fort ralentissement des dépenses en biens de consommation et des activités dans le secteur de l'habitation. De plus, le taux de chômage a augmenté dans la plupart des régions du pays.

Sans la résilience du système financier canadien, d'importantes injections de fonds et des mesures de relance budgétaires et monétaires, la conjoncture aurait pu être beaucoup plus sombre. Ces mesures devraient produire leurs effets au cours de l'exercice 2009-2010 de la SADC et contribuer à la reprise de l'activité économique et de la consommation d'ici 2010-2011. Cependant, même si la croissance économique repart, on s'attend à ce que les temps soient encore difficiles pour les entreprises, les institutions financières et les consommateurs.

Environnement des institutions membres

La faiblesse des marchés financiers et la détérioration de la conjoncture financière en 2008 ont engendré d'importantes pertes liées aux titres et aux produits dérivés. Les préoccupations suscitées par le risque de contrepartie ont entraîné un resserrement marqué des liquidités sur un certain nombre de marchés, à l'échelle mondiale. Ce blocage est survenu au moment où les institutions financières tentaient de réduire leur propre levier d'endettement, concourant ainsi davantage au ralentissement économique. La faillite de plusieurs grandes institutions financières aux activités internationales et la détérioration des bases de l'économie ont incité les banques centrales à prendre des mesures énergiques pour stabiliser le système financier et endiguer la propagation de la récession mondiale portée par les États-Unis.

La détérioration des marchés financiers mondiaux conjuguée à l'affaiblissement de l'économie canadienne, particulièrement durant le dernier trimestre de l'exercice, a contribué à la chute marquée des niveaux de rentabilité des institutions membres de la SADC en 2008. Si la qualité des actifs a fléchi à la fin de l'exercice, elle n'en demeure pas moins acceptable. Dans l'ensemble, les ratios de qualité des fonds propres des institutions membres sont demeurés stables, soutenus par la vente d'actions ordinaires ou privilégiées supplémentaires à laquelle ont eu recours des institutions membres de grande taille.

Les prêts consentis à des emprunteurs américains et les pertes liées à des titres complexes et à des produits dérivés hors bilan continuent de poser un défi aux grandes banques. Dans l'avenir, toute dégradation de la conjoncture au pays pourrait bien se traduire par une détérioration prolongée de la qualité des actifs et des résultats des institutions membres.

Contexte législatif et réglementaire

Au cours de l'exercice écoulé, des changements clés ont été apportés au cadre législatif et réglementaire qui régit la SADC, dans le but d'accroître la capacité de la Société à résoudre les difficultés des institutions membres et à contribuer à la stabilité financière. Le 12 mars 2009, le Parlement a adopté le Projet de loi C-10, qui comporte les dispositions suivantes concernant la SADC :

1. La SADC peut choisir de mettre sur pied une institution-relais lorsqu'une institution membre n'est plus viable, afin de préserver les fonctions financières névralgiques et de contribuer au maintien de la stabilité financière.

2. La SADC dispose d'une gamme d'options plus vaste lorsque la faillite potentielle d'une institution membre suscite des préoccupations liées au risque systémique ; ainsi, elle peut opter pour une solution qui n'est pas nécessairement la moins coûteuse. Le gouvernement autorise le ministre des Finances à ordonner à la SADC de prendre des mesures précises afin de prévenir la détérioration de la stabilité du système financier.

3. La SADC est autorisée à détenir ou à posséder des actions de ses institutions membres, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances.

4. La SADC dispose d'une plus grande souplesse dans l'établissement du calendrier des examens préparatoires.

5. La limite de la capacité d'emprunt de la SADC passe de 6 milliards à 15 milliards de dollars afin de refléter l'expansion des dépôts assurés depuis la dernière hausse de la limite d'emprunt, en 1992. Cette limite augmentera chaque année suivant la croissance des dépôts assurés.

6. Les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) constituent une catégorie distincte de dépôts assurables, au même titre que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Pour que son intervention soit efficace en cas de faillite d'une institution membre, la SADC fait de la mise en œuvre de ces nouveaux pouvoirs une priorité pour le prochain exercice.

Environnement du consommateur

Le profil démographique du Canada continue d'évoluer : la population croît moins rapidement et elle vieillit. Un Canadien sur sept est âgé d'au moins 65 ans, et la proportion des aînés va continuer d'augmenter puisque les premiers baby-boomers auront 65 ans en 2011.

Les services financiers continuent d'évoluer en fonction des besoins et des préférences d'une population en constante mutation. Le secteur des services financiers et les médias transmettent souvent aux consommateurs canadiens des messages complexes, ce qui est loin de faciliter la planification et la prise de décisions d'ordre financier. En fait, plus de 40 pour 100 des Canadiens reconnaissent qu'ils ont du mal à s'y retrouver. Mais il y a déjà des progrès à ce chapitre, car plus de la moitié des Canadiens ont entendu parler de la SADC ; interrogés à propos de la SADC, la majorité des gens considèrent que la Société est sûre et digne de confiance, et qu'ils peuvent compter sur elle pour protéger leurs épargnes.

En période de turbulences économiques, les épargnes personnelles deviennent plus importantes pour les Canadiens. En 2008, ceux-ci ont épargné 1,5 pour 100 de plus qu'en 2007, mettant de côté de l'argent qu'ils auraient dépensé, en temps normal[1]. De ce fait même, ils cherchent activement à se renseigner au sujet de la protection de leurs épargnes. La SADC a noté que les annonces qu'elle diffuse sur Internet rendent les consommateurs plus curieux au sujet de l'assurance-dépôts (plus de 20 000 visites du site Web de la SADC en un seul jour). Vu l'intérêt croissant que soulève la protection financière par les temps qui courent, un nombre record de gens savent que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars.

Les consommateurs s'inquiètent manifestement de la protection de leur argent étant donné qu'ils se renseignent davantage sur les types de produits que protège la SADC. Une étude commandée par la SADC indique que plus des trois quarts des Canadiens savent que les comptes d'épargne sont assurés par la SADC. Les deux tiers savent que les dépôts à terme sont assurés par la SADC et que les actions ne le sont pas. En dépit d'une hausse modeste de la sensibilisation à la SADC, ces résultats montrent une amélioration notable de la sensibilisation du public ces deux dernières années, les consommateurs étant influencés par la conjoncture.

Environnement de la SADC

En raison des turbulences croissantes qui secouent l'économie et l'environnement des institutions membres, la SADC a augmenté ses ressources dans des secteurs clés de l'organisation afin d'être mieux en mesure d'intervenir. Cette mesure se veut une réponse prudente face à l'évolution de la conjoncture canadienne et mondiale. L'importance accordée à notre capacité d'intervention et à la stabilité du système financier est en parfait accord avec les plus récents énoncés du G7 et du G20 concernant le rétablissement de la confiance dans le système financier.

La SADC travaille sur plusieurs fronts pour optimiser sa capacité d'intervention ; elle surveille notamment la situation financière de ses institutions membres, effectue des simulations de faillite, offre du perfectionnement à son personnel et investit de façon continue dans la technologie et les systèmes informatiques. Au cours de l'exercice écoulé, ce travail a représenté une partie importante de nos activités ; il demeurera une priorité dans l'avenir.

Les liens que nous avons tissés avec les autres intervenants du filet de sécurité financier, à l'échelle fédérale, provinciale et internationale, demeurent essentiels à la réalisation de notre mandat et à notre participation au renforcement du filet de sécurité financier au Canada. Les débats que les récents problèmes économiques ont alimentés, un peu partout dans le monde, font ressortir l'importance du partage de renseignements et d'un cadre de réglementation et d'assurance-dépôts à plus grande échelle. Pour la SADC, cela confirme l'importance d'entretenir de solides relations avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et avec les autres intervenants du filet de sécurité financier, et l'utilité des échanges réguliers d'information.

Vu le rôle important que joue l'infrastructure informatique de la SADC dans le fonctionnement de l'organisation, il est essentiel de la tenir à jour et en parfait état. Une saine gouvernance quant à la gestion des systèmes informatiques demeure une priorité pour la SADC. C'est pourquoi elle a confié à un comité directeur de niveau supérieur l'examen régulier des outils technologiques nécessaires à son fonctionnement. La SADC maintient également un solide programme de gestion de la continuité des opérations afin de pouvoir faire face à d'éventuelles perturbations de ses activités. Par ailleurs, des travaux de rénovation des locaux de la SADC à Ottawa sont en cours ; ils prévoient notamment la construction d'un nouveau centre informatique « vert » au cours du prochain exercice. Ce centre comportera des systèmes d'alimentation en énergie et de refroidissement écoénergétiques, ainsi que des installations d'extinction d'incendie écologiques.

[1] Statistique Canada – *Indicateurs économiques, 2009* – Rapport du quatrième trimestre 2008

La SADC joue un rôle unique au Canada. Comme les compétences liées à l'assurance-dépôts ne sont pas faciles à trouver sur le marché du travail et qu'elles s'acquièrent essentiellement sur le tas, nous devons en permanence ternir compte du risque de perte de connaissances spécialisées dans notre contexte d'exploitation. À cet égard, la SADC s'assure que ses employés sont mobilisés et motivés, et qu'ils bénéficient d'un milieu de travail sain.

GESTION DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

Gouvernance et gestion des risques

La SADC exerce une saine gouvernance et une gestion prudente à l'égard de ses risques. Le conseil d'administration de la SADC a officialisé ses responsabilités en matière de gouvernance des risques dans la charte du conseil. Ces responsabilités sont les suivantes :

- comprendre les risques importants auxquels la SADC fait face ;
- élaborer des politiques judicieuses et prudentes de gestion de ces risques et les examiner périodiquement – au moins chaque année ;
- obtenir l'assurance raisonnable – chaque année ou plus fréquemment – que la SADC possède un processus de gestion des risques de l'entreprise (GRE) efficace et que les politiques de gestion des risques sont respectées.

Le conseil d'administration de la SADC a donné mandat à son Comité de vérification de l'aider à s'acquitter de ces responsabilités. Il a défini l'appui qu'il s'attend à recevoir de la direction pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques. Le processus de GRE de la direction et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne à la SADC.

Risques importants pour la SADC

La SADC s'expose à quatre catégories de risques qui découlent de son mandat légal et de la poursuite de ses activités : risque d'assurance, risque financier, risque d'exploitation et risque de réputation. La direction a conclu que, dans l'ensemble, l'ampleur des risques auxquels la SADC s'expose est acceptable. Toutefois, le risque d'assurance est jugé « préoccupant ». Ce risque et certains risques d'exploitation s'accroissent dans le contexte économique actuel. L'évaluation, par la direction, des risques importants de la SADC, figure au tableau qui suit.

Évaluation des risques importants de la SADC – Sommaire

	2008-2009		2007-2008	
Risque d'assurance : Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		–		▲
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		–		–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		▲		▲
Risque d'exploitation : Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		–		–
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		–		▲
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite de son mandat légal et la conduite de ses affaires.		▲		▲
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		–		–
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–		–
Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre son mandat légal et la conduite de ses affaires.		–		▼

LÉGENDE

Ampleur du risque : Acceptable | Préoccupant | ■ Sérieux

Tendance du risque : ▼ En baisse | – Stable | ▲ En hausse

Évaluation des risques importants de la SADC – Sommaire

	2008-2009		2007-2008	
Risque financier : Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		—		—
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		—		—
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		—		—
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲		—

LÉGENDE

Ampleur du risque : Acceptable Préoccupant ■ Sérieux

Tendance du risque : ▼ En baisse — Stable ▲ En hausse

Risque d'assurance

En termes relatifs, le risque d'assurance est le risque le plus important auquel s'expose la SADC. La faillite d'une institution membre – le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance – peut avoir un impact considérable sur la Société, étant donné les coûts élevés liés au règlement d'une faillite et les ressources importantes requises alors. Le risque d'assurance, qui est considéré « préoccupant », est en hausse pour deux principales raisons.

Tout d'abord, vu la conjoncture difficile avec laquelle doivent composer les institutions membres, la SADC risque de plus en plus de devoir intervenir dans la faillite d'une ou de plusieurs institutions membres, à titre d'assureur-dépôts, alors qu'elle est en plein travail de consolidation de sa capacité de règlement des faillites, travail qui s'étale sur plusieurs années.

Enfin, même si la SADC dispose des pouvoirs requis pour gérer son risque d'assurance, il lui faut des pouvoirs additionnels pour régler avec efficacité la faillite soudaine de plusieurs institutions de grande taille, comme l'ont vécu de nombreux pays. Alors que le gouvernement lui a attribué ces pouvoirs supplémentaires, la SADC aura besoin de ressources supplémentaires pour mettre en œuvre ces pouvoirs importants.

Risque d'exploitation

La SADC fait face à des risques d'exploitation dans chacune de ses activités. Les risques d'exploitation de la Société ont été jugés acceptables en 2008-2009, à l'exception du risque de personnes. Plusieurs facteurs expliquent cette exception, le principal étant la pression exercée par l'accroissement du risque d'assurance de la SADC. Même si nous poursuivons le renforcement de notre capacité d'intervention, que nous mettons à l'épreuve en effectuant des simulations, nous visons à fonctionner avec seulement un noyau d'employés qualifiés, dont certains seraient appelés, en cas d'intervention, à cumuler plusieurs fonctions exigeant des connaissances spécialisées qu'il est difficile de trouver sur le marché du travail. Nous avons pris des mesures pour atténuer ce risque. Ainsi, nous avons engagé de nouveaux employés vers la fin de 2008-2009. Nous travaillons activement au recrutement des autres personnes dont nous avons besoin en 2009-2010. Nous concluons également des ententes de mise en disponibilité avec des fournisseurs externes afin de monter un réseau qui nous permette de disposer en tout temps des ressources requises pour remplir notre mandat.

Au cours des prochaines années, la SADC pourrait également devoir relever des défis en ce qui a trait aux technologies de l'information ; cependant, le risque lié à la technologie est jugé acceptable pour le moment. Notre principal défi, en matière de risque lié à la technologie, réside dans l'importante mise à niveau de l'infrastructure informatique de la Société, qui s'étalera sur les trois prochaines années. Cette mise à niveau vise notamment le système de remboursement des dépôts assurés (ROADMAP) et le centre informatique de la SADC, ce qui cause des retards dans la mise à niveau de certains systèmes en place. Elle se déroule alors que la Société risque de plus en plus de devoir intervenir en cas de faillite d'une institution membre.

Risque financier

Le risque financier de la Société (soit les risques de liquidité, de marché et de crédit) demeure acceptable et stable. Cela montre que la gestion de ces risques est régie par des politiques prudentes en matière de risque financier. Ces politiques, adoptées par le conseil d'administration de la SADC, font en sorte que des fonds soient disponibles rapidement, sans pour autant compromettre la valeur de ces derniers. Elles ont évité à la SADC de s'exposer directement à du papier commercial (PCAA) et des titres adossés à des actifs, deux types de placements qui ont récemment connu des déboires importants. La direction considère que des mesures et des contrôles appropriés sont en place pour assurer le respect de ces politiques. Après avoir établi une séparation judicieuse des fonctions, la direction a confié à une unité de gestion des risques et à un Comité de gestion de l'actif et du passif (où sont représentées toutes les activités de la SADC) la tâche de superviser la stratégie de gestion de trésorerie de la Société. Tous les placements de la Société atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

L'incertitude qui a secoué les marchés financiers durant le dernier exercice a incité les consommateurs à se réfugier dans des titres jugés plus sûrs. Cette recherche de placements moins risqués accroît la demande envers des actifs du type de ceux qui composent le portefeuille de la SADC, ce qui a pour effet d'augmenter la valeur marchande de ce dernier ainsi que sa valeur comptable dans les états financiers (évaluée à la valeur de marché, conformément aux exigences comptables). En même temps, cette tendance alimente la réduction du rendement des nouveaux placements. Près de 90 pour 100 du portefeuille est composé de titres à court terme (c'est-à-dire dont le terme à courir est de moins d'un an). La durée à l'échéance de l'ensemble des titres du portefeuille de la SADC étant relativement courte, la valeur du portefeuille est dans une large mesure protégée contre la fluctuation des taux d'intérêt.

La direction met régulièrement à l'épreuve le portefeuille de placements de la SADC ; les résultats sont examinés par le Comité de gestion de l'actif et du passif puis rapportés au Comité de vérification.

Risque de réputation

Le risque de réputation est jugé acceptable, mais est en hausse. Au cours du dernier exercice, l'attention que le public a portée à la SADC a généralement été perçue comme positive et a considérablement augmenté, comme en témoigne le nombre d'appels reçus par le centre d'information de la Société. La SADC sait qu'elle risque de plus en plus de devoir intervenir auprès d'une ou de plusieurs institutions membres en même temps, et que les consommateurs s'attendent à recevoir leurs dépôts assurés plus rapidement. La SADC n'a pas d'expérience récente en matière d'intervention auprès d'une institution faillie, mais elle continue de mener des simulations, de veiller au perfectionnement de son personnel et d'accroître sa capacité à rembourser les dépôts assurés, en cas de faillite d'une institution membre.

Déclaration sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE)

La direction de la SADC fournit chaque année au conseil d'administration une déclaration sur la GRE. Le but de cette déclaration est de donner au conseil d'administration l'assurance supplémentaire que la SADC dispose de processus de gestion des risques sains, et de lui permettre de prendre en considération les risques de la Société, y compris tout enjeu lié à la gestion de ces risques, avant d'approuver les états financiers annuels de l'organisation et de prendre connaissance du rapport annuel de la SADC. La déclaration sur la GRE faite par la direction de la SADC à l'égard de l'exercice 2008-2009 se trouve à la page 35.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Trois stratégies d'entreprise

La SADC revoit régulièrement ses stratégies d'entreprise à la lumière de l'évaluation continue de son environnement et des risques auxquels elle s'expose. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la SADC a concentré ses efforts sur trois stratégies qui servent de fil conducteur à son travail. Ces stratégies appuient le mandat de la Société, tout en mettant l'accent sur l'importance de gérer les risques principaux de la SADC. Ces stratégies sont :

- ***Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention***
- ***Sensibilisation des déposants***
- ***Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces***

Suit une description des activités menées par la SADC à l'égard de ces trois stratégies majeures au cours de l'exercice et, dans la Fiche de rendement (pages 22 à 24), un compte rendu du rendement de la SADC par rapport aux objectifs fixés.

■ *Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention*

La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers, d'y réagir et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.

Au cours de l'exercice, nous avons continué à surveiller les résultats financiers et le rendement d'exploitation de nos institutions membres ainsi que la conjoncture dans laquelle elles évoluent, nous concentrant sur les nouveaux risques susceptibles d'affecter certains groupes d'institutions membres. Nous avons porté une attention particulière aux perturbations sur les marchés de l'immobilier résidentiel et commercial, à l'échelle nationale et régionale, de même que sur les marchés du papier commercial adossé à des actifs non bancaire. La SADC gère proactivement le risque posé par les institutions membres au profil de risque le plus élevé ; elle s'appuie sur les renseignements produits par le BSIF ainsi que sur ses propres analyses pour mener à bien son travail. Nous avons apporté d'autres améliorations aux systèmes qui sous-tendent les fonctions de surveillance et d'évaluation des risques et avons continué à maintenir des relations de travail étroites avec le BSIF et les autres organismes du filet de sécurité financier.

Nous avons, à titre de membre, poursuivi notre travail au sein du Comité de l'information financière (CIF), un sous-comité du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF). Nous nous sommes penchés entre autres sur les améliorations à apporter au contenu des déclarations des institutions membres exigées en vertu de la réglementation et sur les exigences en matière de déclaration qui découlent de Bâle II. Nous avons continué de préparer et de fournir de la formation aux employés de la SADC à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables et de règles visant les fonds propres découlant de Bâle II. Ainsi, nous serons prêts à évaluer l'incidence de la mise en application de Bâle II, de la comptabilisation à la juste valeur et des Normes internationales d'information financière (IFRS) sur les facteurs utilisés dans le cadre du *Règlement administratif sur les primes différentielles*.

Pour renforcer sa capacité à mener à bien un remboursement de dépôts assurés, la SADC a revu les processus permettant de réagir rapidement pour répondre aux besoins et aux attentes des déposants. Notre capacité est évaluée en fonction de notre efficacité à communiquer avec les déposants, de la rapidité avec laquelle les déposants ont accès à leurs dépôts assurés et du nombre de déposants et de comptes que la SADC peut traiter en cas de remboursement des dépôts assurés.

La SADC a mis au point un site Web d'intervention qui lui permettra, le moment venu, de communiquer rapidement et efficacement avec les déposants. Durant l'exercice, nous avons accru la capacité du serveur qui abrite notre site Web et fait une première série de mises à jour de façon à ce que les déposants d'une institution membre faillie puissent vérifier en ligne quand ils peuvent s'attendre à recevoir le remboursement de leurs dépôts assurés.

D'autres activités ont permis d'accroître la rapidité avec laquelle les déposants auraient accès à leurs dépôts assurés. Ainsi, nous obtenons des institutions membres en difficulté des renseignements sur leurs produits de dépôt, ce qui nous permet de mettre à jour notre technologie et nos processus. Nous avons mis à niveau notre logiciel pour être à même de calculer plus rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser aux déposants. Nous avons accru la capacité de notre centre d'appels en recourant aux services d'un fournisseur externe. La SADC pourra ainsi répondre à un grand nombre d'appels en cas de faillite d'une institution membre. Le projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés est entré dans sa deuxième année. Ce projet, qui s'étale sur plusieurs années, répond à la nécessité pour la SADC de tenir compte du fait que la taille des institutions financières s'est accrue au fil des ans.

Ces activités liées à la capacité d'intervention font l'objet de mises à l'essai chaque année. Cette année encore, la SADC a effectué la simulation complète d'un remboursement de dépôts assurés. L'exercice a permis de tester nos ressources, nos systèmes et nos processus dans le cadre de la simulation la plus vaste et la plus complexe menée jusqu'ici.

Le remboursement des dépôts assurés est l'une des façons de régler la faillite d'une institution membre. Mais la SADC peut recourir à d'autres solutions que le remboursement ; elle peut notamment aider une autre institution financière à se porter acquéreur d'une institution en difficulté. En 2008-2009, la SADC a continué à développer sa capacité d'appliquer des solutions d'intervention et de règlement autres que le remboursement des dépôts assurés. Les solutions envisagées ont été évaluées en fonction de l'évolution de la conjoncture et des caractéristiques des institutions membres de la SADC. L'applicabilité, les points forts et les faiblesses de chaque solution ont été consignés et les résultats partagés avec d'autres organismes du filet de sécurité financier. Nous avons mis à jour le modèle d'évaluation qui sert à évaluer la viabilité des institutions membres et l'efficacité des diverses solutions de règlement. De la formation a été donnée à l'égard du modèle d'évaluation et des méthodes d'examen spécial. Enfin, des employés supplémentaires sont venus renforcer l'équipe affectée à l'intervention.

■ *Sensibilisation des déposants*

La SADC a, dans l'exercice de son mandat, un rôle important à jouer pour contribuer à la stabilité du système financier canadien. La sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC constitue un pilier important à cet égard, car elle aide les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour protéger leurs épargnes.

La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.

La détérioration de la conjoncture durant l'exercice écoulé montre combien il importe de communiquer avec le public pour inspirer confiance dans la SADC et le système financier canadien. Comme la sensibilisation des déposants vient appuyer le mandat de la Société, nous avons, en 2008-2009, déployé une nouvelle stratégie à long terme, qui repose sur les objectifs suivants :

1. Intensifier et entretenir la sensibilisation à la SADC et à l'assurance-dépôts tout en inspirant confiance dans la SADC et dans le système financier canadien ;
2. Inciter les Canadiens à se renseigner auprès de leur institution financière membre de la SADC, à consulter le site Web de la Société ou à appeler le centre d'appels pour savoir ce qui est protégé par la SADC et ce qui ne l'est pas.

Le public visé par cette nouvelle stratégie est le grand public et, en particulier, les Canadiens de 50 ans et plus. Durant le dernier exercice, nous avons mené une campagne nationale de publicité comprenant des annonces télévisées, imprimées et sur Internet, et participé à des salons à l'intention des consommateurs. Nous avons par ailleurs continué d'informer les Canadiens par le biais de notre centre d'appels et de notre site Web. Comme la réussite d'un régime d'assurance-dépôts repose en grande partie sur la connaissance qu'en ont les consommateurs, la SADC suit les résultats de sa campagne annuelle de sensibilisation. Au cours de l'exercice, la sensibilisation à la SADC a atteint 54 pour 100, et 26 pour 100 des Canadiens pouvaient dire de mémoire que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars. On constate en outre une sensibilisation accrue au type de protection offerte par la SADC, ce qui donne à penser que les Canadiens sont attentifs aux messages sur l'assurance-dépôts en ces temps difficiles.

Cette année encore, nous avons collaboré avec l'Autorité des marchés financiers pour mener notre campagne publicitaire au Québec. Dans le cadre de nos activités de sensibilisation, nous nous sommes par ailleurs associés à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), à l'association des courtiers de dépôts agréés (Registered Deposit Brokers Association) et à des associations de consommateurs. Nous avons continué de collaborer sur le site Web **www.financeprotection.ca** avec nos partenaires du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum.

En octobre 2008, la SADC a tenu sa troisième assemblée publique annuelle à Montréal. L'assemblée fut l'occasion pour le conseil d'administration et la haute direction de la SADC de discuter de l'assurance-dépôts avec les quelque 180 personnes présentes.

■ *Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces*

Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), les organismes de réglementation, les membres du Parlement et les assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.

La SADC a mis en place un programme permanent d'attestation semestrielle de respect de toutes les dispositions des lois, politiques et lignes directrices qui s'appliquent à elle. Le document qui en rend compte est soumis au conseil d'administration ; il permet à la direction de s'assurer, chaque année, que la SADC respecte bien la réglementation, les lois et autres exigences.

Durant l'exercice, nous avons continué de faire de l'examen de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) un programme permanent de vérifications périodiques de nos risques et d'attestation annuelle. Dans ce cadre (voir l'encadré à la page suivante), notre travail a, en 2008-2009, porté sur l'élaboration de la documentation concernant les principaux contrôles et sur la mise à l'essai de ces contrôles à l'égard des processus classés comme comportant peu de risque lors de la phase initiale du projet. La direction a par ailleurs mis à l'essai les secteurs de contrôle les plus critiques concernant nos processus d'attestation annuelle, notamment en ce qui a trait à la clôture des comptes et la présentation de l'information financière, aux contrôles de communication de l'information et à nos contrôles de surveillance. La mise à l'essai de ces contrôles s'est faite en collaboration avec les Services de vérification et de consultation et, au besoin, en parallèle avec notre processus de GRE.

Examen des contrôles internes par la direction

La direction de la SADC reconnaît qu'il lui incombe d'établir et de tenir à jour des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Suivant l'évolution des meilleures pratiques en matière de communication de l'information dans les états financiers et en matière de gouvernance, la direction a décidé qu'un programme d'examen des CIIF appuiera davantage les pratiques existantes de la Société, comme cela est indiqué dans la lettre concernant la « responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC », dans le présent Rapport annuel.

En 2005-2006, après avoir rigoureusement évalué différentes façons de procéder, la SADC a décidé d'examiner ses CIIF selon une démarche axée sur les risques et étalée sur plusieurs années. La portée et la fréquence des vérifications varient en fonction des risques liés à chaque processus.

La gestion des CIIF par la direction se fait, dans la mesure du possible, en parallèle avec le travail de vérification interne des Services de vérification et de consultation de la SADC et avec notre processus de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Le conseil d'administration de la SADC reçoit, par l'intermédiaire de son Comité de vérification, des rapports réguliers sur le travail de la direction à l'égard des CIIF ; il suit les résultats des mesures prises en la matière.

La direction n'a pas relevé de lacune importante à l'égard des contrôles internes jusqu'ici, même si des points nécessitant des améliorations ont été notés et que la direction a pris des mesures à cet égard.

Le passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS) a des conséquences pour la SADC et pour ses institutions membres. Durant l'exercice, la Société a continué de participer activement aux travaux d'un groupe de sociétés d'État qui cherche à voir quelle sera l'incidence de ces nouvelles normes. La SADC prépare la conversion à des états financiers conformes aux IFRS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 et à des états financiers comparables conformes aux IFRS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011. Le travail et les plans de la SADC en la matière sont expliqués à la partie « Revue financière » (page 25).

La SADC s'engage à offrir un milieu de travail attrayant, grâce auquel elle peut conserver des effectifs hautement qualifiés qui respectent les normes les plus élevées de comportement éthique et s'engagent à appuyer le mandat et les opérations de la Société. Le plan et la stratégie en matière de ressources humaines ont pour objet de réaffirmer l'importance des employés comme ressource clé, de consolider l'avenir de la Société en prévoyant des effectifs viables et adaptables et de faire en sorte que la SADC demeure un lieu de travail caractérisé par l'excellence. Les activités en matière de ressources humaines sont évaluées par rapport aux objectifs définis dans ce plan. En 2008-2009, les principales politiques des Ressources humaines ont été revues pour tenir compte du sondage auprès des employés effectué l'année précédente.

Durant l'exercice écoulé, le plan et la stratégie des Systèmes informatiques (SI) ont guidé le travail de la Société dans plusieurs secteurs clés. La Société a affecté une grande partie des ressources des SI à la poursuite de l'amélioration des systèmes d'intervention qui constituent un des piliers de son mandat. Le personnel technique et non technique de la SADC apporte à la Société l'expertise interne dont elle a besoin pour adapter ses systèmes à l'évolution constante des besoins en matière d'intervention.

Durant l'exercice, l'infrastructure technique de la Société a fait l'objet de plusieurs mises à niveau afin d'accroître la capacité des systèmes informatiques. Il s'agissait notamment de mettre à niveau le progiciel de gestion intégré de la Société pour intégrer les nouvelles normes comptables et de le lier au portail pour améliorer la communication d'information en ligne.

Le déploiement du portail d'information de la SADC est entré dans sa cinquième année. Depuis son lancement, le portail offre de nombreux avantages, dont la possibilité pour les employés de collaborer en ligne. De nombreux employés se sont mis à utiliser le portail pour être plus à même de partager et de gérer l'information touchant des projets communs, les réunions et le travail de comités.

Les fonctions du système de libre-service des Ressources humaines ont été élargies pour que les employés puissent en faire plus en ligne et pour réduire le nombre de demandes sur papier. Plusieurs projets ont été mis sur pied pour combler les besoins du Service des communications, entre autres pour augmenter la capacité du site Web de la SADC dans l'éventualité d'une intervention. Par ailleurs, certains systèmes ont été mis à niveau : serveur de courriel, suite logicielle Office et système de gestion des documents. Toutes ces mises à niveau ont entraîné une efficacité accrue dans la gestion quotidienne des activités de la SADC.

La SADC a poursuivi la mise au point de son programme de continuité des opérations. Elle a notamment mis à niveau les systèmes qui permettent aux employés et aux personnes autorisées de travailler et de collaborer à distance, où qu'ils se trouvent. Le nouveau système d'accès à distance protégé (ADP) constitue le pilier de ce projet. Le système ADP présente bien des avantages, notamment celui de permettre de travailler de l'extérieur du bureau (continuité des opérations) et de pouvoir faire travailler du personnel supplémentaire rapidement en cas d'intervention.

Dans le cadre de ses plans de continuité des opérations et de préparation à une pandémie, la SADC a mis la solution ADP à l'essai. Pendant l'exercice, nous avons continué de surveiller les risques potentiels qui pourraient faire dérailler nos plans et avons prévu des mesures visant à les réduire. Notre site commun de reprise des opérations a fait l'objet d'améliorations, ce qui nous a permis d'accroître notre capacité globale de reprise des opérations.

En 2007, la SADC a lancé un projet pour s'assurer qu'elle disposera de bureaux à long terme, à Ottawa et à Toronto. Le travail, qui s'est poursuivi en 2008-2009, mènera à la rénovation de notre bureau d'Ottawa et à la construction d'un nouveau centre informatique.

La collaboration et les partenariats demeurent un volet important du travail de la SADC. Au pays, la Société a continué de collaborer entre autres avec des organismes de réglementation et d'assurance-dépôts provinciaux et à leur fournir des conseils en matière de préparatifs relatifs à une intervention. En juin 2008, la SADC a assisté au colloque réunissant les fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit et les organismes de réglementation des caisses populaires, à Halifax. À l'occasion, elle a fait le point sur le rendement des institutions membres de la SADC.

En novembre 2008, la SADC a donné un aperçu de ses institutions membres lors du colloque du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum à Toronto. Le colloque a réuni des organismes de protection des consommateurs de services financiers, dont la SADC, Assuris, le Fonds canadien de protection des épargnants, la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, la Société ontarienne d'assurance-dépôts, l'Autorité des marchés financiers, la Financial Institutions Commission of British Columbia et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, de même que des représentants des sociétés d'assurance-dépôts des coopératives de crédit de l'Alberta et de la Saskatchewan.

À l'échelle internationale, la SADC est demeurée active. Les activités principales à ce chapitre sont résumées dans l'encadré « La SADC sur la scène internationale » ci-après.

La SADC sur la scène internationale

Les activités menées sur la scène internationale permettent à la SADC de maintenir à un niveau élevé les compétences de base du personnel ainsi que la capacité d'intervention de la Société. En outre, en contribuant à la stabilité du système financier international, la SADC en fait indirectement profiter le pays ainsi que ses institutions membres. Voici quelques-unes des activités menées en 2008-2009 :

- La SADC a apporté une aide substantielle au Royaume-Uni. Le personnel de la Société s'est rendu à la Banque d'Angleterre à quatre reprises pour aider cette dernière à mettre au point un système de règlement des faillites et à accroître sa capacité à mener des évaluations des risques. En outre, la SADC a reçu une délégation du Financial Services Compensation Scheme (R.-U.) qui venait s'informer sur la sensibilisation du public, la communication et les solutions de remboursement des dépôts assurés. La SADC a aussi apporté aide et conseils aux organismes d'assurance-dépôts d'autres pays, comme la Jamaïque, le Japon, la Malaisie et la Suisse.

- La SADC a continué de collaborer avec l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD). Le président et chef de la direction de la Société est un membre actif du conseil exécutif de l'AIAD et du comité directeur mixte de l'AIAD et de la fédération européenne des assureurs-dépôts (EFDI). Ces groupes se sont penchés sur les façons dont l'EFDI et l'AIAD pourraient partager leurs connaissances et coopérer plus efficacement. Des employés de la SADC ont travaillé avec l'AIAD et l'Institut pour la stabilité financière à l'élaboration de cours de formation en ligne sur l'assurance-dépôts et sur le règlement de faillites. Ils ont par ailleurs mené à bien le sondage international sur l'assurance-dépôts en 2008.

- La SADC a coprésidé un groupe de travail composé de l'AIAD et de l'équipe de recherche sur les questions transfrontières du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, ce groupe devant élaborer de grands principes internationalement reconnus pouvant assurer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts dans le monde. S'appuyant sur des travaux de l'AIAD, ces grands principes ont été adoptés par l'AIAD et par le Comité de Bâle avant d'être soumis à une consultation publique le 10 mars 2009. Ils constituent un volet important du plan de travail du Forum pour la stabilité financière et du G20 à l'égard de la stabilité financière.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX INDICATEURS, AU 31 MARS 2009

La Fiche de rendement de la SADC, présentée aux pages suivantes, rend compte de l'avancement des projets à la fin de l'exercice, soit le 31 mars 2009, par rapport aux indicateurs de rendement clés du plan d'entreprise. Cette fiche indique que les résultats s'alignent sur la plupart des indicateurs de rendement clés. La SADC a atteint la majorité de ses grandes cibles pour 2008-2009. Sur les 19 indicateurs de rendement qu'elle a fixés, deux seulement ne correspondent pas tout à fait aux résultats escomptés :

- Nous marquons des progrès dans la formation continue des employés aux plus récentes méthodes de règlement des faillites autres que le remboursement des dépôts assurés, aux méthodes d'examen spécial ainsi qu'au modèle d'évaluation. Des priorités d'ordre opérationnel ont freiné le rythme de cette formation, mais celle-ci continuera au cours du prochain exercice.
- Nous avons ébauché un plan de préparation à une pandémie (PPP). Il nous reste à peaufiner notre plan et à le mettre à l'épreuve. Nous élaborons actuellement un plan de travail qui prévoit un exercice complet de simulation à l'automne 2009.

FICHE DE RENDEMENT – 2008-2009 à 2012-2013

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.	**Régime d'assurance et compétences**	
	• Déclaration des dépôts assurés : consultation auprès des institutions membres au sujet de l'assiette de calcul des primes • *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie* : examen exhaustif • *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* : mise à jour du processus interne de confirmation de l'assurabilité des dépôts	• La Déclaration des dépôts assurés et les règlements administratifs doivent être à jour et pertinents et tenir compte des suggestions des institutions membres. ▲
	• Modifications du régime de primes différentielles de la SADC, en réponse à Bâle II	• Les consultations auprès des institutions membres devront être terminées et les modifications pertinentes apportées au régime de primes différentielles à temps pour l'exercice comptable des primes 2010. ▲
	Surveillance du risque que représentent les institutions membres	
	• Formation de tous les gestionnaires des risques de la SADC relativement aux changements déclarés par les institutions membres concernant Bâle II, les Normes internationales d'information financière (IFRS), la comptabilisation à la juste valeur et d'autres changements	• La formation relative à Bâle II devrait être terminée au plus tard en mars 2009, tandis que les autres programmes de formation s'échelonneront sur toute la période de planification. ▲
	Capacité de remboursement	
	• Mise en œuvre du projet de renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés : simulations annuelles complètes et simulations partielles servant à mesurer la capacité existante et la progression du projet de renforcement	• Atteinte des cibles annuelles jusqu'à l'achèvement du projet (au plus tard en mars 2012) au terme duquel la SADC sera en mesure de procéder à un remboursement d'envergure, sans jamais compromettre sa capacité d'intervention ▲

FICHE DE RENDEMENT – 2008-2009 à 2012-2013

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
	Capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement	
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.	• Examen et mise à jour du modèle d'évaluation	• Examen et mise à jour du modèle d'évaluation selon les besoins au cours de la période de planification ▲
	• Maintien de méthodes de règlement optimales et à jour pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres – « boîte à outils » regroupant des solutions autres que le remboursement des dépôts assurés ainsi qu'une documentation pertinente. Formation de tous les gestionnaires des risques relativement aux méthodes d'examen spécial et au modèle d'évaluation.	• Tous les gestionnaires des risques doivent maîtriser l'utilisation de stratégies courantes de règlement autres que le remboursement, de méthodes d'examen spécial à jour et du modèle d'évaluation actualisé, grâce à un programme de formation sur mesure et continue. ▼
Sensibilisation des déposants La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée et à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.	• Élaborer la prochaine stratégie et le nouveau plan à long terme de sensibilisation du public, et les faire approuver par le conseil d'administration avant de les mettre en œuvre	• Niveau de sensibilisation du grand public à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars : 50 pour 100 et 25 pour 100 respectivement ▲
	• Réaliser des activités de sensibilisation des déposants en optimisant la collaboration avec nos partenaires	• Diversification des activités de sensibilisation du public en collaboration avec des partenaires tels l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Association du Canada pour les gens de 50 ans et plus (CARP), l'Association des entrepreneurs sino-canadiens (AESC) et la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants (FCDCI) ▲
	• Mesurer l'efficacité des outils de communication et s'assurer qu'ils s'inspirent des meilleures pratiques et qu'ils contribuent à la mesure des retombées de la stratégie et du plan de sensibilisation du public	• Gestion, mise à l'épreuve et adaptation selon les besoins des outils de communication durant la période de planification ▲
	Gouvernance	
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, la Société doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), les organismes de réglementation, les membres du Parlement ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	• Continuer d'évaluer annuellement les risques d'entreprise importants, passer en revue et mettre à jour au besoin les politiques du conseil et de la direction en matière de risques et rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de la gestion des risques d'entreprise importants (dans la partie « Rapports de gestion » du Rapport annuel)	• Les risques importants font l'objet d'une évaluation annuelle ou plus fréquente. Les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun de sorte que les risques demeurent dans des limites acceptables. ▲
	• Négocier de nouveaux baux pour nos bureaux d'Ottawa et de Toronto (les baux existants arrivent à échéance en 2010 et en 2011 respectivement)	• Signature de nouveaux baux de longue durée pour nos bureaux d Ottawa et de Toronto, d'ici à 2010 et à 2011 respectivement. Choix de locaux adaptés aux besoins opérationnels et en ressources humaines de la SADC. ▲

Légende : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

FICHE DE RENDEMENT – 2008-2009 à 2012-2013

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, la Société doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), les organismes de réglementation, les membres du Parlement ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	**Gouvernance**	
	• Mettre à niveau le centre informatique du bureau d'Ottawa (une fois réglée la question des baux de la Société)	• Mise à niveau du centre informatique du bureau d'Ottawa qui réglera tous les problèmes d'espace, d'alimentation en énergie et de climatisation d'ici à la fin de 2009. Le centre informatique devra être en mesure de répondre aux besoins à long terme de la SADC. ▲
	• Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique des systèmes informatiques (SI)	• Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan stratégique des SI, selon les échéances prévues ▲
	• Poursuivre la mise en œuvre du plan et de la stratégie en matière de ressources humaines (RH)	• Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan et la stratégie des RH, tout au long de la période de planification ▲
	• Mesurer la satisfaction des employés pour nous assurer qu'aucun obstacle ne s'oppose à leur productivité et à leur motivation	• Durant la période de planification, la Société aura mené un sondage sur la satisfaction du personnel ; elle en aura analysé les résultats et y aura donné suite. ▲
	• Activités de gestion de la continuité des opérations – régler les questions issues de l'Analyse des répercussions sur les opérations (ARO) de l'exercice 2007-2008 ; mettre au point un plan de préparation à une pandémie (PPP) et le tenir à jour	• Toutes les questions issues de l'ARO devront être réglées durant la période de planification. ▲ • Ébauche complète du PPP avant le 31 mars 2009 ▼
	Exigences de la réglementation, des lois et autres	
	• Mise en œuvre complète du projet d'examen des contrôles internes en réponse aux mesures de gouvernance établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à l'intention des sociétés d'État	• Le régime annuel d'examen des contrôles internes est en place, conformément aux lignes directrices du SCT. Les attestations annuelles ne signalent aucune lacune importante. ▲
	Projets visant nos partenaires	
	• Communication annuelle des plans et des résultats de la SADC aux membres du Parlement et à toutes les parties intéressées, au moyen de diverses publications comme le Rapport annuel et le résumé du plan d'entreprise	• Dépôt aux deux chambres du Parlement et diffusion sur le site Web de la SADC, chaque année, du Rapport annuel et du résumé du plan d'entreprise de la Société ▲

Légende : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

REVUE FINANCIÈRE

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). Cela vient du fait que, depuis le 1er avril 2005, la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines EDDV sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 1,3 million de dollars (1,5 million en 2008), mais aucune augmentation du passif (3 000 dollars en 2008), ainsi qu'une hausse des produits de 48 000 dollars (14 000 dollars en 2008) et des charges de 265 000 dollars (10 000 dollars en 2008). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,3 million de dollars (1,5 million en 2008).

Par ailleurs, la SADC a adopté de nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862 *Instruments financiers – Informations à fournir*, et le chapitre 3863 *Instruments financiers – Présentation*. Avec l'adoption du chapitre 1535, la Société a accru la communication des informations suivantes : objectifs, politiques et procédures en matière de gestion du capital, données quantitatives sur ce qui entre dans le capital, mesure dans laquelle les exigences en matière de capital sont remplies et, le cas échéant, conséquences en cas de non-conformité. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*. Avec l'adoption de ces nouveaux chapitres, la Société fournit une information financière plus exhaustive sur la nature et l'ampleur des risques découlant de ses instruments financiers, et sur la façon dont elle gère ces risques.

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications concernant le chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3862 *Instruments financiers – Informations à fournir* qui permettent, dans certaines circonstances, le reclassement d'actifs financiers non dérivés hors des catégories « détenus à des fins de transaction » et « disponibles à la vente ». La SADC n'a pas reclassé d'actifs financiers non dérivés ; ces modifications n'ont donc aucune incidence sur les présents états financiers.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seraient tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) plutôt que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Au début de 2008, le CNC a précisé que le basculement aux IFRS se fera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La Société sera donc tenue de produire son information financière concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2012 selon ces normes et de fournir des chiffres relatifs à l'exercice 2011 conformes aux IFRS, à des fins de comparaison.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR, mais elles diffèrent dans les exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, et des informations à fournir à leur égard. Durant la première partie de l'exercice 2008-2009, la Société a voulu poser, à un haut niveau, un diagnostic sur les principales différences qui existent entre les politiques en matière de comptabilité de la SADC et les IFRS, ainsi que sur les systèmes et les méthodes qu'elle devra mettre à jour pour produire des états financiers conformes aux IFRS. La SADC a établi que 21 des 37 normes IFRS auront une incidence sur la Société. Fait à noter, sur ces normes, dix pourraient être modifiées avant la date de leur mise en application. En conséquence, dans le cadre de sa stratégie d'adoption des IFRS, la SADC compte suivre de près les modifications apportées à ces normes, et tenir compte de l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur les plans en cours et les décisions déjà prises.

La Société a créé une équipe et mis en place un processus formel en vue du passage aux IFRS. Nous continuerons d'investir dans la formation et les ressources nécessaires tout au long de la période de transition afin que le passage aux IFRS se fasse rapidement.

Les incidences du passage aux IFRS ne peuvent raisonnablement être estimées à ce stade.

Points saillants du bilan consolidé

Au 31 mars 2009, l'actif total de la Société s'élevait à 1 779 millions de dollars, soit environ 7 pour 100 de plus qu'à la même date, l'an dernier (1 664 millions de dollars). L'actif total est composé essentiellement de placements (99 pour 100). Le portefeuille de placement de la Société se compose de bons du Trésor (17 pour 100) et d'obligations (83 pour 100) émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux. D'autres placements, détenus pour des besoins de gestion de trésorerie, comptent très peu dans la composition du portefeuille (moins de 1 pour 100). Au 31 mars 2009, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 2,31 pour 100, contre 3,93 pour 100 en 2008, compte tenu d'une duration modifiée de 0,9. Cela laisse entendre que, étant composé de placements à court terme, le portefeuille de la Société est peu sensible à la variation des taux d'intérêt et donc que sa valeur risque moins de fluctuer.

Placements

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

Portefeuille de placement
Ventilation par cote de crédit* (%)
31 mars 2009

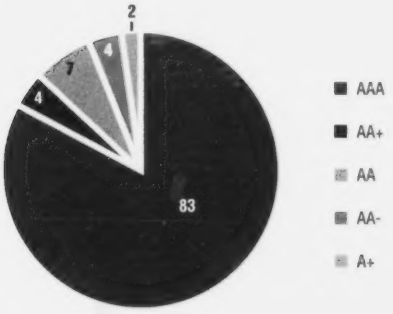

* cotes attribuées par Standard & Poor's

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* (« Lignes directrices ») émises par le ministre des Finances. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Toujours en vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans sont restreints aux titres du gouvernement du Canada.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 16 millions de dollars pourraient être attendus d'autres dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles portant sur des actifs particuliers d'institutions faillies.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2009	Possibles recouvrements futurs de la SADC	Prévisions de pertes pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN)[a]
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 484	2	6 %	15 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

Impôts sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices proviennent principalement des intérêts sur placements. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2009, la charge d'impôts de la SADC s'élevait à 8,6 millions de dollars, et le montant d'impôt qu'elle devait payer était de 5,1 millions de dollars (compte tenu des acomptes provisionnels effectués durant l'exercice).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale.

De plus, les économies ou les coûts futurs rattachés aux actifs ou aux passifs d'impôts sont constatés, après déduction d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, dans la mesure où leur réalisation est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'actif ou le passif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2009, le passif d'impôts futurs de la SADC s'élevait à 3,9 millions de dollars, alors qu'au 31 mars 2008 il était de 2,4 millions de dollars.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

En raison de la détérioration de la conjoncture, les institutions membres de la SADC ont vu leurs risques s'accroître au cours de l'exercice 2008-2009. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2009, la provision était de 800 millions de dollars, dépassant de 150 millions de dollars le niveau atteint le 31 mars 2008. Cette augmentation fait écho à l'intensification de la récession qui s'est opérée dans le monde entier, durant l'exercice, et reflète le fait que, selon la Banque du Canada, cette récession est devenue plus synchronisée entre les pays. Le PIB a fléchi de 3,4 pour 100 durant le troisième trimestre de la SADC (terminé le 31 décembre 2008), et la Banque du Canada s'attend à ce qu'il chute encore de 7,3 pour 100 au trimestre terminé le 31 mars 2009, lorsque les données économiques seront finales[2]. Cette contraction de l'économie pourrait nuire à la situation financière des institutions membres de la SADC.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à la société Moody's KMV, chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que, pour bien fonctionner, un régime d'assurance-dépôts sain a besoin de ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 2,1 à 2,6 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2008. Au 31 mars 2009, le niveau était de 1,8 milliard de dollars ou 34 points de base des dépôts assurés.

Selon les prévisions actuelles présentées dans le *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014* de la SADC, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint au cours de l'exercice 2014-2015. La progression du financement *ex ante* vers le premier niveau de la fourchette cible est tributaire du volume des dépôts assurés, des taux de prime et des taux d'intérêt du marché. Toute variation de l'un de ces critères peut influer considérablement sur le temps qu'il faudra pour que le financement *ex ante* atteigne les 40 points de base des dépôts assurés.

[2] Le PIB réel du premier trimestre a reculé de 5,4 pour 100, conformément à l'annonce du 4 juin 2009 de la Banque du Canada concernant le taux directeur.

Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

La SADC a terminé l'exercice 2008-2009 avec des **bénéfices non répartis** de 960 millions de dollars, un montant inférieur d'environ 4 pour 100 aux chiffres de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par l'augmentation de 150 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

À la fin de l'exercice, les **produits** de la SADC ont totalisé 146,4 millions de dollars, un montant contrebalancé par des frais d'exploitation nets de 25,6 millions de dollars et par des charges d'impôts de 8,6 millions de dollars. En outre, si l'on tient compte de l'augmentation de 149,5 millions de dollars de la provision pour pertes, la Société enregistre une **perte nette** de 37,3 millions de dollars pour l'exercice.

Le **revenu en primes** a atteint 92,3 millions de dollars en 2008-2009, comparativement à 67,8 millions en 2007-2008.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfices non répartis

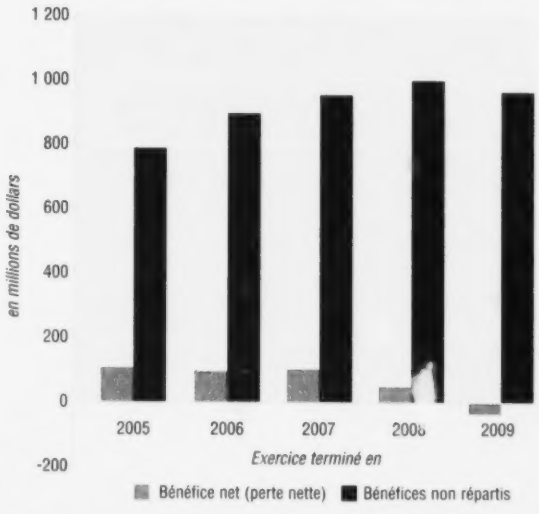

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2008 étaient les mêmes qu'en 2007, soit :

- Catégorie 1 : 1/72 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/36 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 1/18 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 1/9 pour 100 des dépôts assurés

Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2008 et pour les quatre exercices précédents.

Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)	2007[a] (%)	2008 (%)
1	78	81	84	93	75
2	18	18	14	6	20
3	3	0	2	1	5
4	1	1	0	0	0

[a] Chiffres retraités

Le **produit des intérêts sur placements** de la SADC suffit à couvrir les frais d'exploitation. Il a atteint 53,9 millions de dollars en 2008-2009, soit environ 17 pour 100 de moins qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par des taux d'intérêt beaucoup plus bas.

Au 31 mars 2009, les **frais d'exploitation nets** s'élevaient à 25,6 millions de dollars (comparativement à 23,6 millions en 2007-2008). La SADC continue de mettre l'accent sur le renforcement de sa capacité d'intervention afin d'être prête à régler les problèmes, au fur et à mesure qu'ils surviendront.

Produit des intérêts par rapport aux frais d'exploitation

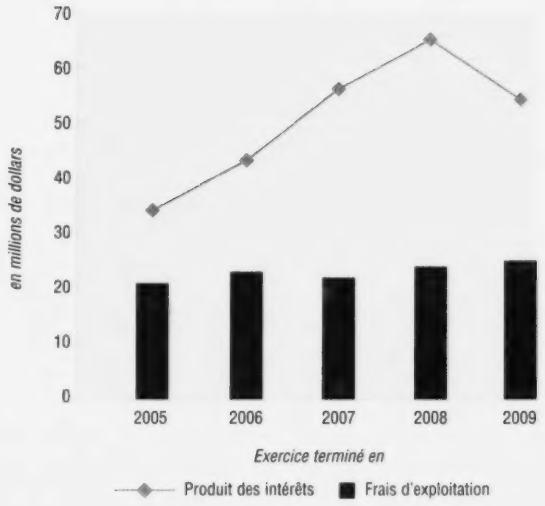

Profil des frais d'exploitation (%)
31 mars 2009

Le profil des dépenses de la Société reflète le fait qu'elle s'appuie sur un noyau d'employés spécialisés. En conséquence, la catégorie de dépenses la plus importante est celle des traitements et autres frais de personnel, qui représente près de la moitié des frais d'exploitation nets de 2009, comme cela était déjà le cas à l'exercice précédent.

Les coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations sont défalqués des frais d'exploitation de la SADC. La SADC fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'ACFC et le BSIF, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2008-2009, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 940 000 dollars (802 000 dollars en 2007-2008).

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2008-2009

Bilan

Au 31 mars 2009, l'**actif** totalisait 1 779 millions de dollars, comparativement à 1 761 millions prévu dans le plan. Cet écart positif de 18 millions de dollars résulte essentiellement de placements plus élevés que prévu.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **produits** ont totalisé 146 millions de dollars, soit 11 millions de plus que prévu dans le plan. Cet écart est dû au montant plus élevé que prévu du revenu en primes, et au produit des intérêts sur placements inférieur aux prévisions.

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009, la **perte nette** a été de 37 millions de dollars, alors qu'un bénéfice net de 97 millions de dollars était prévu. Cet écart de 134 millions de dollars s'explique en premier lieu par une augmentation de 150 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui reflète l'accroissement des risques auxquels font face les institutions membres de la SADC. Ont également contribué à cet écart le produit des intérêts sur placements inférieur aux prévisions (en raison de la baisse considérable des taux d'intérêt du marché) et des revenus en primes plus élevés que prévu en 2009. Les frais d'exploitation nets correspondent, quant à eux, aux prévisions de 25 millions de dollars.

Les **bénéfices non répartis**, de 960 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 196 millions de dollars inférieurs au plan. Cet écart reflète les effets combinés de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts plus élevée que prévu en 2008-2009 et en 2007-2008, du revenu en primes supérieur aux prévisions et du produit des intérêts sur placements moins élevé que prévu.

Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014

Exercice 2009-2010

Le plan d'entreprise 2009-2010 de la SADC prévoit un revenu en primes de 102 millions de dollars, soit une augmentation de près de 11 pour 100 par rapport à 2008-2009. La SADC établit ces prévisions en prévoyant que les taux de prime augmenteront de un tiers par rapport aux taux en vigueur à l'exercice 2008-2009. L'incidence d'une telle augmentation sur le revenu en primes variera d'un exercice à l'autre, selon la catégorie de tarification dans laquelle se classera, chaque année, chacune des institutions membres. Par ailleurs, la SADC présume que les taux d'intérêt du marché demeureront bas, ce qui se traduira par une baisse de 33 pour 100 du produit des intérêts sur placement, qui passera de 54 millions de dollars en 2008-2009 à 36 millions. Les produits de la Société devraient totaliser 138 millions de dollars.

Revenu en primes

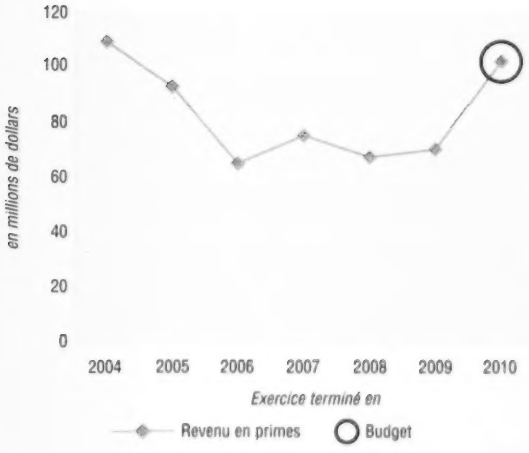

Les frais d'exploitation devraient totaliser 32 millions de dollars en 2010, une augmentation de 23 pour 100 par rapport aux 26 millions de dollars prévus en 2009. La SADC prévoit ajouter à son organigramme 13 nouveaux postes afin de consolider son noyau d'employés aux compétences fondamentales, conclure des ententes de mise en disponibilité avec des tierces parties en vue d'accroître sur demande la capacité d'intervention de la SADC, et intensifier ses activités de sensibilisation du public.

Par ailleurs, les recouvrements de sommes radiées devraient atteindre 14 millions de dollars, ce qui devrait porter le bénéfice net avant impôts à 120 millions de dollars.

Au 31 mars 2010, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1 873 et 1 228 millions de dollars. À la même date, le niveau du financement *ex ante* de la Société devrait s'élever à 1 878 millions de dollars, soit 35 points de base des dépôts assurés.

L'augmentation de 150 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'est faite après que le *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014* a été approuvé. Cette augmentation porte le montant prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts à 800 millions de dollars et ramène les prévisions concernant les bénéfices non répartis au 31 mars 2010 à 1 080 millions de dollars.

2009-2010 à 2013-2014

Au cours des cinq ans sur lesquels porte son plan d'entreprise courant, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 752 millions de dollars et un produit d'intérêts sur encaisse et placements de l'ordre de 211 millions de dollars. Pendant la même période, la Société s'attend à ce que ses frais d'exploitation nets totalisent 167 millions de dollars.

À la fin de la période de planification (au 31 mars 2014), l'encaisse et les placements devraient s'élever à 2 555 millions de dollars et il était prévu que les bénéfices non répartis totalisent 1 904 millions de dollars.

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter suffisamment des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que les taux de prime augmentent de un tiers par rapport à l'exercice 2008-2009 en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, de sorte qu'ils auront doublé par rapport aux taux de 2008-2009.
- Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 2 pour 100.
- On suppose par ailleurs qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est évaluée annuellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu. Pour les besoins du *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014* de la SADC, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeure à 650 millions de dollars (voir encadré).

Le plan d'entreprise de la SADC pour l'exercice commençant le 1er avril repose sur des données au 31 décembre de l'année précédente. En conséquence, l'information financière de cette partie et les commentaires qui s'y rapportent reflètent les données du plan initial, lequel ne tient pas compte de l'incidence de l'augmentation de 50 millions de dollars au 31 mars 2008 et de 150 millions de dollars au 31 mars 2009 de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Cette provision est recalculée à la fin de chaque exercice, à la lumière d'un ensemble de critères quantitatifs et de l'évaluation de la conjoncture faite par la SADC à ce moment-là.

(en millions de dollars)

Bilan consolidé (au 31 mars)	Plan d'entreprise 2009-2010[a]	Chiffres réels 2008-2009	Plan d'entreprise 2008-2009[a]
Actif			
Encaisse et placements	1 873	1 770	1 758
Créances	5	2	–
	1 878	1 772	1 758
Immobilisations corporelles	2	2	2
	1 880	1 774	1 760
Impôts sur les bénéfices à recevoir	–	5	–
Actif d'impôts futurs	1	–	1
Actif total	1 881	1 779	1 761
Passif			
Créditeurs	3	4	4
Impôts sur les bénéfices à payer	–	–	1
Passif d'impôts futurs	–	4	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	650	800	600
	653	808	605
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	1 228	960	1 156
Cumul des autres éléments du résultat étendu[b]	–	11	–
	1 228	971	1 156
Total du passif et des capitaux propres	1 881	1 779	1 761
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (exercice terminé le 31 mars)			
Produits			
Primes	102	92	70
Intérêts sur placements	36	54	65
Autres	–	–	–
	138	146	135
Charges			
Frais d'exploitation nets	32	26	25
Augmentation des provisions pour pertes	–	149	–
Recouvrements de sommes radiées	(14)	–	–
	18	175	25
Bénéfice net (perte nette) avant réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôts	120	(29)	110
Réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôts	2	8	13
Bénéfice net (perte nette)	118	(37)	97
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 110	997	1 059
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 228	960	1 156
État consolidé du résultat étendu (exercice terminé le 31 mars)			
Bénéfice net (perte nette)	118	(37)	97
Autres éléments du résultat étendu			
Gains (pertes) latents sur des actifs financiers disponibles à la vente[b]	–	4	–
Impôts	–	(1)	–
Autres éléments du résultat étendu	–	3	–
Résultat étendu (perte)	118	(34)	97

[a] Le *Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013* et celui de 2009-2010 à 2013-2014 reposent sur l'information disponible au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 respectivement. En conséquence, les chiffres du tableau ne reflètent pas l'augmentation de 50 millions de dollars au 31 mars 2008 et de 150 millions de dollars au 31 mars 2009 de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

[b] Il est prévu dans le *Plan d'entreprise 2008-2009 à 2012-2013* et celui de 2009-2010 à 2013-2014 que la valeur marchande des actifs financiers disponibles à la vente de la SADC est égale à la valeur comptable ; en conséquence, il n'y a eu ni gains ni pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1er mai 2009

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2008-2009 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2009, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées.
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, en dépit du fait que le risque d'assurance et certains risques d'exploitation s'accroissent dans le contexte actuel.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil. Par ailleurs, le processus de gestion des risques de l'entreprise est régulièrement validé par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

Le président et chef de la direction,

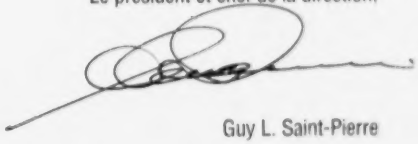

Guy L. Saint-Pierre

La première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques,
présidente du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

Michèle Bourque

2 ÉTATS FINANCIERS

SADC
SADC
1 800 461 SADC

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

CDIC
CDIC
1 800 461 CDIC

UNE PROTECTION SUR LAQUELLE LES CANADIENS PEUVENT COMPTER

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA SADC

Le 1er mai 2009

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers contenues dans le présent rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs d'activité de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière, et recommande au conseil l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

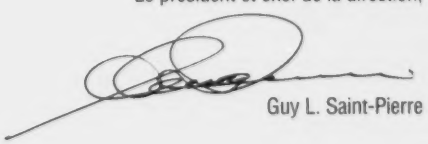

Guy L. Saint-Pierre

Le vice-président, Finances et Administration,
et directeur financier,

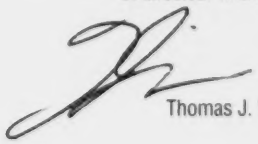

Thomas J. Vice

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Clyde M. MacLellan, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 1er mai 2009

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Bilan consolidé
31 mars
(en milliers de dollars)

	Notes	2009	2008
Actif			
Encaisse		450 $	425 $
Placements	4	1 770 216	1 659 793
Créances et autres sommes à recevoir		2 001	1 972
		1 772 667	1 662 190
Immobilisations corporelles		1 641	1 512
Impôts à recouvrer	9	5 089	–
		6 730	1 512
		1 779 397 $	**1 663 702 $**
Passif			
Créditeurs et charges à payer		4 007 $	3 723 $
Impôts sur les bénéfices à payer	9	–	2 101
Passif d'impôts futurs	9	3 885	2 355
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	800 000	650 000
		807 892	658 179
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	7	960 211	997 518
Cumul des autres éléments du résultat étendu	10	11 294	8 005
		971 505	1 005 523
		1 779 397 $	**1 663 702 $**
Passif éventuel et engagements	14, 15		

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Notes	2009	2008
Produits			
Primes	11	92 338 $	67 838 $
Intérêts sur placements		53 906	64 928
Autres		115	691
		146 359	133 457
Charges			
Frais d'exploitation	12	25 616	23 624
Augmentation des provisions pour pertes	5	149 497	49 998
Recouvrements de sommes radiées		–	(1 338)
		175 113	72 284
Bénéfice net (perte nette) avant impôts sur les bénéfices		(28 754)	61 173
Impôts sur les bénéfices			
Charge d'impôts exigibles	9	7 993	12 944
Charge d'impôts futurs	9	560	346
		8 553	13 290
Bénéfice net (perte nette)		(37 307)	47 883
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		997 518	949 798
Ajustement résultant de l'adoption de la méthode du taux d'intérêt effectif		–	(163)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		**960 211 $**	**997 518 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé du résultat étendu
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Bénéfice net (perte nette)	(37 307) $	47 883 $
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	4 260	14 314
Charge d'impôts s'appliquant aux gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(971)	(4 548)
Autres éléments du résultat étendu	3 289	9 766
Résultat étendu (perte)	**(34 018) $**	**57 649 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Primes perçues	92 338 $	67 838 $
Réclamations recouvrées	–	1 008
Intérêts perçus	56 361	59 556
Recouvrements de sommes radiées	–	1 338
Autres sommes reçues (versées)	(237)	597
Impôts payés	(15 183)	(17 922)
Remboursements en vertu d'accords de garantie	503	2
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(25 139)	(23 246)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	108 643	89 171
Activités d'investissement		
Achats de titres et de dépôts à terme	(6 392 388)	(4 107 347)
Échéance de titres et de dépôts à terme	6 283 770	4 018 537
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(108 618)	(88 810)
Encaisse		
Augmentation au cours de l'exercice	25	361
Solde au début de l'exercice	425	64
Solde à la fin de l'exercice	**450 $**	**425 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2009

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres et faire fonction de liquidateur, séquestre ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Méthode de consolidation. Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC–15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (voir la note 6), les états financiers de ACC, une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Adoption des nouvelles normes comptables. Les nouvelles normes comptables qui suivent, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), sont entrées en vigueur à la Société le 1er avril 2008 : chapitre 1535 *Informations à fournir concernant le capital* ; chapitre 3862 *Instruments financiers – Informations à fournir* ; chapitre 3863 *Instruments financiers – Présentation.* Avec l'adoption du chapitre 1535, la Société a accru la communication des informations suivantes : objectifs, politiques et procédures en matière de gestion du capital, données quantitatives sur ce qui entre dans le capital, mesure dans laquelle les exigences en matière de capital sont remplies et, le cas échéant, conséquences en cas de non-conformité. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation.* Avec l'adoption de ces nouveaux chapitres, la Société fournit une information financière accrue sur la nature et l'ampleur des risques découlant de ses instruments financiers, et sur la façon dont elle gère ces risques.

En octobre 2008, l'ICCA a publié des modifications concernant le chapitre 3855 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3862 *Instruments financiers – Informations à fournir*, qui permettent, dans certaines circonstances, le reclassement d'actifs financiers non dérivés hors des catégories « détenus à des fins de transaction » et « disponibles à la vente ». La Société n'a pas reclassé d'actifs financiers non dérivés ; ces modifications n'ont donc aucune incidence sur les présents états financiers.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont les instruments financiers évalués à leur juste valeur et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ses estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu de certains événements et de diverses incertitudes, dont l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite future d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres.

Placements. Les placements, qui représentent des titres négociables et des dépôts à terme, sont, en principe, détenus jusqu'à leur échéance. Ils peuvent cependant être vendus en cas d'évolution des besoins en liquidités, pour financer des solutions d'intervention auprès d'institutions membres ou pour faire en sorte que le risque financier respecte les paramètres et les limites permises en vertu des politiques de la Société en matière de risque financier. Les gains et pertes latents résultant d'un changement dans la valeur des placements « disponibles à la vente » sont comptabilisés au poste Autres éléments du résultat étendu. Étant donné que les gains et pertes latents se réalisent du fait de la cession ou d'une baisse durable de valeur, ils passeront du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Intérêts sur placements. Le produit des intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est inclus dans les Intérêts sur placements. Les placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente sont immédiatement passés en charges dans le bénéfice net.

Créances et autres sommes à recevoir. Les créances et autres sommes à recevoir sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, elles sont évaluées au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances et autres sommes à recevoir se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de celles-ci.

Créditeurs et charges à payer. Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont évalués au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts décrites ci-dessous :

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision pour garanties est estimée en fonction des paiements en espèces futurs qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La Société calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la Société est tenue de remplir son mandat de manière à minimiser ses risques de perte.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de l'exercice au cours duquel elle survient.

Produit des primes. Le produit des primes est calculé sur le montant des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire annuellement, au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Autres produits. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste Autres produits quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. Les cotisations de la Société sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à certains avantages sociaux, non liés à la retraite, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

Impôts sur les bénéfices. La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale. Les impôts futurs sont déterminés en utilisant les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Normes internationales d'information financière (IFRS). En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada annonçait que, dans le cas des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, les principes comptables généralement reconnus au Canada seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière. Au début de 2008, le Conseil des normes comptables a précisé que le basculement aux Normes internationales se fera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La Société sera donc tenue de produire son information financière selon ces normes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Elle devra aussi, à des fins de comparaison, fournir des chiffres relatifs à l'exercice se terminant le 31 mars 2011 établis selon les Normes internationales.

3 – Juste valeur

Si l'on fait exception des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses actifs et ses passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur établies au 31 mars 2009 comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

4 – Placements

Les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2009			31 mars 2008		
	Terme à courir (en milliers de dollars)					
	Moins d'un an	1 à 3 ans	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans	Total
Bons du Trésor	305 478 $	– $	305 478 $	819 070 $	– $	819 070 $
Taux de rendement moyen pondéré (%)	2,40	–	2,40	4,09	–	4,09
Obligations	580 407	883 531	1 463 938	459 845	260 527	720 372
Taux de rendement moyen pondéré (%)	3,05	1,80	2,29	3,89	3,67	3,82
Autres	800	–	800	120 351	–	120 351
Taux de rendement moyen pondéré (%)	0,45	–	0,45	3,55	–	3,55
Total des placements	**886 685 $**	**883 531 $**	**1 770 216 $**	**1 399 266 $**	**260 527 $**	**1 659 793 $**
Taux de rendement moyen pondéré (%)	**2,82**	**1,80**	**2,31**	**3,98**	**3,67**	**3,93**

	31 mars 2009				31 mars 2008
	(en milliers de dollars)				
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	304 375 $	1 103 $	– $	305 478 $	819 070 $
Obligations	1 449 048	14 890	–	1 463 938	720 372
Autres	800	–	–	800	120 351
Total des placements	**1 754 223 $**	**15 993 $**	**– $**	**1 770 216 $**	**1 659 793 $**

5 – Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2009, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2008.

	31 mars 2009			31 mars 2008
	(en milliers de dollars)			
	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	– $	650 000 $	650 000 $	600 000 $
Sommes reçues	503	–	503	2
Sommes radiées	–	–	–	–
Ajustement des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	(503)	150 000	149 497	49 998
Fin de l'exercice	**– $**	**800 000 $**	**800 000 $**	**650 000 $**

Comme l'établissement de ces provisions repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

6 – Entités à détenteurs de droits variables

Depuis le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC–15 de l'ICCA. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

Selon la note NOC–15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. ACC répond à la définition d'une EDDV. La NOC–15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La Société est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est consolidée dans les états financiers de la Société.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la Société a facilité le transfert de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et d'en disposer de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la Société.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 1,3 million de dollars (1,5 million en 2008), mais aucune augmentation du passif (3 000 dollars en 2008), et une hausse des produits de 48 000 dollars (14 000 dollars en 2008) et des charges de 265 000 dollars (10 000 dollars en 2008). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,3 million de dollars (1,5 million en 2008).

7 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des bénéfices non répartis. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme du capital et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

La Société s'expose à deux types de pertes liées à l'assurance-dépôts : les pertes qu'elle est susceptible de subir et les pertes qu'elle ne peut raisonnablement estimer, en raison de données insuffisantes. Chaque année, la Société estime les pertes qu'elle est susceptible de subir et inscrit cette estimation au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (voir la note 5).

La fourchette cible du capital nécessaire pour absorber les pertes ne pouvant raisonnablement être estimées correspond au solde du financement *ex ante*, après déduction de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société n'a pas encore atteint la limite inférieure de la fourchette cible du capital, telle qu'elle a été établie dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime (voir la note 11) constituent le principal élément de gestion du capital. Une fois la fourchette cible atteinte, la Société décidera de la cession des montants qui pourraient dépasser la limite supérieure de la fourchette cible.

Financement *ex ante*

	Réel 31 mars 2009	Réel 31 mars 2008	Fourchette cible* 31 mars 2009	
		(en milliers de dollars)		
			Limite inférieure	Limite supérieure
Bénéfices non répartis	960 211 $	997 518 $	1 248 886 $	1 761 107 $
Points de base des dépôts assurés	18*	21**	24	34
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	800 000	650 000	800 000	800 000
Points de base des dépôts assurés	16*	14**	16	16
Total	1 760 211 $	1 647 518 $	2 048 886 $	2 561 107 $
Total des points de base des dépôts assurés	34*	35**	40	50

* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2008
**selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2007

8 – Gestion des risques financiers

Le portefeuille de placements de la Société constitue l'essentiel de l'actif de cette dernière. La stratégie de placement de la Société repose sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital investi, et le portefeuille de placement doit constituer la première source de financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre global de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités de son conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne à la Société.

Des politiques formelles sont en place à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels s'expose la Société. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers liés à la détention d'instruments financiers et aux opérations y afférentes comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit. Le risque de crédit se définit ainsi : risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel s'expose la Société correspond à la valeur comptable de son portefeuille de placement et de ses créances et autres sommes à recevoir portés au bilan consolidé. Aucune des créances et autres sommes à recevoir ne sont en souffrance ou irrécouvrables.

La politique de la Société en matière de risque de crédit établit entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à conclure des opérations financières. La Société doit effectuer ses placements auprès de contreparties bien cotées et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. Dans ses transactions, la Société ne peut dépasser les limites d'approbation permises, par agent autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements à des titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à des titres de créance émis par les sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'achat. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans se limitent strictement à des titres du gouvernement du Canada ayant une cote d'au moins AA-.

En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau suivant résume la qualité du crédit du portefeuille de placement de la Société, par cote de crédit :

Cotes de crédit*	2009	2008
	(en milliers de dollars)	
AAA	1 475 588 $	1 352 840 $
AA+	68 858	19 941
AA	123 495	193 713
AA-	70 358	65 715
A+	31 917	27 584
Total	1 770 216 $	1 659 793 $

*attribuées par Standard & Poor's

La Société peut devoir intervenir, à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. Le recouvrement de ces réclamations dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres en faillite, ce qui accroît le risque de crédit auquel s'expose la Société. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même. Elle n'a actuellement aucune réclamation à recouvrer.

Risque de liquidité. Le risque de liquidité se définit ainsi : risque que la Société ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion des risques exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de placements de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des placements, des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

La Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever jusqu'à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Risque de marché. Le risque de marché se définit ainsi : risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable au risque de marché lorsqu'elle détient des actifs ou des passifs financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de placements. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt
La Société comptabilise ses placements à leur juste valeur, ce qui lui permet d'établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de ses placements. Le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui figure à la section des capitaux propres du bilan consolidé de la Société, reflète l'écart, après impôt, entre le coût après amortissement et la juste valeur des placements de la Société. Sur le plan du bilan consolidé, l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur des placements de la Société est négligeable compte tenu de la taille du portefeuille de placements à composition conservatrice de la Société, de la grande qualité des instruments qui le composent et de leur courte durée à l'échéance. Toutefois, sur le plan de l'état consolidé des résultats, les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence marquée sur les produits de placement de la Société en raison de la taille du portefeuille de placements de celle-ci et de la relative importance des produits qu'il génère. La Société gère activement ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître son revenu net d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les placements de la Société sont régulièrement soumis à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets de possibles variations des taux sur le produit des intérêts. L'encaisse de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu du portefeuille de placements de la Société au 31 mars 2009, le tableau suivant illustre l'incidence qu'une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt aurait sur le bénéfice net après impôt et sur les autres éléments du résultat étendu.

	Bénéfice net	Autres éléments du résultat étendu (perte)
	(en milliers de dollars)	
Augmentation de 100 points de base	8 220 $	(11 087)$
Diminution de 25 points de base	(2 055)$	3 056 $

Risque de change et autres risques de prix
Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques de position sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

9 – Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la Société. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la Société n'est pas imposable.

Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au bénéfice net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Taux d'imposition prévu par la loi	29 %	32 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	(8 448) $	19 435 $
Augmentation (diminution) découlant de :		
Produit des primes non imposable	(27 129)	(21 552)
Recouvrement de sommes radiées	–	(425)
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	43 922	15 884
Autre	(352)	(398)
Charge d'impôts	**7 993 $**	**12 944 $**

Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2009, la fraction non amortie du coût en capital, soit 2,8 millions de dollars (4,3 millions en 2008), et un montant de 16,0 millions de dollars correspondant aux gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente (11,7 millions en 2008) ont servi au calcul du passif d'impôts futurs de 3,9 millions de dollars (2,4 millions en 2008).

10 – Cumul des autres éléments du résultat étendu

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	8 005 $	– $
Gains latents (pertes latentes) sur les actifs financiers disponibles à la vente à la date de transition – 1er avril 2007	–	(2 581)
Impôts sur les bénéfices relatifs à l'ajustement transitoire	–	820
Autres éléments du résultat étendu	3 289	9 766
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**11 294 $**	**8 005 $**

11 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Produit des primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 512 milliards de dollars au 30 avril 2008 (477 milliards en 2007).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2009 à chacune des catégories demeure le même qu'à l'exercice précédent, c'est-à-dire : 1/72 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/36 pour 100 pour la catégorie 2, 1/18 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/9 pour 100 pour la catégorie 4. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport à la fourchette cible.

12 – Frais d'exploitation

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Traitements et autres frais de personnel	12 573 $	11 779 $
Honoraires et autres frais	3 381	3 202
Frais généraux	3 622	3 348
Locaux	2 546	2 483
Sensibilisation du public	2 757	2 180
Traitement des données	1 677	1 434
	26 556	24 426
Recouvrement de coûts		
Apparentés	665	527
Autres	275	275
Frais d'exploitation	**25 616 $**	**23 624 $**

La Société fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) contribue à la campagne de sensibilisation du public de la Société dans le cadre d'une entente entre les deux parties. La contribution de l'AMF se reflète dans le tableau qui précède, sous Autres recouvrements de coûts. Les coûts relatifs à ces activités sont inclus dans les catégories de charges qui s'appliquent.

13 – Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

Il n'existe aucune opération entre apparentés significative ni aucun solde d'importance découlant de telles opérations qui n'ait déjà été communiqué dans les présentes notes afférentes.

14 – Passif éventuel

ACC, EDDV consolidée dans les états financiers de la Société, est partie à une action en justice intentée dans le cours normal de ses activités. Elle estime que cette poursuite ne comporte aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à la situation financière de la Société. Comme il est toutefois impossible d'en prédire l'issue avec certitude au 31 mars 2009, toute répercussion découlant de ce dossier sera constatée dans l'exercice au cours duquel l'affaire sera réglée.

15 – Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) relatifs aux contrats de location-exploitation en vigueur au 31 mars 2009 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2010	1 085 $
2011	757
2012	250
Total	**2 092 $**

16 – Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 1,91 fois (2,02 fois en 2008) supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 136 700 dollars (130 700 dollars en 2008), et 7,5 fois (7,3 fois en 2008) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 136 700 dollars (130 700 dollars en 2008). Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 565 $	1 450 $
Employés	611 $	551 $

b) Indemnités de départ

La Société verse à ses employés des indemnités de départ calculées d'après leurs années de service et leur salaire final. Le coût de ces indemnités se constitue au fur et à mesure que les employés rendent les services qui ouvrent droit à pareils avantages.

	31 mars 2009	31 mars 2008
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	673 $	658 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	85	15
Solde à la fin de l'exercice	758 $	673 $

3 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

SADC
SADC
1 800 461 SADC

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

CDIC
CDIC
1 800 461 CDIC

UNE PROTECTION SUR LAQUELLE LES CANADIENS PEUVENT COMPTER

Cette partie du Rapport annuel offre une description des activités de la SADC en matière de gouvernance au cours du dernier exercice.

UNE SAINE GOUVERNANCE

La SADC réitère son engagement à conserver un solide cadre de gouvernance qui réponde aux attentes des Canadiens et maintienne la confiance du public dans la Société. La SADC fait de la saine gouvernance une priorité depuis de nombreuses années ; cet engagement est demeuré au rang de ses stratégies d'entreprise au dernier exercice.

La présente partie renseigne sur ce qui suit : description du mandat et de la composition du conseil d'administration de la SADC, grandes lignes des activités menées par le conseil en 2008-2009, formation et perfectionnement des membres du conseil, mandat et composition de chaque comité du conseil (Comité de vérification, Comité de la régie de la Société et des candidatures, Comité des ressources humaines et de la rémunération et Comité de direction), grandes lignes des activités menées par les comités du conseil en 2008-2009. On y présente aussi la participation des membres aux réunions du conseil et de ses comités, la réponse aux attentes à l'égard de la fonction publique, ainsi que la composition de la direction de la SADC.

En 2007, la SADC a reçu le Prix d'excellence en matière d'information d'entreprise décerné par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, dans la catégorie des sociétés d'État de grande taille, en reconnaissance de son *Rapport annuel 2007* et de son *Résumé du plan d'entreprise 2007-2009*. Ce prix lui a été remis en décembre 2008. En lui décernant ce prix, l'ICCA a souligné que la SADC avait été choisie en raison de la clarté et de la simplicité du langage utilisé dans son Rapport annuel, lequel communique d'importantes informations aux Canadiens. L'Institut a en particulier félicité la SADC de la circonspection dont elle fait preuve dans la présentation de ses futurs plans et risques, de la description claire de son contexte d'exploitation et de ses principaux risques tels que les risques d'exploitation, d'assurance, de réputation et financier, de l'évaluation de ces risques, ainsi que des activités menées par le conseil et pour répondre aux attentes à l'égard de la Société.

COMPOSITION ET ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2008-2009

Mandat et composition du conseil en 2008-2009

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (SIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)). Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**).

Le conseil apporte une orientation stratégique à la direction de la SADC et supervise les activités de l'organisation. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Elle se trouve aussi sur le site Web de la SADC.

Président

Bryan P. Davies
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts du Canada
Au conseil depuis : juin 2006

Points saillants des activités du conseil en 2008-2009

Le conseil a poursuivi son travail d'examen, de suivi, de discussion et, au besoin, d'approbation de ce qui suit :

- Activités relatives à la capacité d'intervention de la SADC et contribution aux propositions du gouvernement visant à renforcer les pouvoirs de la SADC en matière de règlement de faillites
- Santé financière des institutions membres de la SADC et vulnérabilité de celles-ci aux fluctuations des marchés, à partir de rapports d'évaluation des risques fournis par la direction
- Modification de certains règlements administratifs concernant les institutions membres de la SADC
- Plan d'entreprise quinquennal de la SADC, budgets d'exploitation et de fonctionnement, et plan d'emprunt qui y sont présentés (et recommandation des taux de prime au ministre des Finances)

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Mandat et composition du conseil en 2008-2009

Administrateurs issus du secteur privé

Tracey Bakkeli
Présidente
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina, Saskatchewan
Au conseil de mars 2001 à janvier 2009

Les Cannam
Associé
Meyers Norris Penny s.r.l.
Saskatoon, Saskatchewan
Au conseil depuis : janvier 2009
Nommé pour un mandat de trois ans

Nancy Lockhart
Directrice générale
Frum Development Group
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : décembre 2007
Nommée pour un mandat de trois ans

John S. McFarlane
Avocat
Halifax, Nouvelle-Écosse
Au conseil depuis : septembre 2008
Nommé pour un mandat de trois ans

Barry Moore
Vérificateur principal
Dumoulin, Ethier & Lacroix, C.A.
Maniwaki, Québec
Au conseil de décembre 2007 à septembre 2008

Éric Pronovost
Syndic
Trois-Rivières, Québec
Au conseil depuis : septembre 2008
Nommé pour un mandat de trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006
Nommée pour un mandat de trois ans

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008
Nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
Nommée pour un mandat de sept ans

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007
Nommée pour un mandat de cinq ans

Ted Price
Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007
Nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la Loi sur la SADC

Robert Wright
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : juin 2006
Nommé à titre amovible

Points saillants des activités du conseil en 2008-2009

- Rapport annuel sur les principaux risques d'entreprise de la SADC et révision des politiques du conseil en matière de risques
- Plans de sensibilisation du public, nouveaux plan et stratégie de sensibilisation à long terme commençant en 2008-2009
- Objectifs du président et chef de la direction pour l'exercice et évaluation de son rendement
- Planification de la relève pour la direction
- Chartes du conseil et des comités du conseil, révision de la charte du Comité de vérification
- Révision du profil de responsabilisation du président du conseil et des administrateurs
- Plan d'examen spécial 2009 du Bureau du vérificateur général
- Premier rapport de la SADC sur le cadre de gestion de la conformité et rapport annuel sur le respect, par les employés, des codes et politiques concernant le comportement éthique
- Révision des politiques de gestion du rendement des employés

Substituts des administrateurs nommés d'office

Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Banque du Canada
Nommé substitut en : septembre 2005

Serge Dupont
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
Substitut de juillet 2006 à octobre 2008

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
Nommé substitut en : octobre 2008

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

À chaque réunion ordinaire du conseil, les administrateurs se réservent une période de discussion sans les représentants de la haute direction de la SADC.

Sensibilisation et formation

Chaque nouvel administrateur du secteur privé nommé au conseil durant l'exercice a été initié à ses nouvelles responsabilités ainsi qu'au mandat et au fonctionnement de la Société. Les administrateurs ont eu droit à une séance d'information approfondie sur les activités d'intervention de la SADC et sur le rôle du conseil en la matière. Ils ont eu la possibilité de recevoir de la formation continue durant l'exercice.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2008-2009 : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction. Le mandat des comités est détaillé dans la charte de chaque comité, que l'on peut consulter sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**). Suit un résumé de la charte et des activités des comités du conseil en 2008-2009.

Comité de vérification

Mandat et composition en 2008-2009	Points saillants des activités du Comité
Comité de vérification – Superviser des vérifications internes et externes, formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers (notamment examiner les rapports de gestion, les états financiers consolidés et la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général du Canada) et surveiller la gestion des risques **B.P. Davies (président)** Membre et président du Comité depuis janvier 2009 T. Bakkeli Membre du Comité d'avril 2001 à janvier 2009 Présidente du Comité de juin 2002 à janvier 2009 **L. Cannam** Membre du Comité depuis janvier 2009 **N. Lockhart** Membre du Comité depuis février 2008 **J. McFarlane** Membre du Comité depuis septembre 2008 B. Moore Membre du Comité de février 2008 à septembre 2008 **T. Price** Membre du Comité depuis janvier 2007 **É. Pronovost** Membre du Comité depuis septembre 2008	Le Comité de vérification a poursuivi son travail d'examen, de suivi et de recommandation, selon le cas, de ce qui suit : • Rapport de gestion • États financiers consolidés • Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts • Rapport du vérificateur • Rapport annuel sur la gestion des risques à l'égard du portefeuille de placement de la SADC et rapport semestriel sur le rendement du portefeuille • Plan d'examen spécial 2009 du Bureau du vérificateur général • Plan de vérification interne 2009-2010 • Rapports d'examen de la vérification interne • Rapport annuel sur la gestion des risques de l'entreprise, la déclaration de la direction sur la gestion des risques, et les politiques du conseil en la matière • Mesures prises par la direction concernant la certification des contrôles internes, et planification de celle-ci en vue du basculement aux Normes internationales d'information financière • Politique du conseil d'administration en matière de recours à des services juridiques • Rapport annuel sur la gestion de la continuité des opérations • Rapport annuel sur le cadre de gestion de la conformité • Plan et stratégie des Systèmes informatiques • Dépenses du président du conseil, des administrateurs et des dirigeants • Rapport annuel sur le respect, par les employés, des codes et politiques de la Société sur le comportement éthique • Révision de la charte du Comité et du mandat des services de vérification interne • Plans d'action donnant suite au travail d'auto-évaluation du Comité

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat et composition en 2008-2009	Points saillants des activités du Comité
Comité des ressources humaines et de la rémunération – Examiner toute question liée aux ressources humaines et formuler des recommandations à leur égard (politiques, planification de la relève du chef de la direction et des dirigeants, objectifs et évaluation du rendement du chef de la direction, respect des dispositions juridiques, rémunération du président et chef de la direction et toute plainte à son encontre susceptible d'être soumise au conseil) **S. Tratch (présidente)** Membre du Comité depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008 **B.P. Davies** Président du Comité de septembre 2006 à février 2008 Membre du Comité depuis février 2008 **J. Dickson** Membre du Comité depuis février 2008 **J. McFarlane** Membre du Comité depuis septembre 2008	Le CRHR a poursuivi son travail d'examen, de suivi et de recommandation, selon le cas, de ce qui suit : • Évaluation du rendement annuel du président et chef de la direction (2007-2008) et objectifs pour le président et chef de la direction (2009-2010) • Stratégie et plan des ressources humaines à l'égard des employés • Rapport annuel sur le respect, par les employés, des codes et politiques de la Société sur le comportement éthique • Planification de la relève du président et chef de la direction, ainsi que des dirigeants • Rapport sur les résultats du sondage auprès des employés et mesures prises pour en tenir compte • Charte du Comité • Avantages sociaux des employés • Politiques de gestion du rendement des employés • Plans d'action donnant suite au travail d'auto-évaluation du Comité

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Comité de la régie de la Société et des candidatures

Mandat et composition en 2008-2009	Points saillants des activités du Comité
Comité de la régie de la Société et des candidatures – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires à la surveillance et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, ainsi qu'à la planification de la relève des administrateurs issus du secteur privé **B.P. Davies (président)** Membre et président du Comité depuis juin 2006 T. Bakkeli Membre du Comité d'avril 2001 à janvier 2009 **N. Lockhart** Membre du Comité depuis février 2008 **U. Menke** Membre du Comité depuis février 2008 **S. Tratch** Membre du Comité depuis janvier 2007	Le Comité de la régie de la Société et des candidatures a poursuivi son travail d'examen, de suivi et de recommandation, selon le cas, de ce qui suit : • Planification de l'assemblée publique annuelle 2008 de la SADC • Programme de sensibilisation du public, nouveaux plan et stratégie de sensibilisation à long terme commençant en 2008-2009 • Révision du profil de responsabilisation du président du conseil et des administrateurs • Premier rapport annuel sur le cadre de gestion de la conformité • Journées de formation continue des administrateurs • Chartes du conseil, du Comité de régie de la Société et des candidatures et du Comité de direction • Plans d'action faisant suite à l'auto-évaluation du Comité, du président du conseil et du conseil d'administration

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Comité de direction

Mandat et composition en 2008-2009	Points saillants des activités du Comité
Comité de direction – Se réunir, au besoin sur demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et chef de la direction, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil d'administration, le président du conseil ou le président et chef de la direction et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil **B.P. Davies (président)** Membre et président du Comité depuis juin 2006 T. Bakkeli Membre du Comité de septembre 2006 à janvier 2009 **M. Carney** Membre du Comité depuis février 2008 **S. Tratch** Membre du Comité depuis janvier 2009	Le Comité ne s'est pas réuni en 2008-2009. Aucune question ne lui a été soumise.

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Le tableau de la page suivante résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et à celles des comités dont ils font partie.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités[a] (du 1er avril 2008 au 31 mars 2009)

		COMITÉS DU CONSEIL			
	Conseil d'administration[b]	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération[c]
Nombre de réunions	5	0	4	4	4
Présences :					
Actuellement membres du conseil					
B.P. Davies – président	5		3	4	4
L. Cannam[d]	1		1		
N. Lockhart	5		4	4	
J. McFarlane[e]	3		3		3
É. Pronovost[f]	3		3		
S. Tratch	4			4	4
Ont quitté le conseil durant l'exercice					
T. Bakkeli[g]	3		3	3	
B. Moore[h]	0		0		
***Membres d'office* (substituts)**[i]					
Banque du Canada[j]	4 (5)				
SIF[k]	5				4
BSIF – 2e administrateur[l]	5		4		
Ministère des Finances[m]	0 (4)				
ACFC[n]	5			4	

[a] Y compris par téléphone

[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil

[c] Y compris une séance du Comité des ressources humaines et de la rémunération consacrée à la planification de la relève du chef de la direction et des dirigeants

[d] Les Cannam a été nommé au conseil le 22 janvier 2009.

[e] John McFarlane a été nommé au conseil le 4 septembre 2008.

[f] Éric Pronovost a été nommé au conseil le 4 septembre 2008.

[g] Tracey Bakkeli a quitté le conseil le 22 janvier 2009.

[h] Barry Moore a quitté le conseil le 4 septembre 2008.

[i] Voir ci-dessous la liste des membres d'office ayant pris part aux réunions du conseil durant l'exercice.

[j] **Banque du Canada**

Mark Carney

Pierre Duguay a assisté à une réunion à titre de substitut du gouverneur et à quatre réunions comme observateur.

[k] **Surintendant des institutions financières**

Julie Dickson

[l] **Bureau du surintendant des institutions financières**

Ted Price

[m] **Ministère des Finances**

Robert Wright, sous-ministre

Serge Dupont a assisté à deux réunions à titre de substitut de Rob Wright, en l'absence de ce dernier. M. Dupont a cessé d'être substitut le 16 juin 2008.

Jeremy Rudin a été nommé substitut de Rob Wright le 7 octobre 2008. Il a assisté à deux réunions en l'absence de ce dernier.

Diane Lafleur a assisté à une réunion à titre d'observateur du ministère des Finances.

[n] **Agence de la consommation en matière financière du Canada**

Ursula Menke

En 2008-2009, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil ont totalisé 213 000 dollars, et ces administrateurs ont encouru des dépenses de 105 000 dollars. En 2007-2008, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil avaient totalisé 230 507,93 dollars, et ces administrateurs avaient encouru des dépenses de 116 359, 08 dollars. Après avoir examiné ces dépenses, la fonction de vérification interne de la SADC a conclu qu'elles étaient dûment autorisées, documentées, conformes aux politiques de la Société et donc raisonnables.

RÉPONDRE AUX ATTENTES À L'ÉGARD DE LA FONCTION PUBLIQUE

La SADC est consciente des attentes des Canadiens envers la fonction publique en ce qui a trait à la conduite professionnelle et au comportement éthique, à la divulgation d'actes fautifs, à la conformité aux lois et aux politiques, et à la divulgation proactive. Au nombre des principales activités menées en 2008-2009 à ce chapitre :

- Les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs et le *Code régissant les conflits d'intérêts* de la SADC (que l'on peut consulter au **www.sadc.ca**) illustrent la volonté de la SADC, de ses administrateurs, dirigeants et employés de demeurer à la hauteur de la réputation d'excellence de la SADC en matière d'éthique. Chaque année, les administrateurs et les employés doivent renouveler leur engagement de respecter ces codes. Le conseil d'administration vérifie que sont respectés les codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés lorsque les rapports annuels à cet égard sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération. La SADC organise régulièrement une séance obligatoire de formation sur le comportement éthique. Elle en tiendra une autre au prochain exercice.

- Pour s'assurer que les normes de gouvernance les plus strictes soient respectées, la SADC a officialisé son cadre de gestion de la conformité (CGC) au cours de l'exercice. Le CGC permet à la SADC de relever les lois et autres exigences qui s'appliquent à elle ou qu'elle a choisi de suivre, d'évaluer leur respect et d'en rendre compte. Le conseil d'administration a reçu son premier rapport annuel sur le CGC de la SADC au cours de l'exercice 2008-2009. Il en ressort que la SADC respecte toutes les responsabilités principales qui lui échoient.

- En nous fondant sur nos études et sur les pratiques adoptées par les assureurs-dépôts un peu partout dans le monde, nous pouvons affirmer qu'un régime d'assurance-dépôts remplit son rôle si les consommateurs savent qu'il existe et sont renseignés à son sujet. La SADC a poursuivi ses efforts de sensibilisation des Canadiens à l'assurance-dépôts. Elle a conçu une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme de sensibilisation du public, qui ont commencé en 2008-2009. Elle intensifiera son travail à cet égard en 2009-2010.

- Le conseil d'administration de la Société a tenu sa troisième assemblée publique annuelle à Montréal, au Québec, le 7 octobre 2008. Cette assemblée s'inscrit dans les efforts de transparence de la SADC. Elle a attiré beaucoup de monde et a permis à la SADC de renseigner de nombreux Canadiens sur son mandat. La prochaine assemblée publique annuelle se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

DIRECTION DE LA SADC

Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2009. Le site Web **www.sadc.ca** offre une biographie de chacun d'entre eux.

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction
Nommé en mai 2005

Michèle Bourque
Première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques
Nommée en décembre 2008
(anciennement vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques, de décembre 2002 à décembre 2008)

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société
Nommée en mars 2003

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier
Nommé en mars 2003

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2009, sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 221 100 dollars à 260 100 dollars
- poste de premier vice-président, Assurance et Évaluation des risques : 187 315 dollars à 249 750 dollars
- poste de vice-président : 171 220 dollars à 228 280 dollars

La SADC affiche les frais de déplacement et de représentation de ses dirigeants sur son site Web.

SADC

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

CDIC

SADC

1 800 461 SADC

CDIC

1 800 461 CDIC

UNE PROTECTION SUR LAQUELLE LES CANADIENS PEUVENT COMPTER

Cette partie du Rapport annuel donne un aperçu de nos institutions membres et présente les grandes lignes de leurs résultats financiers d'ensemble pour 2008.

PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

Au 31 mars 2009, la Société comptait 81 institutions membres, soit une de plus qu'un an plus tôt. Au cour de l'exercice, la Jameson Bank et la Banque Shinhan du Canada ont adhéré à la SADC, alors que la Société de fiducie GE Money a cessé d'accepter des dépôts et perdu son statut d'institution fédérale. On trouve à la page 70 le tableau des institutions membres en date du 31 mars 2009. La liste des institutions membres de la SADC est également publiée et tenue à jour sur le site **www.sadc.ca**.

Les institutions membres de la SADC forment 55 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité (voir l'encadré).

Groupes affinitaires d'institutions membres

Activités internationales – les plus grandes banques ; activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux petites entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts à l'investissement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

RÉSULTATS FINANCIERS

Vu les problèmes qui se sont multipliés sur les marchés de capitaux et du crédit depuis un an, les institutions membres de la SADC dans leur ensemble représentent un risque accru pour la Société. Parmi les institutions membres, les banques de grande taille ont dû composer avec l'ampleur de leurs portefeuilles de prêts aux États-Unis et les difficultés des marchés financiers partout dans le monde. En revanche, de nombreuses petites institutions membres qui se spécialisent dans les prêts hypothécaires résidentiels et le crédit à la consommation ont affiché des bénéfices en hausse et un meilleur rendement de leur actif en 2008. La détérioration de l'économie canadienne amorcée au dernier trimestre de 2008 risque toutefois de donner lieu à des résultats moins reluisants cette année.

La rentabilité globale des institutions membres de la SADC a nettement chuté en 2008 : leur bénéfice net s'est établi à 14,0 milliards de dollars, comparativement à 21,0 milliards un an plus tôt. La plus grande partie de cette baisse s'explique par les résultats déprimés d'un petit nombre de grandes banques, tandis que de nombreuses institutions de petite taille ont constaté une amélioration de leur rentabilité.

Le revenu autre que d'intérêts a chuté de près de 30 pour 100 en raison de la tourmente qui a secoué les marchés financiers aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Les institutions membres qui participent directement aux marchés mondiaux ont été les plus durement touchées. L'importance de leur revenu net d'intérêts a compensé en partie les pertes subies. Étant donné la détérioration de la qualité du crédit en général, les institutions membres ont majoré leurs provisions pour pertes sur créances.

Bénéfice net et provisions des institutions membres*

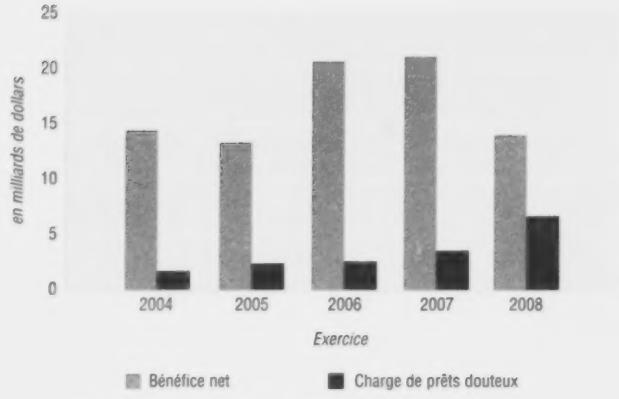

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Les marges d'intérêt des institutions membres se stabilisent à des creux rarement vus

En 2008, le revenu net d'intérêts a augmenté de 17,6 pour 100 pour s'établir à 42 milliards de dollars, ce qui s'explique par la croissance soutenue du portefeuille de prêts (en hausse de plus de 15 pour 100) et par un léger élargissement des marges d'intérêt. Depuis leur sommet de 2002, ces marges ont eu tendance à rétrécir en général, surtout parce que les prêts aux entreprises à rendement élevé sont de moins en moins nombreux par rapport aux prêts de détail assortis de taux plus concurrentiels et moins rentables. Depuis 2007, la conjoncture défavorable sur les marchés mondiaux et les inquiétudes suscitées par le risque de contrepartie et la liquidité ont fait grimper le coût du financement de gros pour toutes les banques. Celles-ci ont toutefois passé une bonne partie de cette hausse aux emprunteurs, ce qui a contribué à la légère amélioration des marges d'intérêt.

Marge moyenne des institutions membres*
(avant déduction des provisions)

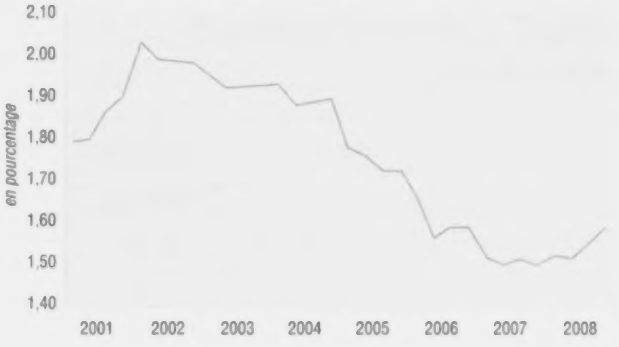

*Revenu net d'intérêts / actif moyen

Les pertes sur valeurs mobilières et produits dérivés rognent le revenu autre que d'intérêts

La mauvaise tenue des marchés de capitaux a provoqué une baisse du revenu autre que d'intérêts. Les revenus de négociation et de placement de titres, à commencer par les produits de crédit structurés, ont rapporté 14 milliards de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. Les institutions membres du groupe affinitaire « Activités internationales » ont essuyé la plus grande partie de cette perte. Parmi les institutions de taille plus modeste, les pertes liées aux opérations de négociation et de placement de titres ont résulté du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non bancaire, d'opérations de change et de swaps de taux d'intérêt.

Le recul des marchés boursiers mondiaux au cours de l'exercice a entraîné une baisse de l'actif sous administration et des rachats massifs de parts de fonds communs de placement. Les frais de gestion de placements et de garde ont quand même connu une légère hausse en 2008, mais on peut s'attendre à un certain recul en 2009. Les droits de courtage et commissions de prise ferme ont diminué de près de 20 pour 100 l'an dernier, tandis que les opérations de titrisation – prêts hypothécaires assurés en tête – ont rapporté davantage, tout comme les frais liés aux cartes de crédit et de débit et les frais afférents aux services bancaires. Parmi les institutions de grande taille, le revenu lié aux activités d'assurance occupe de plus en plus de place : il représente près de 8 pour 100 du revenu autre que d'intérêts.

Composition du revenu autre que d'intérêts* (%)

2007 (43,4 millards de dollars) **2008 (30,5 millards de dollars)**

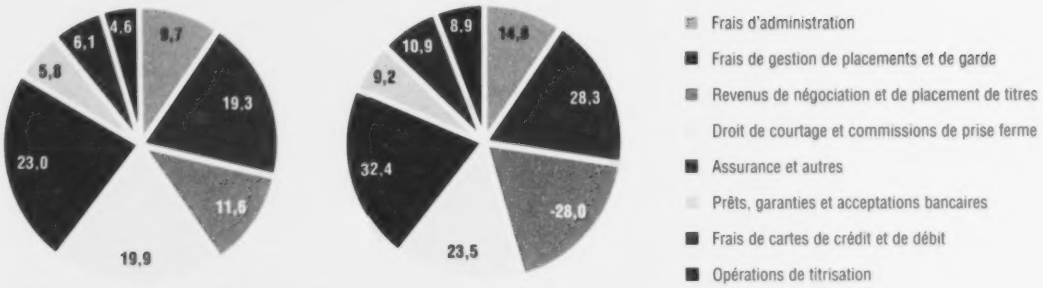

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre

L'effet de levier s'accentue toujours tandis que les ratios de fonds propres demeurent supérieurs aux normes du BSIF

Le ratio moyen de l'ensemble des fonds propres selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) pour les institutions membres de la SADC affiche une faible hausse, puisqu'il est passé de 12,2 à 12,3 pour 100 ; il continue d'excéder confortablement la norme de 10 pour 100 établie par le BSIF. En 2008, l'adoption des exigences de fonds propres au titre du risque d'exploitation prévues par le nouvel Accord de Bâle s'est traduite par une diminution du ratio global de fonds propres de plusieurs institutions membres des groupes affinitaires « Services tarifés » et « Prêts aux particuliers ». De son côté, le groupe affinitaire « Activités internationales » a vu ses ratios de fonds propres se redresser.

Le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier, a de nouveau augmenté comme il le fait depuis dix ans : il est ainsi passé de 15,4 en 1999 à 18,3 en 2008, surtout grâce au groupe affinitaire « Activités internationales ». Pendant la même période, le ratio actif/fonds propres de l'ensemble des institutions membres de la SADC à l'exception de ces banques a évolué dans une fourchette plus étroite, de 12,0 à 13,5.

Forte croissance de l'actif depuis quatre ans

En 2008, la croissance de l'actif des institutions membres de la SADC a dépassé les 10 pour 100 pour une quatrième année consécutive et atteint plus de 19 pour 100, son taux le plus élevé depuis 1997. Par conséquent, l'actif total des institutions membres frôle les 3,0 billions de dollars. Le groupe affinitaire « Activités internationales » a connu une très forte croissance ces quatre dernières années, grâce à des acquisitions de taille aux États-Unis et en Amérique latine. De petites institutions membres des groupes « Prêts aux entreprises », « Prêts aux particuliers » et « Prêts hypothécaires résidentiels » ont enregistré un taux de croissance encore plus prononcé : plusieurs d'entre elles affichent un rythme de croissance annuelle de leur actif supérieur à 25 pour 100.

Ratio actif / fonds propres (RAFP) des institutions membres de la SADC

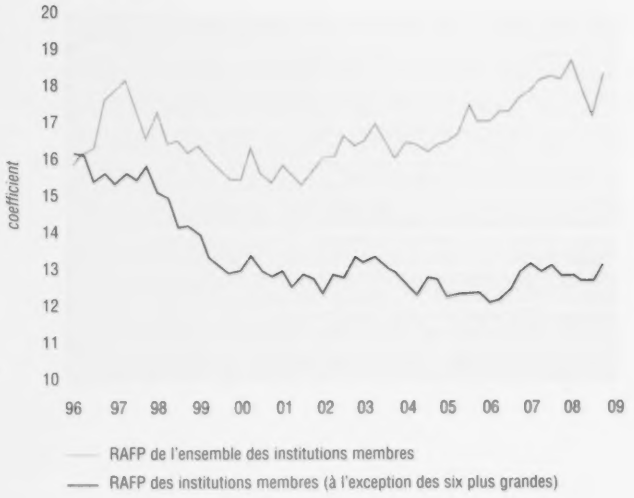

Composition de l'actif* (%)
2008 (2,93 billions de dollars)

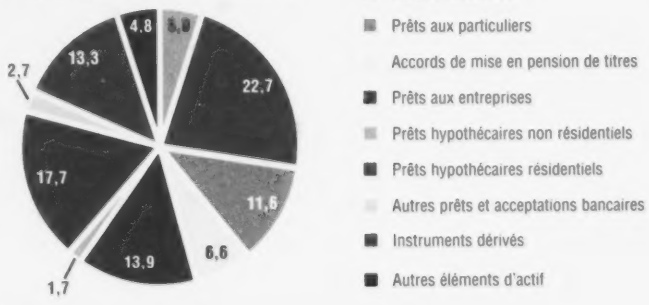

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre

La catégorie d'actif prévalente demeure celle des prêts, car elle représente un peu plus de 52 pour 100 de l'actif total. Les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers ont enregistré des gains considérables à l'exercice 2008, tout comme les prêts aux entreprises. Le portefeuille global des prêts consentis par les institutions membres s'est accru de plus de 15 pour 100 : les prêts commerciaux et aux grandes entreprises ont atteint 681 milliards de dollars, et les prêts de détail, 856 milliards de dollars durant la même période.

La qualité du crédit s'est détériorée globalement, mais elle demeure acceptable pour l'instant

La qualité du crédit s'est détériorée pour l'ensemble des institutions membres de la SADC : les prêts douteux ont augmenté, tout comme les pertes sur prêts et valeurs mobilières. Toutefois, dans l'ensemble, la qualité du crédit demeure acceptable. Les provisions pour pertes sur créances ont bondi de 96 pour 100 en 2008 pour atteindre 6,8 milliards de dollars, mais on est encore loin des pertes énormes de 9,3 milliards de dollars constatées en 2002.

L'avenir nous réserve des difficultés : bien qu'il demeure acceptable, le risque lié à l'assurance-dépôts s'accroît

La conjoncture canadienne difficile qui fait suite à la crise financière mondiale amorcée à l'automne 2008 posera de nombreux défis aux institutions membres de la SADC au cours des prochains mois. Les grandes banques détiennent encore des titres complexes et des produits dérivés hors bilan qui pourraient nuire encore plus à leurs résultats financiers. Les institutions membres de toutes tailles font face à un risque croissant de défauts de paiement au Canada, car en général la baisse de valeur des actifs n'atteint son apogée qu'un an ou deux après le début d'une récession. Pour la plupart des institutions membres de la SADC, le risque le plus menaçant réside dans la possibilité d'une baisse marquée et prolongée des prix de l'immobilier au pays.

À court terme, le risque lié à l'assurance-dépôts demeure acceptable pour la SADC, mais il est en hausse. Si les questions de liquidité et d'évaluation liées aux produits structurés ont été d'importantes sources d'inquiétude au cours de l'exercice écoulé, les prochaines menaces qui pèseront sur les institutions membres de la SADC résulteront sans doute de l'incertitude entourant les marchés de capitaux, des questions liées à la qualité de l'actif et de l'ampleur de la détérioration de l'économie canadienne.

La SADC demeure préoccupée par les tendances observées auprès de plusieurs institutions membres, à commencer par celles dont l'actif s'accroît rapidement et celles qui conservent des engagements élevés et croissants dans des catégories de crédit immobilier à risque plus élevé, comme les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts-relais à la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier.

En résumé, les institutions membres de la SADC ont connu un exercice 2008 satisfaisant, malgré une conjoncture plus difficile. Leur situation financière demeure saine en général, mais le risque global s'accroît.

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et d'informations transmises directement à la SADC. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

Les informations sont présentées comme suit :

- institutions membres
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- passif-dépôts au Canada
- mesures de la rentabilité
- mesures des fonds propres
- mesures de la qualité de l'actif

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2009.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES
Institutions membres de la SADC au 31 mars 2009[3]

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Canadian Tire	Prêts aux particuliers	Société de Fiducie Concentra (La)		Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque canadienne de l'Ouest	Activités régionales	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Canadian Western Trust Company		Compagnie de fiducie M.R.S.	Prêts aux particuliers	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)	Prêts aux entreprises
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Activités internationales	Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Compagnie Trust CIBC				Banque HSBC Canada	Activités régionales
Hypothèques CIBC Inc.		Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie HSBC (Canada)	
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels			Société de Trust Household (La)	
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie Home Trust	Prêts hypothécaires résidentiels	Société hypothécaire HSBC (Canada)	
Banque de Montréal	Activités internationales	Compagnie Trust CIBC Mellon	Services tarifés	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
Société de Fiducie BMO		Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Société hypothécaire Banque de Montréal				Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	Activités internationales	Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Dundee du Canada		Fiducie Desjardins inc.	Services tarifés	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Compagnie Maple Trust		Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Services tarifés	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Compagnie Montréal Trust du Canada		Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Services tarifés	Banque Shinhan du Canada	Prêts aux particuliers
Compagnie Trust National		League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Services tarifés
Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)		MCAN Mortgage Corporation	Prêts hypothécaires résidentiels	Citibanque Canada	Services tarifés
Société hypothécaire Scotia		Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie Computershare du Canada	Services tarifés
Banque DirectCash	Services tarifés	Société de fiducie Caledon (La)	Services tarifés	Société de Prêt First Data, Canada	Services tarifés
Banque Laurentienne du Canada	Activités régionales	Société de Fiducie Community	Prêts aux entreprises		
B2B Trust		Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels		
BLC Trust		Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises		
Trust La Laurentienne du Canada Inc.					
Banque Manuvie du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels				
Banque Nationale du Canada	Activités régionales				
Société de Fiducie Natcan					
Trust Banque Nationale Inc.					
Banque Ouest	Prêts aux particuliers				
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises				
Banque Royale du Canada	Activités internationales				
Compagnie Trust Royal					
Société d'hypothèques de la Banque Royale					
Société Trust Royal du Canada					
Banque Toronto-Dominion (La)	Activités internationales				
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises				
Société Canada Trust (La)					
Société d'hypothèques Pacifique TD (La)					
Société d'hypothèques TD (La)					
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
Jameson Bank	Services tarifés				
Total : 41		**Total : 20**		**Total : 20**	

Total : 81 membres

[3] Les institutions affiliées d'une manière ou d'une autre ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé

Changements concernant les institutions membres : du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

Nouvelles adhésions

22 juillet 2008 : Jameson Bank
5 février 2009 : Banque Shinhan du Canada

Autres changements concernant les institutions membres

26 novembre 2008 : La Société de fiducie GE Money cesse d'accepter des dépôts et perd son statut d'institution fédérale.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008		2007		2006		2005		2004	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Actif										
Liquidités	146,0	5,0	129,7	5,3	112,8	5,1	102,8	5,2	83,7	4,7
Valeurs mobilières	663,6	22,6	642,4	26,1	626,5	28,1	527,1	26,6	453,3	25,5
Prêts et acceptations	1 525,7	52,1	1 321,8	53,8	1 205,6	54,1	1 075,4	54,3	970,4	54,6
Autres éléments d'actif	593,9	20,3	364,3	14,8	282,4	12,7	275,1	13,9	271,2	15,2
Actif total	**2 929,2**	**100,0**	**2 458,2**	**100,0**	**2 227,3**	**100,0**	**1 980,4**	**100,0**	**1 778,6**	**100,0**
Passif										
Dépôts	1 903,5	65,0	1 618,4	65,8	1 479,9	66,4	1 329,4	67,1	1 187,3	66,8
Autres éléments du passif	888,3	30,3	728,4	29,6	644,1	28,9	560,0	28,3	504,9	28,4
Passif total	**2 791,8**	**95,3**	**2 346,8**	**95,4**	**2 124,0**	**95,3**	**1 889,4**	**95,4**	**1 692,2**	**95,2**
Avoir des actionnaires	137,4	4,7	111,4	4,6	103,3	4,7	91,0	4,6	86,4	4,8
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**2 929,2**	**100,0**	**2 458,2**	**100,0**	**2 227,3**	**100,0**	**1 980,4**	**100,0**	**1 778,6**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2008	2007	2006	2005	2004
Intérêts créditeurs	111 171	111 634	93 727	74 484	64 077
Intérêts débiteurs	68 749	75 562	60 179	41 294	30 849
Revenu net d'intérêts	**42 422**	**36 072**	**33 548**	**33 190**	**33 228**
Charge de prêts douteux	6 809	3 479	2 413	2 187	1 476
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**35 613**	**32 593**	**31 135**	**31 003**	**31 752**
Revenu autre que d'intérêts	30 523	43 410	42 689	37 517	33 931
Revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts	**66 136**	**76 003**	**73 824**	**68 520**	**65 683**
Frais autres que d'intérêts	51 013	49 831	47 181	49 320	45 260
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**15 123**	**26 172**	**26 643**	**19 200**	**20 423**
Provision pour impôts sur le revenu	1 240	4 897	5 618	5 409	5 470
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**13 883**	**21 275**	**21 025**	**13 791**	**14 953**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	-75	245	373	507	575
Bénéfice net	**13 958**	**21 030**	**20 652**	**13 284**	**14 378**

Passif-dépôts au Canada

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2008		2007		2006		2005		2004	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	1 305,5	84,9	1 204,7	84,6	1 074,1	85,0	1 003,2	85,9	950,7	87,8
Activités régionales	146,6	9,5	143,8	10,1	128,0	10,1	112,3	9,6	95,7	8,9
Prêts hypothécaires résidentiels	49,1	3,2	41,0	2,9	35,5	2,8	29,5	2,5	23,0	2,1
Prêts aux entreprises	7,2	0,5	5,2	0,4	3,9	0,3	3,0	0,3	2,6	0,2
Prêts aux particuliers	11,3	0,7	7,6	0,5	5,0	0,4	3,6	0,3	3,5	0,3
Services tarifés	18,1	1,2	21,9	1,5	17,1	1,4	16,8	1,4	7,5	0,7
Ensemble des institutions membres	**1 537,8**	**100,0**	**1 424,2**	**100,0**	**1 263,6**	**100,0**	**1 168,4**	**100,0**	**1 083,0**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2008		2007		2006		2005		2004	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	402,5	30,8	382,1	31,7	371,1	34,5	358,5	35,7	312,1	32,8
Activités régionales	60,0	40,9	54,4	37,8	50,5	39,5	46,5	41,4	39,5	41,3
Prêts hypothécaires résidentiels	36,5	74,3	31,0	75,6	26,6	74,9	22,3	75,6	16,1	70,0
Prêts aux entreprises	5,3	73,6	3,8	73,1	2,5	64,1	1,7	56,7	1,3	50,0
Prêts aux particuliers	6,4	56,6	4,4	57,9	3,1	62,0	2,4	66,7	1,8	51,4
Services tarifés	1,6	8,8	1,3	5,9	1,5	8,8	1,3	7,7	0,3	4,0
Ensemble des institutions membres	**512,3**	**33,3**	**477,0**	**33,5**	**455,3**	**36,0**	**432,7**	**37,0**	**371,1**	**34,3**

Mesures de la rentabilité

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	71,6	62,3	62,0	71,0	68,0
Activités régionales	64,0	67,3	62,9	63,6	64,8
Prêts hypothécaires résidentiels	54,0	57,6	56,0	58,2	56,4
Prêts aux entreprises	69,8	67,9	59,6	81,2	80,6
Prêts aux particuliers	54,1	58,9	59,3	58,4	59,0
Services tarifés	75,4	72,4	60,5	58,5	65,3
Ensemble des institutions membres	**69,9**	**62,7**	**61,9**	**69,8**	**67,4**

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	40,8	54,8	56,0	53,0	50,0
Activités régionales	41,3	52,6	53,9	51,2	52,3
Prêts hypothécaires résidentiels	25,5	14,3	23,0	22,9	27,2
Prêts aux entreprises	28,9	17,0	30,5	27,1	24,1
Prêts aux particuliers	54,3	56,0	58,4	59,6	59,4
Services tarifés	82,6	88,8	90,8	102,7	97,0
Ensemble des institutions membres	**41,8**	**54,6**	**56,0**	**53,1**	**50,5**

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	0,5	0,9	1,0	0,7	0,8
Activités régionales	0,7	0,6	0,8	0,9	0,8
Prêts hypothécaires résidentiels	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8
Prêts aux entreprises	0,1	0,4	0,8	0,4	0,4
Prêts aux particuliers	1,9	1,8	2,4	2,5	3,3
Services tarifés	0,5	0,6	1,1	0,9	0,8
Ensemble des institutions membres	**0,5**	**0,9**	**1,0**	**0,7**	0,8

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	10,9	21,1	22,3	14,9	17,3
Activités régionales	15,0	13,7	17,3	17,8	15,8
Prêts hypothécaires résidentiels	13,1	11,7	11,9	10,9	14,1
Prêts aux entreprises	1,1	4,7	9,0	3,8	4,2
Prêts aux particuliers	13,2	11,1	13,0	13,6	17,0
Services tarifés	7,3	8,5	18,4	13,5	13,0
Ensemble des institutions membres	**11,2**	**19,6**	**21,3**	**15,0**	**16,9**

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	3,8	4,7	4,2	3,2	2,5
Activités régionales	3,3	4,3	3,6	2,6	2,4
Prêts hypothécaires résidentiels	3,8	4,3	4,0	3,3	3,1
Prêts aux entreprises	4,2	4,2	3,9	3,3	3,2
Prêts aux particuliers	4,9	6,4	6,4	5,3	4,4
Services tarifés	2,3	3,5	3,5	2,6	2,0
Ensemble des institutions membres	**3,8**	**4,6**	**4,2**	**3,1**	**2,5**

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

Mesures des fonds propres

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	22,2	23,1	22,6	22,5	21,4
Activités régionales	21,4	23,1	21,2	21,0	19,6
Prêts hypothécaires résidentiels	19,7	19,7	17,9	16,5	17,9
Prêts aux entreprises	9,6	10,7	11,1	10,1	9,9
Prêts aux particuliers	7,0	6,1	5,5	5,4	5,1
Services tarifés	13,3	14,6	16,3	15,5	16,5
Ensemble des institutions membres	**21,4**	**22,4**	**21,8**	**21,7**	**20,8**

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	11,9	11,9	12,4	12,8	13,2
Activités régionales	12,9	12,0	12,3	11,6	12,3
Prêts hypothécaires résidentiels	16,7	16,2	16,1	19,5	17,8
Prêts aux entreprises	15,9	17,5	14,9	15,0	15,7
Prêts aux particuliers	15,5	16,8	19,6	19,7	20,1
Services tarifés	21,5	22,7	25,3	20,3	19,7
Ensemble des institutions membres	**12,3**	**12,2**	**12,6**	**12,9**	**13,3**

Fonds propres à risque, selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

Qualité de l'actif

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	19,7	10,9	11,9	10,4	4,5
Activités régionales	13,9	2,6	10,7	16,6	8,9
Prêts hypothécaires résidentiels	15,0	11,8	15,2	32,6	29,0
Prêts aux entreprises	56,1	31,6	36,5	25,5	17,2
Prêts aux particuliers	23,4	40,9	21,5	23,2	25,2
Services tarifés	13,9	14,6	64,5	3,6	9,6
Ensemble des institutions membres	**19,2**	**10,4**	**12,5**	**11,3**	**5,3**

Croissance de l'actif : croissance d'une année à l'autre

Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	0,4	0,2	0,2	0,3	0,4
Activités régionales	0,6	0,3	0,3	0,3	0,5
Prêts hypothécaires résidentiels	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2
Prêts aux entreprises	0,6	0,6	0,6	0,8	1,4
Prêts aux particuliers	0,3	0,2	0,8	1,1	1,1
Services tarifés	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0
Ensemble des institutions membres	**0,4**	**0,2**	**0,2**	**0,3**	**0,4**

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	0,8	0,4	0,4	0,5	0,7
Activités régionales	1,1	0,5	0,5	0,5	0,8
Prêts hypothécaires résidentiels	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Prêts aux entreprises	0,9	0,8	1,0	1,1	2,0
Prêts aux particuliers	0,4	0,2	1,0	1,3	1,3
Services tarifés	0,0	0,0	0,1	0,4	0,4
Ensemble des institutions membres	**0,8**	**0,4**	**0,4**	**0,5**	**0,7**

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7
Activités régionales	0,7	0,6	0,6	0,7	0,9
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
Prêts aux entreprises	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8
Prêts aux particuliers	2,3	2,0	2,0	2,3	2,4
Services tarifés	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3
Ensemble des institutions membres	**0,6**	**0,5**	**0,5**	**0,6**	**0,7**

Provision générale / Actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2008	2007	2006	2005	2004
Activités internationales	0,4	-2,9	-4,2	-4,4	-3,3
Activités régionales	1,5	-3,4	-4,5	-5,3	-5,2
Prêts hypothécaires résidentiels	0,9	-1,3	-1,8	-1,9	-2,0
Prêts aux entreprises	0,2	-0,8	-2,1	-2,2	0,0
Prêts aux particuliers	-13,6	-10,7	-4,7	-4,7	-5,2
Services tarifés	-0,7	-0,7	-1,0	-1,5	-1,7
Ensemble des institutions membres	**0,2**	**-3,1**	**-4,1**	**-4,4**	**-3,5**

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

5 GLOSSAIRE

SADC
SADC
1 800 461 SADC

Cette institution financière
est membre de la
Société d'assurance-dépôts du Canada

This financial institution
is a member of the
Canada Deposit Insurance Corporation

CDIC
CDIC
1 800 461 CDIC

UNE PROTECTION SUR LAQUELLE LES CANADIENS PEUVENT COMPTER

Bâle II : L'accord de Bâle II a été publié en 2004, et les autorités de réglementation bancaire nationales travaillent actuellement à sa mise en œuvre dans leurs pays respectifs. Cet accord décrit le dispositif d'adéquation des fonds propres, devenu plus complet, et la norme minimale en matière de suffisance du capital. Bâle II vise à améliorer le précédent accord de 1988 (accord de Bâle I) de façon à ce que les normes de fonds propres réglementaires reflètent mieux les risques sous-jacents des banques. De plus, le dispositif de Bâle II a pour but de promouvoir des méthodes de surveillance des fonds propres plus évolutives, capables de s'adapter aux nouvelles tendances du marché et aux progrès réalisés au chapitre de la gestion des risques. *(Basel II Accord)*

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G10, l'Accord de Bâle établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. *(Regulatory Capital)*

Compte d'épargne libre d'impôt : Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donne aux Canadiens et aux Canadiennes une nouvelle façon d'épargner à l'abri de l'impôt, et ce, leur vie durant. Le CELI peut contenir toute une gamme de produits financiers et autres types de placement. Dans son budget de 2009, le gouvernement fédéral a modifié la Loi sur la SADC de façon à ce que les CELI fassent l'objet d'une protection d'assurance-dépôts distincte. Il convient toutefois de noter que seuls les dépôts assurables détenus dans un CELI sont protégés par la SADC. *(Tax-Free Savings Account)*

Couverture additionnelle : La SADC couvre séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus) chacun des types de dépôts assurables suivants : dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR, des CELI ou des comptes de taxes hypothécaires. *(Additional Coverage)*

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus). *(Basic Coverage)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Examen préparatoire : Examen par la SADC ou une personne désignée par celle-ci des registres, des dossiers et des comptes d'une institution membre pour connaître l'état de son passif-dépôts lorsque la SADC est d'avis qu'un remboursement des dépôts assurés est imminent et qu'il est dans l'intérêt des déposants et de la SADC de se préparer à effectuer un tel remboursement le plus tôt possible. *(Preparatory Examination)*

Examen spécial : Examen, par la SADC ou en son nom, des activités d'une institution membre pour un motif déterminé, au moment fixé par la SADC. L'examen spécial consiste à examiner les éléments d'actif et les éléments de passif d'une institution membre, dans le but d'évaluer le risque de perte qu'ils pourraient représenter pour la SADC. Cet examen permet à la SADC de comparer les stratégies d'intervention auxquelles elle pourrait recourir (remboursement des dépôts assurés ou autres solutions) en vue de minimiser ses risques de perte. *(Special Examination)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex Ante *Funding*)

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution de dépôt sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. Référence : http://www.sadc.ca/f/pourlesmembres/intervention.html *(Guide to Intervention for Federally Regulated Deposit-Taking Institutions)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts assurés. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*